

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4109 du Jeudi 20 Janvier 2022 - 69^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

MAISON KAMBISSI

Mme Mboukou-Kimbatsa Goma est allée porter sa générosité aux pensionnaires

(P.4)

FOOTBALL/LIGUE 1 DU CONGO

L'AC Léopards éclairera-t-il encore le foot congolais ?



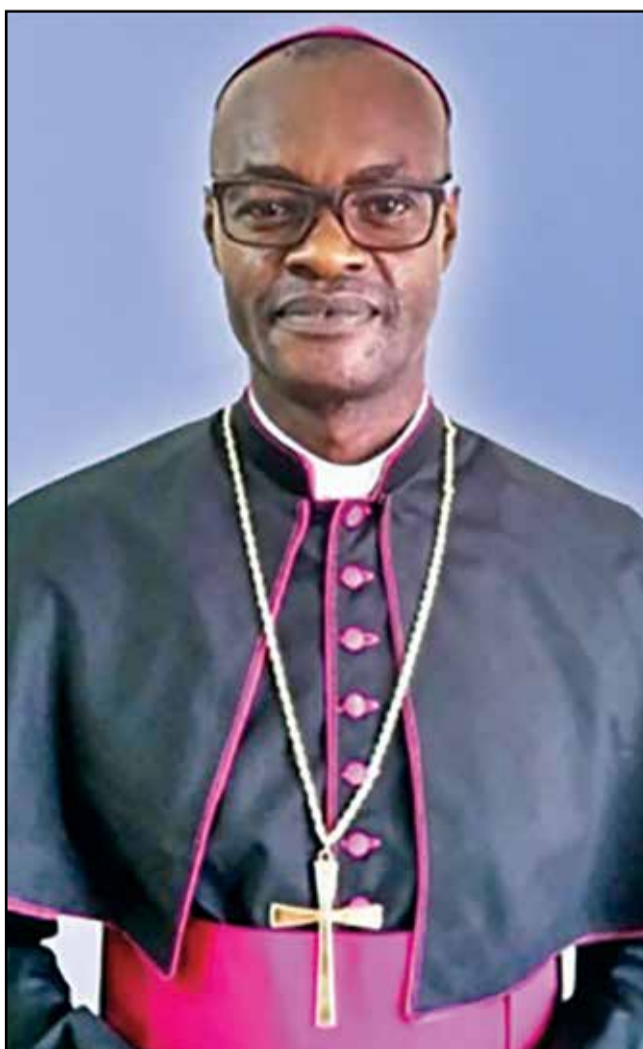
L'AC Léopards de Dolisie (P.23)

DIOCESE DE OUESSO

Faire-Part

En communion avec le Saint-Père, le diocèse de Ouesso vous fait part du départ à la retraite de Mgr Yves Marie Monot et de la nomination de Mgr Gélase Armel Kema, prêtre de ce diocèse, comme évêque de Ouesso.

Son ordination épiscopale et sa prise de possession canonique du siège épiscopal seront célébrées le dimanche 13 février 2022, à Ouesso.



Mgr Gélase Armel Kema.

MALI

IBK s'en est allé

(P.9)

EDITORIAL

Dans les commissariats et ailleurs

Chers lecteurs

Des raisons techniques à l'imprimerie nous contraignent à paraître une seule fois la semaine, le jeudi. Dès que cette difficulté sera levée, nous reprendrons notre rythme bihebdomadaire. Avec nos excuses.

La Semaine Africaine

CANAL+

LACAN AU CŒUR

POUR TOUT REABONNEMENT
15 JOURS OFFERTS
A TOUT CANAL+

VIVEZ TOUTE LA COMPETITION
DECRYPTÉE PAR NOS MEILLEURS EXPERTS

*Offre valable jusqu'au 31 janvier 2022 pour tout réabonnement bénéficiaire de la formule TOUT CANAL+.
Offre valable pendant 15 jours, sous réserve de conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64
République du Congo

INSERTION SCI SB&B CONSTRUCTIONS

Société Civile Immobilière
Capital social de Francs CFA: Trois Millions (3 000 000)
Siège social: Pointe-Noire, quartier Mbota Raffinerie, près de l'arrêt Camille DHELLO
REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM:CG-PNR-01-2022-B50-00001

Il appert d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 30 décembre 2021, enregistré à Pointe-Noire, le 31 décembre 2021, folio 249/1, n° 2067, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société Civile Immobilière (SCI);

OBJET: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, l'attribution en propriété, l'administration et l'exploitation par bail en qualité de preneur ou de bailleur, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, la gestion d'un portefeuille de valeur mobilière, ainsi que tous biens mobiliers;
- Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement;
- L'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés;
- Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange

ou apport en société, de sorte qu'en aucun cas, la société ne peut être considérée comme un négociant immobilier; Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à son objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

DENOMINATION: «SCI SB&B CONSTRUCTIONS»

SIÈGE SOCIAL: Pointe-Noire, quartier Mbota Raffinerie, près de l'arrêt Camille DHELLO;

DURÉE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M. ;

GERANCE: Monsieur Raymond Paulin BOUKOUA est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée ;

RCCM: CG-PNR-01-2022-B50-00001 ;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 6 Janvier 2022.

Fait à Pointe-Noire, le 10 janvier 2022.

Pour avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire.

MAITRE TALITHA EMMA SARAH MALONGA, NOTAIRE EXERÇANT EN L'ETUDE DE MAITRE FELIX MAKOSSO LASSI, NOTAIRE
B.P.: 1444; TEL: 00 242 06.481.46.10
Brazzaville - République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant procès-verbal des Décisions extraordinaires de l'Associée unique de la société GI Encore Congo-Brazzaville Petroleum Engineering Co., Ltd. SARLU en date du 31 décembre 2021, dûment enregistré en date du 04 janvier 2022 auprès du Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre, sous le folio 002/21 N° 0053, il a été notamment décidé:

Ltd. SARLU, ainsi que les droits et obligations qui y sont rattachés, à la société de droit américain GI Encore Petroleum Engineering Services Co., Ltd. (Texas, USA), qui les accepte;

- De la modification corrélative des statuts.

Dépôt du procès-verbal des Décisions extraordinaires susvisés, de l'acte de cession des parts susmentionnés et des statuts de la société mis à jour a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-00075.

Fait à Pointe-Noire, le 07 Janvier 2022.

Pour avis,

La Notaire.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:

Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77 / 06 610 77 77

Cyr Arnel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:

Atelier: La Semaine Africaine Service Commercial:

Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94

Pointe-Noire:

Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet:

www.lasemaineafricaine.net

AVIS DE DISSOLUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 Septembre 2021, enregistré au bureau d'enregistrement et des timbres en date du 10 Novembre 2021 de la même année sous le folio 211/03 numéroté 281 il a été dissout une société présentant les caractéristiques suivants:

Forme juridique: société à responsabilité limitée (SARL)

Dénomination sociale: LOULOU TEX, S.A.R.L

Objet social: la société a pour objet:

- Import - export
- Vente de friperie

Siège social: Pointe-Noire, quartier Grand-marché

Dure: Quatre Vingt Dix Neuf (99) ans

Capital social: 1.000.000 (Un Million) francs CFA

Divisé en 100 parts de chacune 10.000francs CFA de valeur normale, numérotés de 1à10 entièrement libérés.

Gérant: Mustapha Ali Ahmad

Immatriculation: au registre du commerce et de crédit mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CE/PNR/15 BE61

Pour avis

Le gérant

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE FREE SHOP, en sigle «F.S.»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 03 Janvier 2022, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 04 Janvier 2022, sous le folio 002/ 1 N° 0007, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: SOCIETE FREE SHOP, en sigle «F.S.»;

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);

Siège social: Quartier Songolo, zone industrielle, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

-Distribution des produits manufacturés et services; Centrale d'achats.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM ;

Gérant: Madame MAHOUNGOU TEKANIMA Mariela Fresange.

RCCM: CG-PNR-01-2022-B13-00006 du 06 Janvier 2022.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO -

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble +2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE SOCIETE PHARMACIE CŒUR JOYEUX

Société à Responsabilité Limitée au capital de F. CFA: 5.000.000 Siège social: 16, Avenue Raymond PAILLET, Grand Marché / Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR 01-2010 B13-00011

NOMINATION DU NOUVEAU GERANT

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 17 Décembre 2021, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres à la même date, sous le folio 239/1 N°2039, l'assemblée générale a nommé Monsieur Delgas Geoffrey DEKAMBY DEKAT, en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Christian Olivier CASTANOU, pour une durée de quatre (04) ans.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce sous le dépôt n°CG-PNR-01-2022-D-00009 du 05 Janvier 2022 et mention modificative a été portée à la même date au RCCM, sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-00076.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO

VIE NATIONALE

Jean Itadi demande la convocation d'un véritable dialogue national inclusif

Le président du Congrès africain pour le progrès (CAP), Jean Itadi a animé samedi 15 janvier dernier au siège de son parti, à Diata, dans l'arrondissement Makélékélé, une conférence de presse qui a porté sur le message du Président de la République et la révision de l'article 157 de la Constitution qu'il a qualifié de machination politique.

Il a rappelé que la convocation d'un véritable dialogue national inclusif permettra aux Congolais de se mettre chevet de la République. «Nous sommes plus que meurtris dans nos entrailles, quand nous constatons que le premier citoyen préfère une révision de la Constitution à la sauvette pour se donner d'autres pouvoirs à des pouvoirs déjà exorbitants», a-t-il affirmé.

Le président du CAP a estimé qu'«aucune personne sensée ne peut comprendre ce que le Parlement vient de faire, se démettre et remettre les pleins pouvoirs du peuple entre les mains d'un seul homme quand on connaît le passé, est un acte qui ne peut être qu'un casus belli».

Pour lui, la situation du pays exige que les Gouvernants

au pouvoir ne soient pas autistiques, qu'«ils écoutent la voix du peuple. L'obstination dans le refus des solutions consensuelles n'est pas signe de courage mais un aveu d'impuissance: une impuissance à supporter le débat démocratique et contradictoire; une impuissance à être des dirigeants à la hauteur des attentes; une impuissance à posséder la fibre patriotique. On dit souvent qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre, et les anciens ajoutent, l'erreur est humaine mais persister dans l'erreur est diabolique», a-t-il indiqué. Il a en outre rappelé qu'en 61 ans, le Congo a beaucoup souffert. «Nous ne sommes pas obligés de répéter les carnages. En le disant, le CAP veut dire aussi à la communauté internationale



Jean Itadi

que le Congo est en danger, et personne ne pourra dire «nous ne le sauvons pas». Il n'est pas encore trop tard pour donner une chance à notre République. Il n'est pas trop tard de se raviser et de porter le costume patriotique. Il n'est pas trop tard pour récuser l'ignominie; en tous les cas, il serait temps de montrer que le pouvoir n'a pas besoin de la souffrance des autres pour exister. Le CAP est prêt, si le Président de la République convoque le véritable dialogue national inclusif. Nous nous battons pour rassem-

bler les démocrates pour l'intérêt de la nation», a déclaré Jean Itadi.

S'agissant des élections législatives et locales qui pointent à l'horizon, le leader du CAP a indiqué qu'on ne peut pas aller à des élections où les résultats sont déjà pipés. Il a aussi évoqué la non «maîtrise du corps électoral, une découpe électorale unique, une commission électorale de façade. Mais aussi, des résultats proclamés en dehors du bon sens».

Pascal AZAD DOKO

DELINQUANCE JUVENILE

Adolphe Mbou-Maba se met à l'écoute

Toucher à la racine le phénomène des «bébés noirs» et proposer des solutions: c'est l'objet des descentes qu'effectuent le Haut-commissaire à la Justice restaurative, à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile, Adolphe Mbou-Maba, dans les arrondissements de Brazzaville, depuis le 10 janvier dernier. Il entend recueillir les préoccupations des jeunes.

Les administrateurs-maires d'arrondissement, la force publique, la société civile, les confessions religieuses et les chefs de quartiers y associés.

Les jeunes ont demandé l'aide et l'accompagnement des pouvoirs publics. La descente du Haut-commissaire qui fait suite à la rencontre qu'il a eue le 11 novembre 2021 avec les membres du bureau du Conseil départemental et municipal de Brazzaville, a concerné dans un premier temps les arrondissements de Makélékélé, Moungali, Madibou et Poto-Poto.

Partout où il est passé, Adolphe Mbou-Maba a lancé le même message. «Le problème de délinquance juvénile doit intéresser tout le monde généralement les parents. Ce problème requiert de tous les Congolais un sursaut national.

Nous voulons comprendre exactement qu'est ce qui a poussé les jeunes à se comporter de la sorte. Qu'est-ce qu'ils attendent exactement de la République», a-t-il indiqué.

Les jeunes qui s'étaient mobilisés en grand nombre se sont exprimés librement et sans complaisance pour justifier leur comportement. «S'ils sont devenus aujourd'hui «bébés noirs, arabes et américains», c'est parce qu'il y a le tribalisme dans les recrutements, des frustrations, l'oisiveté et le manque d'emplois», ont-ils affirmé.

Pour eux, les solutions existent: «créer des centres d'encadrement, de formation, apprendre des petits métiers, par exemple se lancer dans les travaux agricoles».

Ils ont demandé aux pouvoirs pub-



Après la rencontre, la photo de famille

lics de les aider et de les accompagner. Parmi ces délinquants, il y a également des jeunes filles-mères, l'une d'elles a fait un témoignage poignant des difficultés qu'elle est entrain d'endurer. Certaines femmes dans la salle n'ont pu retenir leurs larmes. Au point où une dame responsable d'un centre d'encadrement des filles-mères en coupe couture a indiqué qu'elle est disposée à les accueillir.

«L'option prise par ces jeunes de tourner le dos à la violence et à la criminalité est à encourager. Il faut doré et déjà que les pouvoirs

publics saisissent cette opportunité», a dit un chef de quartier.

Pur cet autre homme d'église: «Bien entendu que ces jeunes ont définitivement tourné le dos à la violence, ils veulent se faire une autre image, je crois qu'il faut leur inculquer les valeurs spirituelles et morales», a déclaré le serviteur de Dieu.

A noter que des Comités de suivi seront mis en place dans chaque arrondissement et seront dirigés par les administrateurs-maires.

Pascal Azad DOKO

Editorial

Dans les commissariats et ailleurs

Nous nous sommes émus de la succession des drames survenant dans nos commissariats ou impliquant nos forces de l'ordre. Des jeunes gens rattrapés sous le viaduc et qui se sont vus infligés des tortures très cruelles jusqu'à la mort pour certains d'entre eux. Deux autres qui ont succombé à leur passage au commissariat de Ngamakosso. Un autre, se tordant de douleur sous l'œil d'un téléphone portable, alors que des policiers s'appliquent à lui asséner de violents coups du plat d'une machette....

D'autres séquences datent: la mort d'une dizaine de jeunes gens au commissariat de CHACONA, à Mpila. Tous les trois mois, nous avons droit à notre épisode, plus croustillant et saignant, et à son chapelet de propos lénifiants: «Pas de torture, mais une simple surpopulation carcérale», «une enquête sera ouverte», «les sanctions seront sévères»... Nous en serons là à l'épisode de l'année prochaine ou de cette année même, vu la fréquence de survenue de ces drames.

Mais il y a plus grave, sans doute: c'est notre apathie ou même notre gourmandise à nous y accoutumer. Les faits de torture et les abus de pouvoir «pleuvent» sur nous sans rien y inciser; ils ruissèlent sur nous, convaincus que les choses sont comme cela et pas autrement. Qu'un policier, c'est fait pour taper et pas pour autre chose, alors qu'est-ce qu'il y a de nouveau à cela? Violences politiques ou violences tout court, le Congo baigne dedans depuis les premières années de son indépendance et même avant.

Notre vie de Nation en constitution est ponctuée par la violence qui a même structuré notre rapport à l'Autorité. Nous nous formatons à l'idée que les choses pourraient sans doute être meilleures puisqu'elles ne sont pas pires. Et que même, comparé à d'autres pays dans la sous-région ou dans des contrées pas trop éloignées, le Congo passe plutôt pour un pays tranquille. Qu'on y respire un air de paix et une tranquillité acceptable; que nous n'avons pas à trop nous lamenter. Le problème est simplement dans le fait qu'en matière des droits de l'homme, on ne les respecte ou on ne les viole pas qu'un tout petit peu.

Onze morts une fois, deux une autre fois, puis cinq: on ne tue pas à moitié; on ne torture pas à petites doses; on ne viole pas seulement le mercredi. C'est un tout dont nous devrions nous imprégner en général. Nous ne devrions pas nous en plaindre seulement quand les coups pleuvent sur nos plantes de pied: le Congo est à nous tous. L'amélioration des conditions de vie, c'est à nous tous qu'elle devrait profiter. Et, donc, quand cela dérape, c'est nous tous que ce dérangement devrait perturber.

De cela découle une attitude: le devoir de nous sentir concernés quand les droits de l'homme sont violés. Nous sentir concernés par leur préservation et leur promotion partout où nous sommes. La violation des droits de l'homme ne concerne pas que la police face au citoyen. Dans nos familles, les veuves et les orphelins subissent des épreuves à la limite du supportable. Ce n'est pas parce qu'il y a absence de matraque, que le droit de l'homme est plus préservé même par les civils.

Albert S. MIANZOUKOUTA

MAISON KAMBISSI

Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma est allée porter sa générosité aux pensionnaires

Sur invitation de la direction générale de la Maison des Séniors Kambissi, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, est allée visiter cette hospice des vieillards, le 14 janvier dernier en y apportant des vivres et des produits de première nécessité. Elle a été reçue à son arrivée par Mr Michel Mongo, secrétaire de la Fondation Congo-assistance, en présence de Mme Murielle Mabika, la directrice générale par intérim.

La ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire n'y est pas allée les mains vides. Dans sa gibecière, des cartons de poisson, de poulet, de savon liquide, de lait, de spaghetti, de tomate, de sardine, de glucosés, des sacs de fufous, des bidons d'huile, des boîtes de beurre, du papier hygiénique, etc.

Inaugurée par la première dame Mme Antoinette Sassou-Nguesso, en mai 2015, la Maison des Séniors Kambissi accueille les personnes âgées de 65 ans et plus. Actuellement, elle héberge 37 pensionnaires dont 28 femmes et 9 hommes.

Placée sous la tutelle de la Fondation Congo assistance, la Maison des Séniors Kambissi, est située à Mfilou, dans le 7^e arrondissement. En ce début d'année nouvelle, Mme le ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire a jugé nécessaire d'aller non seulement saluer ces personnes âgées, mais aussi apporter de l'aide aux personnes de 3^e âge qui sont sous la responsabilité de la première dame qui avait construit cette maison. «Nous félicitons le personnel et les responsables en charge de cet hospice pour le travail abattu

quotidiennement et la bonne tenue de cet endroit», a-t-elle déclaré.

La ministre s'est étonnée du nombre élevé des mamans présentes dans ce site d'accueil. «Elles sont plus nombreuses que les hommes. Nous sommes des bantous et nous devons vivre avec nos parents», a rappelé Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma qui a lancé un appel aux enfants.

Pour elle, une maman est sacrée. «Celui qui abandonne sa mère peut-être sûr qu'il sera lui aussi abandonné dans ses vieux jours».

Elle a félicité les responsables en charge de la Maison des Séniors Kambissi dont elle n'a pas manqué de témoigner son admiration. «L'endroit est propre. Je suis vraiment fière de vous dire bravo. Vous ne faites pas ça à cause de l'argent, mais parce que vous avez un cœur d'amour», a-t-elle dit.

Elle a invité et interpellé tous ceux des Congolais qui ont de la générosité à venir témoigner leur amour envers ces parents. Mme la ministre a annoncé la mise en place par son ministère d'une loi qui protégera les personnes âgées au Congo.

Personnellement, elle a visité



remise symbolique d'un échantillon de don



Quelques pensionnaires

chaque pensionnaire et même quelques une des chambres, la salle à manger, le bureau du médecin, la cuisine, la chapelle, la salle de kiné-thérapie.

La directrice générale par intérim de la structure a exprimé sa joie. «Simplement, parce que nous qui sommes sur le terrain, savons ce que c'est qu'entretenir les personnes âgées. Ça demande beaucoup et les gens pensent que pour venir nous accompagner, il faut peut-être apporter beaucoup, non! Juste

un sac de riz, par exemple. Vous n'avez pas idée de combien ça aide déjà. Nous ne pouvons qu'être satisfaite lorsque nous voyons tous ces vivres qui sont à notre disposition. Nous pensons que nous avons un bon stock et nous ne pouvons que remercier Mme la ministre», a dit Mme Merveille Mabika. Parmi les difficultés rencontrées, elle a évoqué le manque de médicaments.

Cyr Armel YABBAT-NGO

HUGUES NGOUELONDELE, MINISTRE EN CHARGE DE L'EMPLOI

«La diaspora a besoin de rentrer au pays»

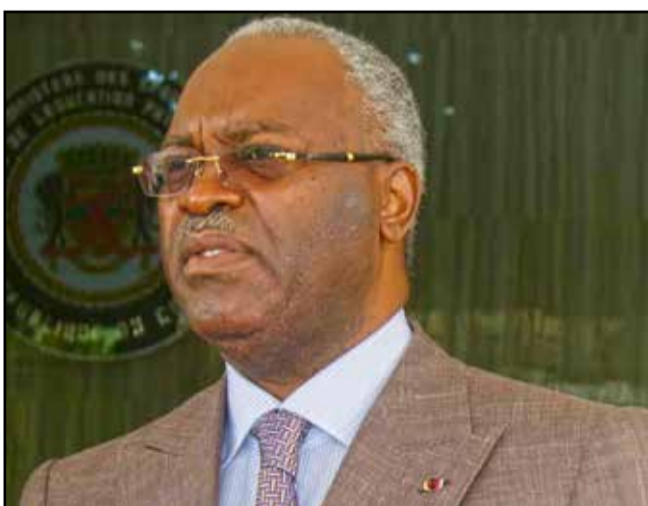
Le ministère en charge de l'Emploi a organisé en fin d'année dernière à Paris, en France, un forum au cours duquel la diaspora congolaise a été mise au fait des possibilités de recrutement au pays. Pour le ministre Hugues Nguélondele, ce galop d'essai s'est révélé un coup de maître.

Le 1^{er} Forum européen de recrutement de la diaspora congolaise a mobilisé un large public et de nombreuses entreprises, bien au-delà des espérances des organisateurs, si l'on en croit le ministre en charge de l'Emploi, Hugues Nguélondele. Concocté par l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE), il aura eu la bonne intuition de servir «de cadre d'échanges dédié aux entreprises installées au Congo pour accéder aux compétences nationales dont le pays a besoin pour accompagner le développement du secteur privé et du Congo», a-t-il dit.

Beaucoup de choses ont été dites sur l'intérêt d'un tel forum à Paris alors qu'au pays le chômage bat son plein. D'après le ministre Hugues Nguélondele, il a été motivé par les difficultés des Congolais chercheurs d'emploi «d'être prioritaires, alors que

la loi le permet, lorsque des grandes entreprises, sociétés, établissements installés chez nous au Congo font des appels à candidatures». «La plupart des postes sont occupés par des étrangers», a-t-il déploré. Les Congolais ne sont pas présents, tout simplement «parce qu'on ne trouve pas justement des personnes qualifiées qui ont le bon profil pour occuper ces postes», a expliqué le ministre. Or «la diaspora congolaise est un vivier de compétences», estime le ministre. D'où, l'organisation de ce premier forum à Paris, pour que les entreprises «puissent déceler au sein de la diaspora les talents et compétences dont elles ont besoin».

Le succès aurait couronné l'entreprise. «Il y a eu des jeunes de France, mais aussi ceux partis de Norvège, d'Italie, d'Allemagne, etc., pour rencontrer plus d'une



Hugues Nguélondele

trentaine d'entreprises représentées par leurs cadres, qui ont besoin de Congolais pour travailler chez eux», a assuré le ministre Hugues Nguélondele qui a senti le vif intérêt de cette diaspora pour «renter au pays». Le premier forum en appel le deuxième. Le ministre Hugues Nguélondele a indiqué qu'il se tiendrait dans un pays où on trouve une forte communauté congolaise: «Nous pourrions aller au Maroc, en Côte d'Ivoire et même aux Amériques, notamment au Canada où nous avons beaucoup d'étudiants».

Le ministère de la Jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi a entrepris de reformer le service public de l'emploi et de renforcer le cadre légal et réglementaire en faveur des compétences nationales. «L'objectif visé étant de réduire l'inadéquation formation-emploi par la mise en œuvre de plusieurs initiatives envers la jeunesse...», a rappelé Hugues Nguélondele.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

PARLEMENT

Le PND 2022-2026 a été adopté

Le projet de loi portant approbation du Plan national de développement (PND) 2022-2026 a été adopté par les deux chambres du Parlement les 13 et 14 janvier 2022 derniers. C'est Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre de l'Economie, du plan qui a défendu ce Plan.



Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas

Le coût global de la mise en œuvre du PND 2022-2026 s'élève à 8.987.800.000.000 de francs CFA, soit un coût annuel moyen de 1.797.557.000.000 de francs CFA.

Le PND 2022-2026, a dit Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, trouve ses fondements dans la tradition de la planification du développement du Congo ainsi que dans le projet de société du Président de la République: «Ensemble, poursuivons la marche» qui traduit une vision du processus de construction d'une société qui assure le progrès social pour tous dans la solidarité et la paix, grâce à la création des conditions favorables d'une croissance inclusive reposant sur une économie diversifiée et forte».

Il est axé sur six piliers majeurs: le développement de l'agriculture, de l'industrie, des zones économiques spéciales (Brazzaville, Ollombo-Oyo, Ouesso et Pointe Noire), du tourisme, de l'économie numérique et activités immobilières.

Son corps est composé du document cadre de développement stratégique. Il est renforcé par sept annexes opérationnelles déterminantes pour les succès de l'entreprise.

Le PND n'a qu'un seul champ de concentration, a indiqué Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas. «Il nous faut une économie forte, résiliente, diversifiée qui repose sur plusieurs secteurs porteurs de croissance. La base du PND, c'est la vision du Chef de l'Etat. Nous voulons que le travail produise la richesse et c'est cette richesse qui sera réallouée pour traiter à la fois des problèmes sociaux et faire face au fonctionnement régulier de l'Etat. Le PND est un schéma de financement pour donner une information transparente», a-t-elle dit.

Elle s'est réjouie de l'adoption de ce PND par les deux chambres du Parlement: «Cela a été une grande satisfaction de voir aussi bien l'Assemblée nationale que le Sénat porté haut ce projet de loi. Nous voulons aussi mettre en valeur le travail qui a été fait par les cadres congolais reconnus par les deux chambres. Aujourd'hui, le Congo a un nouveau PND», a-t-elle déclaré.

Le plus important, a dit Pierre Ngolo, «reste sa mise en œuvre par le Gouvernement. Le PND est une production intellectuelle et technique de belle facture made in Congo dont on peut être fiers. Le plus important, c'est l'opérationnalisation de cette belle production pour que l'économie forte, diversifiée ne soit pas qu'un simple rêve. Il faut qu'on sente à la différence des premières tentatives un effort véritable du Gouvernement dans la mise en œuvre pour qu'on vive les changements souhaités».

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

INONDATIONS

Assistance aux populations du Nord du pays

La ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, a effectué du 11 au 13 janvier dernier une mission d'assistance humanitaire dans les départements de la Cuvette, des Plateaux et de la Sangha. Elle y est allée apporter le soutien du Gouvernement aux populations sinistrées dans les localités d'Oyo, Ollombo et Ouessou, après les pluies diluviennes qui ont détruit de nombreuses habitations et provoquer des inondations.

La ville d'Oyo, dans le département de la Cuvette, était la première localité à être visitée par la ministre. En effet, courant novembre 2021, les populations des quartiers Okongo et Obangui se sont réveillées les pieds dans l'eau. La pluie qui s'était abattue dans la nuit du 31 novembre avait causé le désarroi et la terreur dans ces deux quartiers qui ont vu leurs habitations détruites ou submergées par les eaux. 416 ménages au total, soit 2635 personnes ont été sinistrées. «C'était une pluie inédite qu'on a jamais vécue à Oyo», s'est exclamé un habitant du quartier Okongo, où les vestiges des inondations sont encore visibles.

Le président du Conseil municipal, maire d'Oyo, Gaston Yoka, a expliqué que les lamentations et les pleurs étaient grandes chez ces populations qui se sont souvenues de ce qui s'était passé en 2019 dans ces deux quartiers où elles avaient vécu la même situation.

«Nous savons que vous deviez venir», a-t-il dit, s'adressant à Mme la ministre. «Vous n'étiez pas loin de ressembler à des orphelins. Nous vous avons rassuré que la République ne vous a pas oubliés. Aujourd'hui, la République par l'entremise du ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire est ici pour vous assister», a-t-il fait savoir aux populations dans le désarroi.

Il leur a demandé de ne pas regarder le volume de ce qu'on leur apporte comme assistance, «intéressez-vous plutôt au mouvement fait par la main. Cette main qui part du cœur vers vous, signifie que nous sommes ensemble. Nous ne vous oublions pas», a rassuré Gaston Yoka.

Il a exprimé sa reconnaissance au Président de la République pour avoir répondu aux pleurs des populations de la commune d'Oyo.

La distribution de ces kits de vivres, non-vivres et scolaires s'est faite dans l'enceinte de la mairie d'Oyo, en présence du préfet de la Cuvette, Christophe Tchicaya et du sous-préfet d'Oyo, Roger Louzaya Mamingui.

Dans son allocution, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, s'exprimant en Lingala, a expliqué aux populations sinistrées que le Président de la

République avait écouté leurs cris de détresse. «Il m'a envoyé pour vous apporter cette assistance. Acceptez ce geste d'un seul cœur», a-t-elle déclaré.

La joie était grande aussi auprès des populations sinistrées d'Ollombo, département des Plateaux, qui ont reçu le 13 janvier la générosité du ministre venu voler à leur secours, après que ce district ait été durement touché par des inondations qui ont affecté 7 villages aux alentours de la rivière Alima et deux quartiers au centre d'Ollombo: Marien Ngouabi et Olemmé. Le 4 décembre dernier



La ministre autour des bénéficiaires et des autorités locales

un vent violent avait frappé le village Epoukou, causant de nombreux dégâts matériels et blessant une personne.

Ces catastrophes naturelles ont affecté 200 ménages, soit 1062 personnes sinistrées. «Grand merci pour votre élan de solidarité, pour cette assistance multiforme aux populations vulnérables», a déclaré le directeur départemental de l'action humanitaire des Plateaux.

Le sous-préfet d'Ollombo, Benjamin Yela, a témoigné la reconnaissance des populations sinistrées à Mme la ministre. «Elles vous expriment une grande gratitude pour ce geste louable. C'est la première fois que cela nous arrive. La joie est immense pour ces populations qui sont restées plusieurs mois les pieds dans l'eau», a-t-il indiqué. Comme à Oyo, la ministre s'est exprimée en lingala. «Je suis venue ici au nom du Président de la République qui a écouté vos pleurs. Ce n'est peut-être pas beaucoup, ce que je vous apporte. Acceptez ce geste d'un seul cœur», a-t-elle exhorté.

A Ouessou, dans le département de la Sangha, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-



Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma

ou-Kimbatsa Goma a fait du porte à porte. Question pour elle de toucher du doigt la réalité du sinistre et les souffrances que vivent ces populations. Accompagnée des autorités locales, elle a commencé son périple dans le premier arrondissement Nzalangoye. Des familles démunies ont reçu de ses mains les kits composés de vivres, non vivres et scolaires.

«Nous sommes bien d'accord pour ce don que la ministre vient nous apporter», a dit Emmanuel Mikouaboth, responsable du quartier n°27 Ngongo. Pour lui, le phénomène des inondations date. «Faire des dons à chaque fois n'arrange pas la situation. On doit nous construire un caniveau pour évacuer ces eaux du Lac vers la rivière, située de l'autre côté», a-t-il suggéré.

«Tel que vous me voyez debout, j'ai très mal. Le petit terrain que j'ai pu acheter est presque inondé. J'ai tout perdu et je dors dehors avec mon fils très malade», a expliqué une sinistrée abasourdie, rencontrée sur son terrain abîmé par les inondations.

Mme la ministre leur a demandé d'accepter ce geste. Elle a promis de rapporter les doléances des populations au Président de la République. «Prions pour que Dieu puisse donner la force au Président de la République pour qu'il



Remise de kit à une apprenante

res. Les pluies s'abattent sur la ville depuis le mois d'octobre dernier.

Dans le deuxième arrondissement Mbindjo, les inondations sont plus fréquentes dans le quartier Ngongo où les eaux du Lac créé par la construction des voiries urbaines pendant la municipalisation accélérée de Ouessou causent la souffrance à la population qui ne demandent que la construction d'un caniveau pour évacuer les eaux qui stagnent. «On ne doit pas être sinistrés à vie», a déclaré le chef du quartier Ngongo.

puisse continuer à donner», a-t-elle déclaré.

Bien avant cette descente de terrain, Mme la ministre a procédé au lancement du convoi humanitaire devant apporter le soutien du Gouvernement aux victimes des inondations dans les localités de Pikounda, Kabo, Enyéyé ou Mokeko. C'était devant la préfecture de Ouessou, en présence du président du Conseil municipal, Armel Sidobé Gah.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Coup d'oeil en biais

Diplomatie: l'Etat congolais traîne une réputation de mauvais payeur

L'ONU (Organisation des Nations unies) n'arrive pas à se faire payer par la République du Congo. Pour l'obliger à payer sa dette importante, qui s'élèverait à un peu plus de 73.000 dollars, l'organisation onusienne a décidé mardi 11 janvier dernier de retirer au Congo son droit de vote. Sept autres Etats membres sont dans la même situation. Lenteurs administratives, bureaucratie tatillonne ? Quoi qu'il en soit, pour le Congo c'est autant de moins pour sa crédibilité. Cette perte du droit de vote coïncide avec le remaniement par le Président Denis Sassou-Nguesso de la représentation du Congo à New York. En effet, en mi-décembre dernier, Raymond Serge Balé a quitté son poste à la tête de cette représentation, après avoir été nommé ambassadeur en Inde. Il sera remplacé par Lazare Makayat Safouesse, actuel représentant du Congo à l'UA (Union africaine), rapporte un journal confidentiel.

Un jeune homme tue froidement son frère aîné à Mfilou-Ngamaba

Mardi 11 janvier 2022, un fait tout à fait insolite a mis en émoi Moutabala, un quartier de Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de la capitale congolaise : une bagarre entre frères s'est terminée dans le sang. En effet, un jeune homme, Dieu merci de son prénom, a donné la mort à son frère aîné, Elvan. A l'origine un contentieux sur 2000 francs CFA, a rapporté notre confrère «Le Troubadour». Le présumé meurtrier, déjà connu des services de sécurité publique comme faisant partie d'un gang des bébés noirs, a été arrêté et devrait être poursuivi pour « coups et blessures ayant entraîné la mort ».

Faux policier et escroc démasqué à Talangai!

La problématique des faux policiers devient préoccupante. Après les civils habillés en uniforme de police qui ont défrayé la chronique sous le viaduc de Kintélé dans une affaire de torture de présumés saboteurs de cet ouvrage, un homme en treillis avec insignes de grade est tombé dans son propre piège. Non seulement, il se passait pour un agent de la police mais encore, il rançonnait les commerçants en leur infligeant des amendes fantaisistes, en usant des prétextes divers. L'usurpateur a été pris la main dans le sac vendredi 14 janvier 2022 à Talangai, le sixième arrondissement de Brazzaville. Beaucoup de faux policiers de la même trempe surgissent des catacombes de la crise économique-sociale qui secoue le pays.

Plus d'agents retraités dans les services du ministère des Finances!

Certains agents et cadres admis à faire valoir leurs droits à la retraite mais qui continuent d'occuper leurs postes, pour dit-on nécessité de service, ou restent en fonction au-delà de la date fixée par la réglementation en vigueur, sont dans le collimateur du ministre des Finances. Roger Rigobert Andely a décidé de faire le ménage. Dans une circulaire à l'attention des directeurs généraux de son département, il vient de les instruire de remédier à ce manquement. Certains ont fermé les yeux pendant plusieurs années. La décision du ministre des Finances fait suite au constat faisant état de ce que parmi les fonctionnaires retraités encore en activité, nombreux n'ont pas des documents administratifs de prolongation conformes à la réglementation en vigueur. Ils doivent donc déguerpir des bureaux. Il n'y a pas qu'au ministère des Finances qu'on trouve des retraités encore en fonction. La preuve, le ministre Jean-Marc Thystère Tchicaya a décidé lui aussi de faire partir les retraités encore scotchés à leurs postes dans les structures relevant de son ministère.

Dieudonné Bantsimba contre les occupants du cimetière Mont Barnier

Le cimetière Mont Barnier, dans l'arrondissement 7 Mfilou-Ngamaba, abandonné depuis 1983 pour impraticabilité de la route qui y donne accès, n'a pas échappé au phénomène d'occupation anarchique des espaces publics qu'on constate dans les grandes villes. Le maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba, qui l'a visité mercredi 12 janvier 2022, en a fait l'amer constat. Des gens ont occupé une partie de ce site que leur ont concédé des propriétaires fonciers cupides. Cette situation le préoccupe maintenant. Il a fait arracher leurs plaques et les a invités à déguerpir dans les meilleurs délais. D'autant plus que, dans la capitale, comme il se pose un problème de manque d'espace dans les cimetières publics, la mairie veut rouvrir ce cimetière Mont Barnier. Il reste à faire entendre raison à ces citoyens.

DGASOU : Où l'on est avec le remboursement des parents supportant les frais de voyage de leurs enfants?

Les parents de certains enfants boursiers envoyés dans les universités étrangères ne comprennent pas ce qui se passe. La DGASOU (Direction générale des affaires sociales et des œuvres universitaires) leur demande de payer le titre de voyage de leurs enfants, quitte à se faire rembourser après. Ce qu'ils font mais généralement, c'est la croix et la bannière pour le remboursement. Un lecteur se trouvant dans cette situation affirme avoir supporté le billet d'avion (558.000 francs CFA) de son fils envoyé au Maroc en 2018. Il a attendu le 20 décembre 2020 pour ne se faire rembourser que 300.000 francs CFA. Il ne pourra pas récupérer le reste, lui a-t-on expliqué à la DGASOU, car les remboursements sont suspendus ! Et si cela n'était fait qu'à dessein? C'est, en tout cas, ce que certains (ils sont plusieurs parents) pensent déjà.

PARLEMENT

«Plus de place à l'impunité, à la corruption, la fraude...!»

Les deux chambres du Parlement ont clos les travaux de leur 16^e session extraordinaire et ouvert la 17^e session, le 12 janvier dernier au Palais des congrès, sous le patronage d'Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, et de Pierre Ngolo, président du Sénat.

Dans son allocution, Isidore Mvouba a indiqué que face à la situation difficile que traverse le Congo, les parlementaires n'ont eu de cesse d'apporter leur contribution dans l'exercice de leur rôle de législateurs et de contrôleurs de l'action du Gouvernement. «Le récent et laborieux agenda de la quatorzième législature le prouve à suffisance...Je vous félicite pour votre sens élevé du devoir», a-t-il déclaré. Il a rappelé le débat qui a prévalu lors de l'examen et de l'adoption de la loi organique fixant la procédure de révision de la Constitution. «C'était une première pratique dans l'histoire de notre République. Il était de notre devoir, comme nous le reconnaissons les textes en vigueur, de participer à la mise en place d'un mécanisme constitutionnel portant sur la révision. Ce

mécanisme a vocation à garantir la bonne gestion de la crise sanitaire», a-t-il précisé. A noter qu'au cours de cette session extraordinaire, les députés ont également adopté les lois sur l'affacturage et le crédit-bail. Optimiste, le président de l'Assemblée nationale, s'est dit certain que le Congo connaîtra une période d'abondance, «pourvu que les directives du Président de la République soient appliquées sans atermoiements: plus de place à l'impunité; plus de place à la corruption, la fraude, et la concussion; place au travail, à la rigueur, à l'excellence et surtout au patriotisme». Il a affirmé que la diversité de l'économie congolaise est désormais sur les rails. «Le transport aérien congolais connaîtra très bientôt une nouvelle impulsion. Le Gouvernement vient



Isidore Mvouba

de signer, il y a quelques jours, un mémorandum d'entente avec un partenaire privé, en vue de la relance de la compagnie aérienne Equatorial Congo Airlines. Ce partenaire apportera un investissement de vingt-cinq millions de dollars, soit environ quinze milliards de francs CFA. Cet investissement servira à régler la dette sociale et à relancer, dans un premier temps, les vols nationaux», a fait savoir le pré-

sident de l'Assemblée nationale. Isidore Mvouba a rappelé aux députés que le malicieux virus de la COVID-19 est toujours à nos portes. «Il continue encore et toujours. Nous devons, chacun et tous, faire l'effort de nous vacciner, nous tester régulièrement et respecter les mesures barrières.

KAUD

ENSEIGNEMENT GENERAL

Une première vague d'enseignants reçoit leurs textes d'intégration

Pour résoudre l'épineux problème de déficit en personnel enseignant, le Gouvernement vient de recruter 243 enseignants vacataires, volontaires et prestataires. Ces derniers ont reçu leurs textes d'intégration à la Fonction publique des mains du ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean Luc Mouthou, le 7 janvier à Brazzaville.



Le ministre entouré des nouveaux fonctionnaires

Après moult revendications syndicales, les enseignants aperçoivent le bout du tunnel. Le ministre Jean-Luc Mouthou les avait rassurés lors d'une réunion en début décembre 2021 que le Gouvernement était à pied d'œuvre pour répondre, dans un bref délai, à leur exigence. L'année 2022 est donc celle du concret.

Pour le directeur général des ressources humaines et de l'administration scolaire Fidèle Otalou, le processus d'intégration à la Fonction publique va se poursuivre. D'autres arrêtés seront disponibles dans un proche avenir. La démarche adoptée pourra

comblent le déficit en personnel enseignant estimé à environ 20 mille. Plus de 4.000 volontaires ont été disséminés dans tous les départements, il y a quelques années. «Au titre de l'année 2020, un quota de 1262 places a été dédié au sous-secteur et en 2021, 1445

places», a fait savoir Fidèle Otalou. Remettant les arrêtés aux nouveaux fonctionnaires, le ministre Mouthou a annoncé que d'ici peu vont se suivre les affectations. «Il s'agira d'aller servir la nation partout où elle aura besoin de vous. Il vous revient de faire vivre l'école congolaise», a dit le ministre de l'Enseignement général. Faire vivre l'école, c'est faire vivre la nation toute entière, a-t-il martelé. Cette maxime interpelle une catégorie d'enseignants qui préfèrent exercer dans les grandes agglomérations alors qu'ils sont attendus dans l'arrière-pays. Après réception des textes d'intégration, la joie était à son comble auprès des bénéficiaires, après une longue période d'attente. Une décennie pour les uns et plus d'une (15 ans voire plus) pour d'autres. Ces heureux bénéficiaires souhaitent que cet élan se perpétue pour dénouer le problème du déficit en personnel enseignant, gage d'une éducation de qualité.

Germaine NGALA

COUR D'APPEL DE POINTE-NOIRE

Ould Mabonzo Adoris, condamné à dix ans de travaux forcés

Ouvertes le 27 décembre 2021, les audiences de la session criminelle de la Cour d'appel de Pointe-Noire, se sont poursuivies le 13 janvier 2022, par l'affaire du lieutenant de police, Ould Mabonzo Adoris (33 ans). Il a donné la mort avec son pistolet à son beau-frère Binaki Lemina Gessy (35 ans) dans la nuit du 24 au 25 décembre.



Ould Adoris Mabonzo pendant l'audience

L'exposition des faits résumés par l'avocat général énoncé que: «Dans la nuit du 24 au 25 décembre 2021, Binaki Lemina Gessy se retrouvait au vip PDR à Tié-tié, où il a été rejoint par le couple Mabonzo qui revenait du Vip Doriane, sis au quartier Mbota. Ne trouvant pas de la place pour s'asseoir, le couple s'installait au comptoir ou il passait sa commande. A peine installé et la boisson servie, Mantelot Christ Michel, lui aussi client au dit Vip qui voulait acheter sa boisson bousculait la compagne de Mabonzo, la nommée Nganga Doris Merveille. Ceci fut à l'origine d'une altercation qui va impliquer d'autres personnes. C'est ainsi qu'une bagarre va se déclencher dans le Vip. Binaki Lemina Gessy va à son tour intervenir dans le processus pour le compte du couple Mabonzo. Chassés à l'extérieur, les protagonistes ont poursuivi leur bagarre hors du Vip. Mabonzo se voyant être poignar-

der à l'épaule et blessé au pied droit voulait en découdre avec Mantelot. Le lieutenant de police Mabonzo s'empara de son arme et engager la balle en dépit des paroles dissuasives de Binaki Lemina Gessy qui s'était interposé, le coup de feu retentissait et la balle atteignait mortellement ce dernier au thorax. N'eût été la rapidité du couple qui s'était échappé, on aurait assisté à leur linsage», a-t-il expliqué. Les débats étaient dirigés par Jean Claude Toutissa, président de la deuxième chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Pointe-Noire, assisté de Clément Makita, avocat général. La partie civile a eu pour avocat maître Alain Ludovic Samba, tandis que la défense du présumé criminel était assurée par maître Joseph Mabonzo. Après avoir fait le contour de tous les faits par un interrogatoire musclé, suivi du plaidoyer des avocats, aussi bien de la partie civile que

de la défense et, le réquisitoire de l'avocat général, la cour a rendu public le verdict par Jean Claude Toutissa. Morceau choisi: «... Par ce motif, statuant publiquement, contradictoirement en matière criminelle en premier et dernier ressort sur l'action publique, déclare Ould Mabonzo Adoris, coupable des faits mis à sa charge. En répression, lui faisant application de la loi, le condamne à la peine de 10 ans de travaux forcés, sur les intérêts civils reçoit les ayant-droits de feu Binaki Lemina Gessy, représenté par Binaki Guy Roland, en leur constitution de partie civile.

Condamne Mabonzo Ould Adoris à leur payer la somme de 25 millions de francs Cfa, à titre de dommages et intérêts. Condamne en outre Mabonzo Ould Adoris aux dépens, et fixe la durée de la contrainte à trois mois pour le recouvrement des frais de justice et des dommages intérêts. Trois jours francs ont été donnés à Mabonzo pour introduire son éventuel pourvoi en cassation.

Equateur Denis NGUMBI & Madocie Déogratias MONGO

TRANSPARENCE

Mission d'enquête sur la gestion du fonds COVID-19

Dans une circulaire en date du 30 décembre 2021, le président de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR) Joseph Mana Fouafoua, informe l'opinion nationale et internationale que son institution «vient de mettre en place une Commission ad'hoc, dont la mission est d'évaluer le niveau de transparence et de responsabilité dans la gestion des fonds institués par le



Joseph Mana Fouafoua

Gouvernement pour la lutte contre le coronavirus d'une part, et d'autre part, pour soutenir l'économie des entreprises affectées par les mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie de COVID-19».

Cette mission d'évaluation est, d'après le président de la CNTR, la deuxième du genre que l'institution «initie depuis la prestation de serment de ses membres en octobre 2020. Les précédentes visaient notamment les institutions financières ayant abrité les comptes des administrations publiques, en application du code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques d'une part et d'autre part en rapport avec les réformes portant sur le Guichet unique de paiement (GUP) et le Compte unique du Trésor (CUT)».

Le rapport de ces missions, en cours de finalisation, sera transmis pour compétence, conformément à la loi, au Président de la République, aux présidents des deux Chambres du Parlement, au Premier ministre, ainsi qu'aux ministres des Finances et de la Justice.

Le président de la CNTR déplore que la Commission «a toutefois noté au cours de ses démarches, le manque de collaboration du cabinet du ministre des Finances censé agir en partenaire privilégié dans l'exécution de ses missions». Une attitude qui selon lui «ne saurait demeurer sans conséquence».

Joseph Mana Fouafoua rassure que «les membres de la CNTR commis à cette tâche, l'exécuteront en toute impartialité, conformément aux lois et règlements régissant la gestion des finances publiques en République du Congo, notamment, le Code de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques.

A.G.NGOUMA

Tarifs d'abonnement

Congo	Francophone
6 mois	91 Euros
Retrait sur place:	182 Euros
15.600	<u>Autres pays d'Afrique</u>
Expédié:	96 Euros
23.400	192 Euros
<u>1 an</u>	<u>Europe</u>
Retrait sur place:	96 Euros
31.200	192 Euros
Expédié:	<u>Amérique-Asie</u>
46.800	100 Euros
<u>France, Afrique</u>	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

ENVIRONNEMENT

Sensibiliser les médias et le public aux dangers du plastique

Les responsables de l'association Action sur l'environnement et le développement (AED) ont animé une conférence presse à Brazzaville, vendredi 14 janvier 2022. Celle-ci a été tenue dans le cadre de la sensibilisation des médias et du public sur le cycle de vie toxique des plastiques. Les animateurs ont été le Dr Eugène Loubaki et Joseph Moudzingoula, respectivement président et secrétaire général de l'association.



Pendant la conférence de presse

Deux exposés ont été présentés par les deux animateurs portant sur les plastiques en général et sur les produits chimiques toxiques contenus dans les plastiques. Dans les perspectives, il a été indiqué qu'il est prévu un Traité sur les plastiques au niveau mondial. Les animateurs de la conférence de presse ont rassuré qu'actuellement au Congo, la pollution due aux sacs et sachets plastiques à usage unique a considérablement baissé, mais celle-ci a fait apparaître la pollution des bouteilles et d'autres produits en plastique percevable dans les caniveaux et cours d'eau qui arrosent les différentes villes du Congo. Malheureusement, par manque de suivi et de mesures de répression, il est constaté ces dernières années le retour des sachets plastiques vendus frauduleusement dans les marchés et se retrouvant en déchet dans les décharges.

Pourtant, des initiatives louables, bien qu'encore insuffisantes, sont entreprises dans le pays, comme la fabrication des pavés à partir des déchets plastiques de tout genre. Mais au regard de l'ampleur du problème, beaucoup reste à faire sur le plan réglementaire. Car le décret n°2011-485 du 20 juillet 2011 réglementant la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation des sacs, sachets et films en plastique n'a pas de textes d'application pour préciser certaines dispositions, et sur le plan technique, pour juguler les déchets plastiques en République du Congo.

Les animateurs ont précisé que tout le problème du plastique se résume à la gestion écologiquement rationnelle des déchets pour leur élimination. La prévention et la minimisation des déchets plastiques aideraient à diminuer la pollution. Il est reconnu que les plastiques peuvent rester dans l'environnement pendant des centaines d'années et se décomposent en micro et nano plastique qui pourraient subsister dans les flux des déchets.



Dr Eugène Loubaki

Il a été dit que le risque lié aux matières plastiques et la menace pour la santé humaine que représentent les produits chimiques toxiques présents dans la plupart de ces produits en plastique, y compris les jouets des enfants, les emballages alimentaires, les ustensiles de cuisine, les vêtements, l'électronique et de nombreux autres produits de consommation courante sont les menaces réelles.

Selon deux nouvelles études réalisées par le réseau international pour l'élimination des polluants (IPEN en anglais), les plastiques représentent effectivement une menace importante pour la santé humaine et les écosystèmes tout au long de leur cycle de vie. Pour réduire et éliminer la pollution des plastiques, l'IPEN travaille avec International Pellet Watch (IPW) et des ONG partenaires dans 35 pays, dont AED au Congo, membre de l'IPEN, pour étudier les produits chimiques dangereux et les polluants présents dans les granulés plastiques de pré-production déversés ou perdus et trouvés sur les plages du monde et les granulés plastiques recyclés. Sur la question du plastique, le pays aurait davantage raison de joindre sa voix à celle du Rwanda et du Pérou, pays initiateurs du projet de résolution d'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique, ont conclu les deux conférenciers. Les pays se réuniront en février 2022 à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement afin de discuter de cet instrument mondial sur les plastiques, largement axé sur les déchets et les déchets marins.

Philippe BANZ

Qui me répondra?

Qu'est-ce que la diaspora congolaise peut apporter au pays?

Angèle ALOKI (Makoua-Cuvette)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

MINISTÈRE DES FINANCES

Affiner une démarche de performance basée sur la budgétisation

Le ministère des Finances, du budget et du portefeuille public a organisé un séminaire d'appropriation de la méthode PEFA (Public expenditure and financial accountability), de mesure de la gestion des finances publiques. Ce séminaire s'est tenu à Brazzaville, du 11 au 12 janvier 2022, en partenariat avec la Banque mondiale, à travers le Projet de réformes intégrées du secteur public (PRISP). Les travaux ont été ouverts par Rigobert Roger Andely, ministre des Finances en présence de Ludovic Ngatsé, ministre délégué au budget et de Mme Korotoumou Ouattara, représentante résidente de la Banque mondiale au Congo. La cérémonie de clôture a été présidée par Hilaire Mavoungou, conseiller au budget, en présence de Ferdinand Doukaga Kwanda, coordonnateur du PRISP.

Les participants ont échangé avec les experts sur les connaissances nécessaires pour s'approprier la méthode PEFA qui met l'accent sur le volet gouvernance dans l'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière.

Mme Korotoumou Ouattara a affirmé que le cadre PEFA fournit une base solide pour piloter des réformes de la gestion des finances publiques et comprendre où la République du Congo se situe par rapport aux normes internationales. Ce cadre est l'outil de référence en matière de gestion des finances

publiques et il est internationalement reconnu et soutenu grâce à une collaboration étroite entre les principaux partenaires au développement.

Ouvrant les travaux, Rigobert Roger Andely, a souligné que la condition sine qua non de mesure de la performance dans la gestion des finances publiques, est l'usage de bons outils de collecte et d'analyse des résultats. «Les résultats attendus de cette évaluation contribueront à affiner les stratégies définies dans le pilotage des réformes», a-t-il dit.

Clôture des travaux, Hilaire Mavoungou, conseiller au bud-



Les organisateurs et les participants

get, a demandé aux participants de se mettre au travail, au regard des délais courts pour élaborer le rapport. «Ce séminaire a permis de lancer les travaux de collecte des données pour arriver à l'élaboration du rapport d'évaluation PEFA. Il a été nécessaire que nous passions par cette étape», a-t-il indiqué. A la fin du séminaire, Mme Bertille Mapouata, chargée de mission de suivi au ministère des Finances, participante, a reconnu: «Nous avons eu l'opportunité de nous approprier la

méthode PEFA, afin qu'en tant qu'administration congolaise nous sachions où nous allons. Cette méthode consiste à être transparent dans la gestion des finances publiques et que chacun soit responsable de ses actions dans les différentes administrations».

A noter que le dernier exercice du programme PEFA au Congo a été publié en juin 2014. Il y a donc plus de sept ans de cela.

Philippe BANZ

PROJET DURQUAP

Lancement de l'adressage de la ville de Brazzaville

Le Gouvernement, la mairie de Brazzaville et le projet Développement urbain et restructuration des quartiers précaires (DURQuaP) ont procédé, vendredi 7 janvier dernier à Brazzaville au lancement de la première phase d'adressage de la capitale politique de la République du Congo. Si le déploiement effectif des enquêteurs s'est fait lundi 10 janvier, leur formation par l'entreprise camerounaise Groupe Megasoft/SntPartners/GES, spécialisée dans l'adressage des cités, et l'agence AVEC Communication visuelle, a eu lieu vendredi 7 janvier 2022. En tout, 78 enquêteurs ont subi cette formation en adressage qui s'étendra à Pointe-Noire, où une soixantaine de personnes seront formées dans la même spécialité pour l'adressage de la ville océane.



Les participants à la formation

Les différentes parties prenantes: l'Etat congolais, la municipalité de Brazzaville et le projet DURQuaP, en lançant cette campagne, entendent mettre à jour l'adressage de la principale ville du pays, en général, et les quartiers précaires cibles du projet DURQuaP, en particulier. Il s'agit de Moukoundzi-Ngouaka et Sukissa (à Brazzaville), Mboukou et Tchianiambi (à Pointe-Noire) en priorité, avant de s'étendre dans d'autres quartiers de Makélékélé, Bacongo, Ouenzé, Poto-Poto, Mougali et dans quelques arrondissements de Pointe-Noire.

Selon un spécialiste de l'adressage, à terme, cette mise à jour vise à mieux référencer géographiquement les quartiers, et à mieux identifier les éventuels problèmes sociaux rencontrés dans ces quartiers afin de planifier, au besoin, les politiques de développement en faveur des communautés.

Pour Dr Arsène Tchiano Timene, du Groupe Megasoft/SntPartners/GES, chargé de la mise en place d'un observatoire urbain pour les villes de Brazzaville et de Pointe-Pointe, la réalisation de l'adressage et la mise à jour de la base des données des recettes des mairies de Brazzaville et de Pointe-Noire, l'adressage consiste à donner les noms des rues et à donner les numéros aux parcelles, pour faciliter le repérage des citoyens. Et concernant le service public, pour faciliter les interventions dans les quartiers ciblés.

Par exemple, pour des services d'urgence, de sécurité ou d'électricité, lorsqu'un citoyen est dans le besoin, il peut contacter l'administration habilitée, et en communiquant son adresse précise il facilitera l'intervention de celle-ci. Au plan fiscal, l'adressage permettra de mettre à jour la base de données fiscales et de repérer en temps

ENTREPRENARIAT

Aider les entrepreneurs à trouver une idée de business rentable

Dans le cadre de la deuxième édition du genre, l'agence événementiel le Odingui Event's & Consulting a organisé une rencontre de réseautage pour susciter des opportunités professionnelles d'affaires sur le thème: «Comment trouver une idée de business rentable». La cérémonie a eu lieu à Brazzaville, vendredi 10 décembre dernier, sous la direction de Mme Splendide Lendongo, organisatrice d'événements de l'Agence Odingui Event's Consulting.



Mme Splendide Lendongo prononçant son discours

Des exposés de quelques entrepreneurs sous forme de témoignages ont souligné qu'il faut avoir de la vision stratégique. Le changement des mentalités s'impose pour créer des valeurs économiques. L'occasion a permis à Mme Splendide Lendongo d'expliquer la portée de ces rencontres. «Nous visons la promotion de très petites, petites et moyennes entreprises. En général, nous visons la promotion des artisans, des artistes, donc des entrepreneurs dans tous les domaines d'activité. Le but, en fait, c'est de réunir les différents professionnels «Business to Business», l'ensemble des activités commerciales nouées entre deux entreprises et «business to consumer», désignant la relation entre entreprise directement avec les consommateurs. Cela permet aux entrepreneurs d'élargir leur carnet d'adresse et de créer des opportunités d'affaires», a-t-elle dit.

«Ce que j'ai atteint comme objectif aujourd'hui suite à la première édition est encourageant. Je suis satisfaite de noter qu'au moins certains participants de la précédente édition au nombre de sept, ont pu avoir des marchés et des contrats grâce à ces rencontres. Les jeunes entrepreneurs n'hésitent pas à prendre part à de telles rencontres. Ce sont de belles opportunités qui leur sont offertes».

Philippe BANZ

réel le contribuable sur le terrain, afin d'optimiser le rendement fiscal (le recouvrement).

Hormis la formation des enquêteurs et leur déploiement sur le terrain, les responsables de l'adressage s'emploient aussi à la sensibilisation des communautés pour les inciter à collaborer avec les enquêteurs, à adhérer et à participer aux activités.

Marcellin MOUZITA

EMPLOI DES JEUNES

S'imprégner de la supervision du démarrage des formations des jeunes vulnérables

Le Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE) a supervisé lundi 17 janvier 2022, le démarrage des formations des jeunes vulnérables âgés de 16 à 24 ans affectés auprès des maîtres-artisans. C'était sous la supervision de Hyacinthe Ehoussy-Dangabot, conseiller à l'enseignement professionnel et à l'orientation scolaire professionnelle, en présence d'Auxence Léonard Okombi, coordonnateur du PDCE.



Deux jeunes filles s'intéressant à l'arboriculture en charge», a-t-il confié.

Des ateliers ont été visités. Cinq apprenants y suivent une formation en infographie à CAMI, une maison informatique, de la coopérative des jeunes dans la filière aviculture, la transformation des produits végétaux, la couture, la coiffure, la restauration et l'arboriculture. Toutes ces formations sont gratuites et seront dispensées selon l'approche par compétence. La durée de chaque formation variera de 6 à 9 mois. Les bénéficiaires auront des cours d'alphabétisation fonctionnelle et des compétences de vie courante. Delaunay Nsilou, aviculteur, ayant reçu la formation auprès du PDCE s'est réjoui de transmettre ses connaissances aux nouveaux apprenants. «L'expérience, les théories, les normes et techniques, la bonne conduite, nous allons les transmettre aux jeunes afin qu'ils puissent s'exercer et se prendre

«J'ai choisi la restauration pour me prendre en charge. Nous avons frit le poisson et préparé le riz gras ainsi que d'autres repas. Nous remercions le PDCE

restauration. Bienvenue Louzolo, quant à elle, a expliqué les raisons de sa passion. «J'ai choisi ce métier, parce que j'aime bien voir les jeunes et les vieux qui font ce travail.



Photo de famille pendant l'une des visites des ateliers

d'avoir mis à notre disposition cette formation», a déclaré Sandra Lissita, apprenante en

Je veux découvrir comment planter. Le formateur nous a appris comment faire le mélange

AGRICULTURE À POINTE-NOIRE

Les maraîchers mis en difficulté par les trop abondantes pluies

Inondation des sites, manque de matériels adéquats, rareté des engrais chimiques et d'autres produits maraîchers, sont les maux que vivent les maraîchers à Pointe-Noire en cette période de pluies. Une situation inquiétante qui empêche de produire en grande quantité en vue d'approvisionner la ville océane en produits de qualité.



Une planche de légumes encombrée par les mauvaises herbes

Les difficultés auxquelles font face ces maraîchers, c'est aussi l'augmentation du prix des engrais sur le marché. Dans les différents marchés de la place, les répercussions de cette faible production se font ressentir chez les commerçants détaillants obligés d'augmenter les prix.

«Nous avons des hausses de prix pour les engrais, et cela nous dérange beaucoup. Pendant la saison des pluies, les insectes sont aussi au rendez-vous. Donc nous devons penser à avoir des produits à pulvériser afin de protéger les cultures. Les engrais sont en augmentation actuellement. Le sac de MPK de 25 kg que nous

achetions à 13500 a augmenté à 17500 F, et celui de 50 kg est passé à 35000 F, au lieu de 26000», se plaint Madeleine Ballou, une commerçante.

Pendant cette période, il y a aussi l'augmentation du prix des différentes sortes de légumes sur les marchés. Cause: les inondations des dizaines de plantations. Cela met en difficulté les commerçants et surtout le panier de la ménagère qui subit également le contre-coup de cette situation.

«Pendant la période des pluies, les légumes ne se font pas voir

sur les marchés. En période de pluies, nous achetons très chers les légumes. La cause est qu'il y a beaucoup d'eau aux alentours des plantations. Et il y a aussi l'apparition de beaucoup d'insectes. Il faut donc traiter les légumes atteints au moins deux fois dans la semaine», déplore pour sa part Rosine Mawene, une maraîchère.

Toutes les difficultés auxquelles font face les maraîchers ne restent pas sans conséquences sur le panier de la ménagère.

Madocie Déogratias MONGO

entre la terre et la plante. Je vais m'impliquer et m'appliquer pour être arboricultrice».

«Je me réjouis que les apprenants soient présents dans les ateliers pour apprendre le métier de leur choix. Une équipe va encadrer aussi les jeunes pour faire le suivi technico-pédagogique des ateliers retenus», a indiqué Hyacinthe Ehoussy-Dangabot à la fin de

la tournée.

A noter que 2500 jeunes vulnérables dont 1250 à Brazzaville et 1250 autres à Pointe-Noire ont été affectés auprès des maîtres-artisans. Leur mission consiste à former les jeunes sur la base des référentiels conçus par le PDCE avec l'appui d'Expertise France. D'autres filières seront lancées ultérieurement en attendant la distribution des

équipements de protection individuelle aux jeunes. Il s'agit de la mécanique automobile, la chaudronnerie, l'électricité du bâtiment, l'installation en équipement sanitaire, la maçonnerie, etc.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

AVIS D'ANNONCE LEGALE

Au terme de la réception des actes par Maître Hugues Anicet MACAYA BALHOU, notaire en la résidence de Pointe Noire, immeuble CNSS Avenue De Gaulle; B.P.: 4171, et du RCCM CG/PNR/ 17B 10 portant les modifications suivantes dans le cadre de la Société PALCO Sarl, société à responsabilité limitée au capital de 1 200 000 000 F. CFA ce qui suit:

1/Cession de (1 000) Mille parts sociales entre M. Bernard FOKOU et le nouvel acquéreur, la société SOFAPRAL, le 05/02/2019.

2/ Renouvellement du mandat du Gérant de Monsieur SONAGOU SINGHE Christien pour une période de 02 ans renouvelable le 27/08/2020

3/ La nomination du commissaire aux comptes, Cabinet d'Expertise Comptable «CAFEX NOUBISSI», Agrément CEMAC N° EC99, dirigé par Monsieur NOUBISSI Pierre Collins, Expert-comptable Diplômé, Commissaire aux Comptes des sociétés pour une durée de 03 ans le 24/06/2021.

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION SUECO



Chers Parents, chers étudiants, vous qui cherchez un cadre idéal pour les études : La Direction du Centre de Formation

et d'Information Suéco, Ecole Conventionnée Evangélique, a le réel plaisir de vous informer que la rentrée en CAP et BP est fixée au 04 Octobre 2021 et au cycle supérieur en novembre 2021.

Pour toute information complémentaire, nos portes sont toujours ouvertes de lundi à samedi de 8h à 19h

Nos filières de formation sont : BTS & Licence

Pro : – Génie Logistique et Transport - Management des Ressources Humaines - Comptabilité et Gestion des Organisations - Marketing et Action Commerciale - Assistant de Direction - Banque et Finance - Réseau et Télécommunication – HSE – Tourisme – Hôtellerie – Restauration – Santé Publique.



➤ **Durée de la formation BTS : 20 mois + 2 mois de stage en entreprise**

➤ **Durée de la formation Licence pro : 10 mois + 2 mois de stage en entreprise**

➤ **Les non-bacheliers, les filières suivantes :** Pâtisserie - Secrétariat Bureautique – Hôtellerie - Cuisine : **Diplôme préparé : CAP - Durée de la formation : 6 mois**

Maintenance Informatique et Réseau – Secrétariat Bureautique – Vendeuse en Pharmacie : **Diplôme préparé : BP - Durée de la formation : 9 mois**

Suéco offre aussi des formations à la carte

➤ Informatique (Word – Excel – Publisher – Power Point et autres logiciels à la demande)
➤ Anglais (Beginner level – Intermediate level – Advanced level)

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org

Tél. (+242) 06.679.12.91 / 06.654.51.93

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

MALI

IBK s'en est allé

Les Maliens ont éprouvé grande tristesse ce dimanche 16 janvier, après l'annonce par sa famille du décès de l'ex-président Ibrahim Boubacar Keïta «IBK». Il s'est éteint dans la capitale Bamako, à l'âge de 76 ans, dans sa résidence privée où il s'était retiré depuis sa chute. A travers l'Afrique et le monde, des messages de condoléances et de soutien ont abondé, provenant des dirigeants qui ont côtoyé et apprécié ce personnage affable et pondéré. Il s'en va au moment où son pays peine sous le poids d'énormes restrictions.



Ibrahim Boubacar Keïta

malaise national ou traverse une impasse.

Plusieurs chefs d'Etat du continent ont adressé des messages de condoléances aux dirigeants de transition et au peuple malien. Parmi eux, l'Ivoirien Alassane Ouattara, le Sénégalais Macky Sall, le Béninois Patrice Talon, et même le colonel Mamady Doumbouya, président de transition de la Guinée, qui ont tous salué la mémoire d'un «*démocrate sincère*» qui a «*manqué de réponses*». Lui qui tire sa révérence alors que son pays connaît un

Ancien président malien (2013-2020), les réactions de personnalités comme de citoyens maliens anonymes suite au décès d'Ibrahim Boubacar Keïta ont afflué pour lui rendre hommage ou évoquer son bilan. Après l'annonce du décès de nombreux groupes d'hommes et de femmes ont pris d'assaut son domicile privé de Bamako. Acteurs et femmes politiques de tous bords, parents, amis et citoyens, ils ont tenu à présenter leurs condoléances à la famille

de l'illustre disparu. L'ancien président nigérien Mahamadou Issoufou a été l'un des premiers à réagir au décès de l'ancien président malien. Il a dit avoir ressenti une immense tristesse lorsqu'il a appris la mort de son ami et compagnon de lutte politique, depuis trente ans. L'homme politique et opposant tchadien Saleh Kebzabo qui connaissait IBK depuis plusieurs décennies, alors qu'il vivait à Paris, en France, salue un homme qui aimait la vie, mais également un homme de pouvoir.

De son côté, la junte malienne a présenté ses «sincères condoléances» en précisant que les informations relatives à la cérémonie funéraire feront l'objet d'un communiqué ultérieur. L'on peut donc soupçonner des obsèques nationales, avec la participation des plus hautes autorités maliennes. Cependant, le pays reste encore coupé d'autres Etats de l'espace sous-régionale, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). IBK était un amoureux des livres et des écrivains, et n'animait plus de conversations devant ses invités comme il en avait la coutume. Il était plutôt «éteint», confie même une source. Les conditions de la fin de son règne ayant été par un coup d'Etat, l'ex-chef de l'Etat malien a eu également le temps de faire la somme des trahisons dont il a été victime. Mais, l'homme était aussi malade, il voyageait entre Bamako et Abu Dhabi, aux Emirats-arabes-unis pour se faire soigner. Sa chute a été précédée d'une série de manifestations exigeant pendant plusieurs mois son départ. Elles ont eu pour épilogue son renversement par le coup d'Etat militaire d'août 2020. L'imam Dicko en était le commanditaire.

Aristide Ghislain NGOUMA

RD CONGO

La démission de Jean-Marc Kabund de l'hémicycle fait des remous

Une démission surprise vendredi 14 janvier dernier: Jean-Marc Kabund, chef du parti présidentiel UDPS, figure proche du pouvoir en place, a annoncé sa démission de la vice-présidence de l'Assemblée nationale. Un poste qu'il occupait à nouveau depuis environ un an. C'est lui-même qui l'a annoncé après que sa résidence a été prise d'assaut par des éléments de la Garde républicaine dans la nuit du 12 au 13 janvier. Un incident provoqué par une infraction routière.



Jean-Marc Kabund

L'onde de choc de cette démission a atteint le parti présidentiel. La tension était vive samedi dernier aux alentours du siège de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) et de la résidence de Jean-Marc Kabund, président intérimaire du parti. La police était obligée d'intervenir pour rétablir l'ordre et éviter que la situation dégénère. Cette situation est peut-être aussi révélatrice d'une crise profonde qui couve depuis plusieurs mois au sein de la famille politique de Félix Tshisekedi.

Deux camps semblent se former, entre les militants qui attendaient la confirmation de la démission du premier vice-président de l'Assemblée nationale et d'autres qui le suppliaient de ne pas aller au bout de sa démarche. Jean-Marc Kabund est apparu détendu devant les militants. Il en a profité pour adresser quelques piques aux militants qui réclamaient son départ. «*Leur joie est de courte durée*», a-t-il dit.

Parmi les cadres du parti et dans l'entourage de Félix Tshisekedi, personne ne commente publiquement ces événements. Mais sous cape, certains se lâchent. Il s'agit, disent-ils, de la manifestation d'une accumulation de tensions dans l'entourage du chef de l'Etat. Et quelques conseillers reprochent à Jean-Marc Kabund son attitude jugée arrogante. «*Il se croit tout permis. Il pense qu'il est vice-président de la République. Il ne respecte ni le président ni sa famille*», confie un membre du cabinet de Félix Tshisekedi.

Ces événements arrivent également dans un contexte marqué par des tensions au sein du parti. Deux camps se sont formés depuis 2019. L'un d'eux ne reconnaît pas le leadership de Jean-Marc Kabund.

Certains cadres reprochent à l'actuel directoire de ne pas préparer suffisamment les échéances électorales de 2023. Selon ses proches, la situation embarrasse le chef de l'Etat, qui espère une réélection et attend beaucoup des dirigeants de son parti l'UDPS.

G. D'A.

SOUDAN

La mobilisation contre le pouvoir putschiste persiste

Des médecins ont protesté contre les attaques d'hôpitaux par les Forces de sécurité pendant les manifestations, le 16 janvier dernier. La société civile a appelé à descendre à nouveau dans la rue le 17 janvier pour protester contre le régime militaire.

Cependant, les autorités ont retiré, samedi 15 janvier, l'accréditation d'Al Jazeera Mubasher, une des chaînes du groupe qatari. Mais aussi, celles de deux de ses correspondants sur place. Spécialisée dans la retransmission d'événements en direct, faisant du tout images, sans commentaires, la chaîne avait suivi les manifestations anti-putsch des derniers mois. Des manifestations réprimées dans le sang, qui ont fait 64 morts à ce jour. Le ministère de l'Information a dénoncé, samedi, dans une lettre une couverture «*non professionnelle*» des événements au Soudan sur la chaîne d'Al Jazeera.

En vue de justifier cette fermeture, le ministère de l'information a accusé la chaîne de télévision qatarie d'une couverture médiatique qui «*déchire le tissu social soudanais*». Et, ce faisant, «*nuît aux intérêts du pays et à sa sécurité nationale*». Cette décision a été vivement dénoncée. L'ambassade américaine à Khartoum l'a qualifié dimanche de «*pas en arrière pour la liberté de la presse*». C'est une «*intimidation*» d'après Al Jazeera, qui a appelé sur Twitter les autorités à autoriser son équipe à reprendre le travail. Le réseau

des journalistes soudanais, lui, dénonce un «*harcèlement continu contre les journalistes*» visant à «*étouffer la vérité*». Depuis le coup d'Etat du 25 octobre, cette attaque n'est pas la première contre la presse. En mi-novembre 2021 déjà, le chef du bureau d'Al Jazeera à Khartoum avait été détenu pendant trois jours, sans aucune charge. Deux journalistes d'une télévision saoudienne avaient aussi été brièvement détenus, en fin décembre. De même,



La tension monte toujours au Soudan

le bureau d'une autre chaîne avait été attaqué par des officiers, ses équipes tabassées et ses équipements saisis. De nombreux journalistes ont également rapporté depuis quel-

es temps, avoir été arrêtés ou attaqués alors qu'ils couvraient les manifestations à différents niveaux.

Alain-Patrick MASSAMBA

ETHIOPIE

Les prises de position du directeur de l'OMS sur le Tigré dénoncées

Addis-Abeba demande à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) d'ouvrir une enquête sur l'Ethiopien Tedros Gebreyesus son directeur. Son pays l'accuse de menacer «*l'intégrité*» de l'organisation, et de parti pris pour le Front de libération du peuple du Tigré (TPLF). Originaire du Tigré, le directeur de l'OMS a plusieurs fois dénoncé en des termes très forts le blocage de l'aide humanitaire dans cette région.



Tedros Gebreyesus

«*Nulle part ailleurs dans le monde, nous assistons à un*

enfer comme Tigré». Tels sont les propos très forts tenus par

le directeur de l'OMS. Ce qui a poussé l'Ethiopie à saisir l'Organisation mondiale de la santé pour lui demander d'ouvrir une enquête contre lui. Le Gouvernement éthiopien accuse Tedros Gebreyesus de «*forfaiture*», violation de sa responsabilité légale et professionnelle, d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Ethiopie et ni plus ni moins que d'être un «*membre actif*» du TPLF, classé comme «*terroriste*» par l'Ethiopie. Le directeur de l'OMS est même accusé par son pays de fournir au mouvement «*un soutien financier et technique*».

Ces accusations interviennent alors que l'OMS s'apprête à se

réunir pour entériner la reconduction de Tedros Gebreyesus pour un second mandat de cinq ans à la tête de l'organisation. Il faut chercher à savoir si l'Ethiopie arrivera à convaincre suffisamment des pays membres de l'OMS du bien-fondé de sa démarche. D'autant que l'actuel directeur est l'unique candidat à sa réélection. L'Organisation mondiale de la santé n'avait pas encore réagi jusqu'à vendredi dans la soirée. D'après l'ONU, les frappes aériennes menées par les autorités fédérales au Tigré ont fait au moins 108 morts depuis le début de cette nouvelle année.

A.P MASSAMBA

AVIS D'ANNONCE LEGALE

Au terme de la réception des actes par Maître Hugues Anicet MACAYA BAL-HOU, notaire en la résidence de Pointe Noire, immeuble CNSS Avenue De Gaulle; B.P.: 4171, du RCCM CG/PNR/08B 207, il a été porté les modifications suivantes dans le cadre de la Société SFPAL Sarl, société à responsabilité limitée au capital de 250 000 000 F.CFA, ce qui suit:

1/Augmentation du capital de 50 000 000 à 250 000 000 F. CFA au 15/03/2010 ;

2/Modification de l'objet social, ancienne: «Tréfilerie, pressage, crantage, pointage; dressage et fabrication des tôles, fabrication et vente des tuyaux PVC et des gaines oranges, tous autres produits en matière plastique» à la nouvelle: «Tréfilerie, (tréfilage, dressage, crantage, pointage), et la fabrication des tôles, fabrication et vente des tuyaux PVC et des gaines oranges, tous autres produits en matière plastique, l'importation, l'exportation, la fabrication et la commercialisation du ciment, l'importation, l'exportation et la vente de matériaux de construction, quincaillerie» du 07/01/2014

3/Cession de (240) Deux cent quarante parts sociales entre M. FOKOU BERNARD et le nouvel acquéreur, la société FOBERD CONGO BRAZZA sarl le 16/06/2014.

4/Cession de (15) Quinze parts sociales entre M. Loic FOKOU FONGANG et le nouvel acquéreur, la société FOKOU FOBERD Sarl le 28/08/2015.

5/Transfert du siège social: ancienne adresse «zone industrielle Foire, B.P. 4230, POINTE-NOIRE» à la nouvelle adresse «quartier Vindoulou, B.P.: 4230, Pointe-Noire» du 21/08/2017

6/ Renouvellement du mandat du Gérant de Monsieur SONAGOU SINGHE Christien pour une période de 02 ans renouvelable le 27/08/2020.

7/ La nomination du commissaire aux comptes, Cabinet d'Expertise Comptable «CAFEX NOUBISSI», Agrément CEMAC N° EC99, dirigé par Monsieur NOUBISSI Pierre Collins, Expert-comptable Diplômé, Commissaire aux Comptes des sociétés pour une durée de 03 ans le 24/06/2021.

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire

Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»

2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),

Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville

Tél.: Fixe: (+242) 05.350.84.05 E-Mail: etudematissa@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DENOMMEE «AINESIS»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de 1 000 000 F. CFA

Siège social à Brazzaville, République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 19 novembre 2021 par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la même date, sous folio 214/12 N 0 4673, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: «AINESIS»;

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: 1 000 000 F. CFA, divisé en 100 parts de 10.000 F. CFA Chacune, souscrites libérées en totalité;

Siège social: à Brazzaville, au numéro 51 de la rue Mayama, au quartier Mougali;

Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger, l'exercice des activités suivantes:

- La location et la mise à disposition du personnel (hôtesses d'accueil, agents d'entretien et commerciaux);
- L'organisation et la promotion de tous événements culturels, associatifs, les manifestations de tous genres;
- L'organisation et la gestion des événements de tous genres;
- Les prestations de services dans l'évènementiel;
- L'organisation des spectacles;

- Le service Traiteur;
- La représentation de toutes sociétés ayant le même objet social.
Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée: La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérance: Monsieur Arnel Louis Gaechener BIBISSI est nommé en qualité de Gérant.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 30/11/2021;

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2021-B13-00555.

Pour insertion légale,

Me Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire.

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire

Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»

2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),

Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville

Tél.: Fixe: (+242) 05.350.84.05 E-Mail: etudematissa@gmail.com

MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE DENOMMEE «RESIDENCES ISIS APPART»

Société Civile Immobilière

Au capital de 1 000 000 F. CFA / Siège social à Brazzaville

République du Congo

RCCM: CG/BZV/ 17 D 332

Aux termes de l'acte de cession de parts sociales en date à Brazzaville du 06 septembre 2021, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 31 décembre 2021, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville en date du 06 janvier 2022, sous folio 004/10 N° 0033, il en ressort que l'un des associés a cédé la totalité des vingt (20) parts sociales lui appartenant au reste des associés dans le capital de la société, à raison de cinq (05) parts sociales pour chacun.

- Aux termes d'un acte portant acceptation de cession de parts sociales, reçu en la forme authentique par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 30 décembre 2021, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville en date du 06 janvier 2022, sous folio 004/11 N°0034, la société approuve les cessions de parts sociales intervenues.

- Mise à jour corrélative des statuts.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 10 janvier 2022 sous le numéro 22 DA 2.

Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG/BZV/17 D 332.

Pour insertion légale,

Me Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire.

TM2 CONGO LIMITED SARL

Société A Responsabilité Limitée

Au capital de 1 000 000 F. CFA / Siège Social: 4, avenue Orsy, Poto-Poto

Brazzaville-République du Congo / RCCM CG-BZV-01-2021-B12-00351

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'une décision des Associés annexée à l'acte reçu par Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA, Notaire à Brazzaville, enregistré à Brazzaville (recette EDT Poto-Poto) le 07 Décembre 2021, sous le numéro 3303, folio 223/166, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:

1. Dénomination sociale: TM2 CONGO LIMITED SARL

2. Capital social: 1 000 000 F. CFA

3. Siège social: 4, avenue Orsy, Poto-Poto

4. Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger, d'exercer les activités de: l'exploitation minière, la prospection minière, la recherche minière; le traitement et la transformation des minerais et autres produits

miniers; le raffinage des minerais et autres produits miniers; l'Import-Export; la commercialisation sur les marchés local et international de métaux précieux, pierres précieuses, métaux technologiques ; la gestion des comptoirs d'achat ; la certification des métaux précieux et technologiques extraits; les activités de transport et logistique

5. Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM.

6. Gérant: Aimé Brice MOMBO

7. RCCM: CG-BZV-01-2021-B12-00351.

Pour avis,

Les Associés.

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers

1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718 Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE SUPPLY CHAIN-CG, en sigle «S.C.C.»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 03 Janvier 2022, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 04 Janvier 2022, sous le folio 002/7 N00013, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: SOCIETE SUPPLY CHAIN-CG, en sigle «S.C.C.»;

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);

Siège social: Quartier Songolo, zone industrielle, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

- Distribution des produits manufacturés et services; Centrale d'achats.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérant: Monsieur LAMBERT TATHY Bianief;

RCCM: CG-PNR-01-2022-B13-00005 du 06 Janvier 2022.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél.: Fixe: (+242) 05.350.84.05
E-Mail: etudematissa@gmail.com

**AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DENOMMEE
CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE
«CABINET EXAUDIT»
EN SIGLE
«CEXO»**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville, République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 16 novembre 2021 par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville en date du 19 novembre 2021, sous folio 214/8 N° 4670, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE «CABINET EXAUDIT», en sigle «CEXO»;

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: 1 000 000 F. CFA, divisé en 100 parts de 10.000 F. CFA Chacune, souscrites libérées en totalité;

Siège social: à Brazzaville, au numéro A23 de la rue Musique Tambourinée, en face de la LCDE, 1er étage à droite, quartier Centre-Ville;

Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger, l'exercice des activités suivantes:
- L'expertise comptable;
- L'audit;
- Le commissariat aux comptes;
- Le conseil en gestion des entreprises;
- Les études socio-économiques ;
- Les études de faisabilité.

La société peut, en outre, accomplir, seule ou en collaboration avec d'autres sociétés, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires de nature à favoriser son extension ou son développement;

Durée: La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérance: Monsieur Patrick Olivier BIT-SINDOU LONDE est nommé en qualité de Gérant;

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 26/11/2021;

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2021-B13-00545.

Pour insertion légale,

**Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire**

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «Le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18, Brazzaville
Tél.: Fixe: (+242) 05.350.84.05 E-Mail: etudematissa@gmail.com

**AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DENOMMEE
«TRENDYLUX»**

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social à Brazzaville, République du Congo

Suivant acte authentique reçu à Brazzaville en date du 03 décembre 2021 par Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la même date, sous folio 223/13 N° 4877, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: «TRENDYLUX»;

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Capital: 1 000 000 F. CFA, divisé en 100 parts de 10.000 F. CFA Chacune, souscrites libérées en totalité;

Siège social: à Brazzaville, au numéro 88 de l'Avenue Félix Eboué, quartier Centre-ville;

Objet: La société a pour objet, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger, l'accomplissement des activités suivantes:

- Vente en gros et en détail de:
- Vins et spiritueux; autres boissons alcoolisées;
- Tabac (Cigares et cigarettes);
- Epicerie fine;
- Parfums et cosmétiques;
- Conseils en duty free;
- Représentation commerciale;
- Import-export.

La société peut, en outre, accomplir, seule ou en collaboration avec d'autres sociétés, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires de nature à favoriser son extension ou son développement;

Durée: La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérance: Monsieur Julien Michel Bruno ROUMET est nommé en qualité de Gérant;

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 09/12/2021;

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2021-B12-00345.

Pour insertion légale,

**Me Ado Patricia Marlène MATISSA,
Notaire.**

**MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOULOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE**

**ANNONCE LEGALE
N°03/2022/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIK/BCHPF-PN.
CENTRE**

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	28769 DU 22/10/2019	Plle(s) 10	Bloc 30	Section BM4	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr,06	IBOUNGA Rufhin
2	29870 DU 23/09/2021	Plle(s) 19	Bloc 148	Section BL	Superficie 400,00m²	NGOYO(famille mbelo)	Arr,06	RUFFINO née BOKASSA Belvina Estelle
3	26985 DU 30/05/2017	Plle(s) 07 et 08	Bloc 02	Section BT suite	Superficie 1246,26 m²	E.P. LUMUMBA	Arr,01	BAZOUNGOULA Ludovic
4	29612 DU 15/03/2021	Plle(s) 77	Bloc /	Section J	Superficie 266,72, m²	E.P. LUMUMBA	Arr,06	MOUKOITI Romaric Sandri
5	23073 DU 11/11/2013	Plle(s) 12	Bloc 11	Section BM7	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr,06	SAMBA TALL
6	27563 DU 17/01/2018	Plle(s) 11	Bloc 14	Section BS	Superficie 400,00m²	E.P. LUMUMBA	Arr,01	IBOVI Nadia Renée
7	29616 DU 16/03/2021	Plle (s) 07	Bloc 86	Section BS	Superficie 400,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr, 01	Enfts MAMALE-ATIPO Aymar, Cyrell, Prisca, et IYOLO Tishca ornella
8	29792 DU 03/08/2021	Pllles(s) 1	Bloc 55	Section BNB	Superficie 393,00m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr, 06	NZENZA KONDE Stevy
9	21108 DU 09/05/2012	Pllles(s)04,05,06,et 07	Bloc 122	Section BM5 T	Superficie 1600,00 m²	M'vassa (ngoyo)	Arr,06	MOUNKALA épouse MONLOUIS Bonnaire Josseline
10	29641 DU 07/04/2021	Plle(s) 01	Bloc 226	Section BN	Superficie 500,00 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr,6	MBEYE FOUTOU
11	29828 DU 23/08/2021	Plle(s) domaine	Bloc /	Section terrain rural	Superficie 3289,,50 m²	BONDI	Arr,	TCHICAYA VITAL Raoul Bernard Antoine
12	29800 DU 11/08/2021	Plle(s) 03	Bloc 54	Section /	Superficie 400,00 m²	DIOSSO	Arr,	ETOUMBI KENGUE Bruno GUY
13	29741 DU 29/06/2021	Plle(s) 06	Bloc 244	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO PLAGES	Arr, 06	BOUKAKA François
14	29889 DU 14/10/2021	plle(s) 651	Bloc /	Section M	Superficie 730,03m²	TCHIMBAMBA	Arr, 01	KABALAN Mahmoud
15	29699 DU 08/06/2021	Plle(s) 09	Bloc 09	Section M²	Superficie 619,86 m²	TCHIMBAMBA	Arr,01	SAMBOT Stève Benjamin
16	29342 DU 24/09/2020	Plle(s) 1024	Bloc /	Section M	Superficie 439,45 m²	SOCOPRISE (aéroport)	Arr, 01	IFOKO Lambert
17	22062 DU 07/01/2013	Plle(s) 01, 02	Bloc 166	Section BM5	Superficie 1000,00 ,00m²	COTE MATEVE	Arr,6	Mr Patrick et Mme Chantal CUVILLIER Christel
18	23759 DU 22/05/2014	plle(s) 17 et 09	Bloc 167	Section BL	Superficie 938,26 m²	NGOYO-LA PLAINE	Arr, 06	MOKONO BAHANA Alain Arcel
19	29108 DU 06/07/2020	Plle(s) 03	Bloc 72	Section BN	Superficie 750.08 m²	NGOYO (famille tchitouta)	Arr,6	MOUZITA MPILOU Paul
20	28045 DU 30/08/2018	Plle(s) 09 et 10	Bloc 118	Section BL	Superficie 1000,00m²	NGOYO	Arr, 06	PADOUNOU Agathe Medegnomi
21	29706 DU 11/06/2019	Plle(s) 10	Bloc 02	Section BL suite	Superficie 500,00 m²	NANGA	Arr,06	BAYOUNDOULA FILLA GERLANDE VENICAT
22	29727 DU 23/06/2021	Plle(s) 01	Bloc 98	Section M2	Superficie 420,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr, 01	PABOU-MBAKI MOUSSAHOU Davy
23	22064 DU 07/01/2013	Plle(s) 11	Bloc 388	Section BM5EXABB	Superficie 575,00m²	NGOYO	Arr, 6	Mr Patrick et Mme Chantal CUVILLIER Christel
24	23704 DU 05/05/2014	Plle(s) 09 et 09 bis	Bloc 181	Section N	Superficie 523,93 m²	MPAKA LA POUDERIERE	Arr,06	LOUBISSA TCHICAYA Désiré et Mme LOUBISSA TCHICAYA née MANDZILA Anasthasie
25	29742 DU 30/06/2021	Plle(s) 5 et 6	Bloc 156	Section ABZI	Superficie 1000,00 m²	Loango (File Tchi-Ntchiloukou)	Arr,	NZOSSI Carine Chantal
26	29808 DU 16/08/2021	473 bis	Bloc /	Section M	Superficie 230,00 m²	TCHIMBAMBA	Arr, 01	ONDZE Félicité Pamela Emma
27	29016 DU 03/06/2020	plle(s) 12	Bloc 99	Section M	Superficie 400,00 m²	MPITA	Arr, 01	PIKO Victorien Romaric
28	29335 DU 24/09/2020	Plle(s) domaine	Bloc /	Section /	Superficie 5883,72 m²	Village Bimbanga	Arr,	BAKANDA Doctrové Mesmin Giscard
29	24131 DU 15/09/2014	Plle(s) 11	Bloc 57	Section BC	Superficie 300,00 m²	MPAKA	Arr, 03	KOUDIMA GAMBOU Guy Patrick
30	26984 DU 30/05/2017	plle(s) 02 à 05	Bloc 02	Section BT suite	Superficie 2521,01 m²	E.P. LUMUMBA	Arr, 01	BAZOUNGOULA Ludovic

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de bureau
Fait à Pointe-Noire, le 13 Janvier 2022
Yvon Faustin Magloire OKEMBA

Problématiser efficacement le rôle de l'Eglise dans la construction des sociétés africaines

Organisé via Zoom par le Centre de Recherche Interdisciplinaire sur l'Afrique (CARIA), du 17 au 19 novembre 2021, le colloque international sur le 10^e anniversaire de l'exhortation apostolique post-synodale *Africae munus* du Pape Benoît XVI est l'aboutissement du projet porté par Fabrice N'semi, doctorant à la faculté de théologie de Lugano en Suisse, qui, en 2013, avait déjà publié un ouvrage intitulé: «*Lecture d'Africae munus du Pape Benoît XVI; Eléments d'une théologie prophétique en Afrique.*»

Placé sous le sceau de l'interdisciplinarité, ce colloque qui s'est déroulé en ligne a réuni des théologiens, des biblistes, des philosophes, des historiens, des sociologues, des acteurs de la société civile, des juristes et d'autres participants intéressés par les problématiques de l'engagement de l'Eglise dans les sociétés africaines.

C'est par le mot de bienvenue du directeur scientifique du CARIA, Etienne Lock, que le colloque a débuté. Ce dernier a rappelé la vocation du CARIA en tant que Centre de recherches à l'écoute de toutes les initiatives scientifiques qui accompagnent l'émancipation et le développement de l'Afrique au travers de la production intellectuelle dans le domaine des sciences humaines et sociales. Il a ainsi précisé que ce colloque invite à «*parler de l'Afrique de manière à redonner confiance au peuple de ce continent, à faire de sa dynamique jeunesse un atout, de son histoire un creuset de prise de conscience et de sa situation actuelle une raison d'espérer*» tout en ajoutant qu'«*Africae munus, le devoir de l'Afrique est une interpellation adressée à un continent qui a les potentialités de son propre développement enraciné dans ses valeurs culturelles et sociales ainsi que dans sa tradition intellectuelle reconnue.*»

Après ce mot de bienvenue, la parole a été accordée au Cardinal Philippe Ouédraogo, archevêque de Ouagadougou et président du Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM) pour prononcer le discours d'ouverture. Le cardinal a, au nom des Eglises d'Afrique, exprimé leur joie et salué l'initiative de l'organisation de ce colloque. Pour le cardinal, «*Célébrer le dixième anniversaire d'Africae munus qui insiste sur le service de la réconciliation, de la justice et de la paix, c'est non seulement rappeler la nécessité de cette responsabilité africaine mise en exergue par cette exhortation apostolique, mais aussi participer de manière active à l'exercice de cette responsabilité.*» Il a, par ailleurs, formulé le vœu que les travaux du colloque «*apportent un souffle nouveau à l'effervescence qui caractérise les dynamiques africaines aussi bien au sein des Eglises qu'au-delà.*» émis le souhait que ces journées de réflexions soient «*riches et fructueuses et contribueront à penser une Afrique réconciliée et pacifiée*» tout en renouvelant le soutien des Evêques d'Afrique. Ce discours

du cardinal a ouvert les travaux de ces journées scientifiques. Ce colloque avait, dans l'esprit des organisateurs, un double objectif. Dans un premier temps, faire l'état des lieux d'Africae Munus 10 ans après et dans un second temps tracer les perspectives en partant des points forts, des difficultés et des limites de cette exhortation apostolique. Pendant ces trois journées scientifiques, les différents intervenants ont décortiqué, analysé, questionné le document *Africae munus* aussi bien d'un point de vue formel que substantiel.

La première journée a gravité autour de 5 interventions

Le premier intervenant, Fabrice N'semi, dont l'intervention portait sur: «*Lecture d'Africae munus, 10 ans après.*», s'est, dans un premier temps, interrogé sur ce qu'il fallait entendre par lire un document avant de proposer une grille de lecture s'articulant autour de 8 points: la corrélation entre *Ecclesia in Africa* et *Africae munus*; *Africae munus* comme feuille de route de la nouvelle évangélisation en Afrique; une analyse du titre: un appel à agir; Une analyse du contenu: l'espérance comme idée force; proposition d'une théologie prophétique en Afrique; L'Eglise comme sentinelle; L'Eglise comme sel et lumière; Une pastorale du politique et une spiritualité de la pastorale basée sur le modèle du martyr.

Le docteur Camille Sessou, deuxième intervenant de la journée, a quant à lui, analysé la «*Réception critique des notions de «famille» et de «fraternité» dans l'Exhortation apostolique Africae munus dix ans après sa promulgation.*» Son intervention s'est structurée autour de trois axes majeurs. Il a, primo, mis en exergue la portée significative de la notion de famille dans *Africae munus*. Secundo, il a examiné les liens intrinsèques entre les deux notions (famille et fraternité) et tertio, il a mis en confrontation les deux notions. Le troisième intervenant, Ferdinand Ilunga Nkonko, est intervenu sur la thématique des «*Enjeux et défis d'une sotériologie de responsabilité pour l'Afrique, 10 ans après Africae munus.*» Il a, dans un premier temps, rappelé que le bilan d'Africae munus 10 ans après était mitigé. Puis dans un deuxième temps il s'est attelé à expliquer ce qu'il fallait entendre par la sotériologie de la responsabilité et de finir par une analyse approfondie des enjeux et des défis qui lui sont inhérents. Après cette intervention de Ferdinand Ilunga Nkonko, le modérateur a engagé la discus-



Le Pape Benoît XVI

sion entre les intervenants et les participants. Les débats se sont principalement portés sur la théologie de l'inculturation en corrélation avec la théologie de la libération avec un point focal sur la portée de la notion de responsabilité dans l'action des acteurs de l'Eglise.

La deuxième session de cette journée a débuté avec l'intervention du docteur Roland Techou sur le thème de: «*Repenser le «fait religieux» en Afrique à l'ère d'Africae munus.*» Il a livré son analyse sur cette question en partant du paradigme du Vaudou au Bénin tout en rappelant que le système Vaudou reposait sur le socle des valeurs et des règles traditionnelles.

La dernière intervention de la journée a été faite par Césarine Masiala qui a livré une réflexion sur le thème: «*Immigration et Nouvelle évangélisation. Quand Dieu se dit en lingala à Saint Denis (France).*» Elle a d'abord mis en lumière l'approche systématique du n°84 d'Africae munus. Ensuite, elle s'est interrogée sur la place des migrants dans la nouvelle évangélisation en faisant le lien avec les langues de la diaspora particulièrement sur la pratique du lingala dans les églises à Saint Denis en France. La deuxième phase des débats a été ensuite engagée. Les intervenants et les participants ont largement discuté sur les liens entre la pratique du christianisme et du Vaudou. Puis le débat sur la théologie de l'inculturation en corrélation avec la théologie de la libération s'est prolongé avec la problématique de la pratique religieuse par les migrants en France particulièrement. Les intervenants ont été unanimes à reconnaître la complexité des réalités sur toutes ces problématiques.

Les interventions de la deuxième journée ont quant à elles porté sur:

- Entrer dans la Parole de Dieu pour bâtir l'Afrique
Le Professeur Paulin Poucota intervenant sur ce thème a mis en exergue les fondements bibliques de l'exhortation post-synodale dans la mesure où il considère qu'ils sont indispensables pour comprendre sa portée éthique et transfigurant pour le continent. Ainsi, il a d'abord fait la présentation de la Bible d'Africae Munus. Ensuite, il a montré comment la Parole de Dieu invitait à pratiquer la ré-

conciliation, la justice et la paix. Enfin, il a examiné la question de la méditation sur le Logos qui s'est fait chair.

- Sauvegarder l'identité chrétienne à travers le retour aux vérités fondamentales de foi pour une éducation chrétienne, par Anselme Chodatou

- L'Eglise catholique locale et le dialogue inter-religieux dans le Noun à l'Ouest du Cameroun: Évaluation d'un pan d'Africae munus dans un espace à prédominance soudano-musulman. Le docteur Jean Paul Mountapmbeme a examiné comment le dialogue inter-religieux prôné par *Africae munus* a été implémenté dans le Noun à domination musulmane par l'Eglise catholique locale tout en esquissant son bilan 10 ans après.

- Réconciliation, justice et paix aussi avec la nature. Une invitation d'Africae munus pour une attention à l'écologie.

De son côté le docteur Dieudonné Mushipu Mbombo s'est penché sur la question environnementale comme une nouveauté qu'a apporté *Africae munus* par rapport au précédent synode. L'Eglise africaine doit veiller à ce que les gouvernants protègent les biens fondamentaux comme la terre et l'eau car cela contribuera à la protection de la vie humaine des générations présentes et futures et à favoriser la paix entre les populations. L'Eglise ne peut être indifférente face aux actions des lobbies qui s'engagent dans des activités exploratrices qui polluent l'environnement.

- La réconciliation en Afrique, un défi politique et un munus ecclesiae

Le docteur Engelbert Meyongo Nama a structuré son intervention autour de deux éléments sur la réconciliation. Il a d'une part, analysé la réconciliation comme un défi politique et d'autre part focalisé son analyse sur le munus ecclesiae de la réconciliation.

Les débats de cette journée ont quasiment gravité autour de la question suivante: L'Eglise d'Afrique est-elle libre pour assumer pleinement toutes ses responsabilités face aux défis et enjeux auxquels le continent est confronté?

Enfin, la dernière journée a mis en exergue les interventions suivantes:

- Penser un pacte éducatif afri-

cain à partir d'Africae munus. Perspectives et enjeux,

Le Professeur Stève Bobongaud dans son intervention a considéré *Africae munus* comme un prétexte pour penser le pacte éducatif en Afrique. Il a, dans un premier temps, focalisé son intervention sur une Phénoménologie des problèmes africains de l'éducation. Puis il s'est attardé sur les fondements et les orientations du pacte éducatif global. Enfin, il s'est penché sur le pacte éducatif africain à travers trois marqueurs: l'universalité, l'écclésialité et l'africanité.

- L'éducation, un sacerdoce conjugal de l'Eglise domestique en Afrique

Anselme Chodatou a abordé son intervention autour de deux axes. D'abord la pertinence d'une exclusion des familles modernes de la sphère du foyer conjugal. Ensuite, les fondements anthropologiques socio-culturels et théologiques qui serviraient de panneau objectif pour l'épanouissement de l'homme.

Engagement politique de l'Eglise pour un ordre social plus juste: lecture post-décanale d'Africae munus, par le docteur Alain-Joseph Lomandja qui a questionné le champ de possibilités et les limites de l'engagement politique de l'Eglise en Afrique. Il s'est penché sur la question de l'engagement politique de l'Eglise selon *Africae munus*, avec l'illustration de l'engagement de l'Eglise du Congo dans l'observation électorale. Il a ensuite examiné la problématique du rapport Eglise/Etat dans des contextes des fragilités institutionnelles.

L'implication de l'Eglise catholique dans la gestion de la gouvernance démocratique en République du Congo de 2014 à 2021

Le docteur Célestin Désiré Niamma a pour sa part focalisé son intervention sur trois points: la contribution des Evêques lors de leur message baptisé: message de Noël 2014 qui fut une véritable poudre à canon politique; - La déclaration incendiaire des évêques contre l'incertitude politique des

autorités congolaises en 2021; - la révision de la loi de 1905 autorisant la séparation des pouvoirs entre le politique et le clergé.

- Comment relever les défis de la société civile au Congo?

L'intervention du docteur Michel Émile Mankessi a été centrée sur comment la société civile peut accompagner l'Etat pour s'orienter dans des actions plus pratiques ou réalistes et l'ouvrir vers l'Etat de droit? Il met en avant le fait que cette réflexion vise à redynamiser en termes d'enjeux la société civile et montrer sa fécondité dans la création d'une paix durable et pour aider les partis politiques en conflits à se dépasser et de construire la politique sur des bases nouvelles au-delà de l'alternance vaincue. Les questions du public ont permis aux différents intervenants de renchérir sinon d'approfondir leur pensée ainsi que leurs axes d'analyse. Notons que ces différentes interventions ont fait l'objet de débats avec le public permettant ainsi de nourrir et d'enrichir la réflexion autour de cette exhortation.

La synthèse des travaux de ce colloque a été faite par Larios Mavoungou.

Le point final de ces trois journées scientifiques a été le mot de clôture du directeur exécutif du CARIA, Cyrille Nyeck, qui a salué la réussite de ce colloque et a remercié les différents intervenants et participants. Il a rappelé les différents objectifs poursuivis par le CARIA en précisant que ce colloque s'inscrivait pleinement dans la vision et l'esprit de ces objectifs. Notons que ce colloque a permis aux différents participants de constater de façon objective qu'Africae munus n'est pas l'alpha et l'oméga pour ses destinataires et encore moins pour la résolution de tous les maux qui minent l'Afrique. Cependant, il constitue un véritable outil qui offre des pistes de réflexions intéressantes et surtout permet de problématiser efficacement le rôle de l'Eglise dans la construction des sociétés africaines autour du triptyque réconciliation-justice-paix.

A souligner enfin que les actes de ce colloque feront l'objet d'une publication dans les mois à venir.

Gislain Wilfrid BOUMBA

(Sur le compte rendu du

Colloque reçu de l'abbé

Fabrice N'semi, intervenant au

Colloque)

Calendrier des activités de la Conférence épiscopale du Congo

Du lundi 7 au jeudi 10 février 2022: Session extraordinaire des Evêques du Congo, à Ouessou;

Dimanche 13 février 2022: Ordination épiscopale de Mgr Gélase Arnel Kema, nouvel Evêque de Ouessou;

Du mardi 26 au vendredi 29 avril 2022: Session pastorale des Evêques au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville;

Samedi 30 avril 2022: Journée du Cinquantenaire de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville;

Dimanche 1^{er} mai 2022: Clôture du Cinquantenaire de la Conférence épiscopale du Congo, en la Basilique Sainte Anne du Congo;

Du 17 au 24 juillet 2022: Assemblée plénière de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), à Mongomo, en Guinée Equatoriale;

Du lundi 10 au dimanche 16 octobre 2022: 51^e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo, au Centre interdiocésain des œuvres, à Brazzaville.

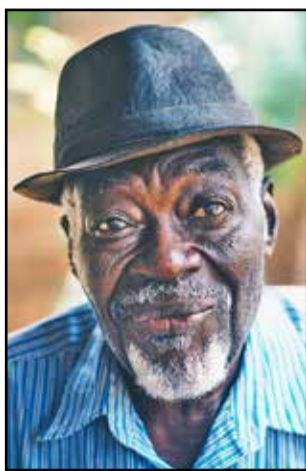
Abbé Armand Brice IBOMBO
Secrétaire général

Pour plus de considération pour les personnes âgées

L'être humain, quels que soient sa catégorie, son rang social et son âge avancé mérite respect et dignité au sein de nos familles et de la société. A cet effet, les personnes âgées devraient mériter dignité et respect. C'est ainsi que la Déclaration Dignitas humanae au n°1, promulguée le 7 décembre 1965 stipule: «La dignité de la personne humaine est, en notre temps, l'objet d'une conscience toujours plus vive; toujours plus nombreux sont ceux qui revendiquent pour l'homme la possibilité d'agir en vertu de ses options et en toute libre responsabilité; non pas sous la pression d'une contrainte, mais guidé par la conscience de son devoir». D'autant plus, la grâce d'atteindre un âge avancé n'est pas donnée à tous.

Aussi, les personnes âgées sont un don de Dieu, car l'expérience de vie qu'elles ont menée dans la mesure du possible traduit la grandeur de Dieu et son éternelle attention à l'égard des hommes. Ce qui explique la crainte de ces derniers en Dieu, grâce à qui nous avons la vie, le mouvement et l'être. D'ailleurs, le livre de l'Ecclésiaste ne cesse de nous apprendre: «La couronne des vieillards, c'est une riche expérience, leur fierté, c'est la crainte du Seigneur» (Eccl. 25, 6). A en croire l'auteur sacré, toute personne qui mènerait sa vie dans la crainte de Dieu aurait pour récompense sagesse et longévité. En outre, dans la culture africaine, la parole d'une personne âgée est remplie de sagesse. Comme l'enseigne d'ailleurs un proverbe africain: «La bouche du vieillard sent mauvais, mais elle profère de bonne chose». En d'autres termes, les paroles de sa bouche dénotent une sagesse grandiose acquise qui se perpétue de génération en génération. Cela nous fait penser sans doute au vieillard Syméon, un homme juste et intègre qui attendait le Royaume de Dieu. Ses belles paroles remplies de sens et de significations dites au sujet de l'enfant Jésus, mettent en relief tout son avenir, mieux encore toute sa vie terrestre: «Son père et sa mère étaient dans l'étonnement de ce qui se disait de lui. Syméon les bénit et dit à Marie, sa mère: Vois! Cet enfant doit amener la chute et le relèvement d'un grand nombre en Israël; il doit être un signe en butte à la contradiction, et toi-même, une épée te transpercera

l'âme! Afin que se révèlent les pensées intimes de bien des choses». (Lc 2, 33-35). De telles paroles aussi profondes, révèlent aussi la mission sotériologique du Christ pour l'humanité toute entière. Dans cette perspective, on peut aujourd'hui dire que les personnes âgées nonobstant leurs limites, dans nos familles africaines, voire dans tous les continents, sont une référence pour nos traditions et une bibliothèque vivante. Malgré leurs âges avancés, leurs sages paroles peuvent apporter des bénédictions au sein de nos familles. Ainsi, leurs bénédictions accordées à ces derniers ne sont pas seulement faites par de simples paroles, mais aussi avec des gestes tels que la salive sur leurs têtes, l'imposition des mains tout en s'inclinant ou en se mettant à genoux, signes de respect et d'humilité envers un supérieur. Dans cet esprit, l'écrivain Hamadou Hampaté Bâ, au cours de son discours prononcé en 1960 à l'UNESCO disait: «En Afrique, lorsqu'un vieillard meurt c'est toute une bibliothèque qui brûle». De cette phrase, l'écrivain souligne les vertus qu'incarnent les personnes âgées dans le continent africain surtout lorsqu'elles ont un témoignage de vie, de signification positive et édifiante pour la jeunesse. Et, de leur vivant l'entourage devrait profiter d'en bénéficier. En effet, ces gestes de bénédictions reconfortent la famille à vivre dans la crainte de Dieu et dans la communion. De ce fait, Pontificium Consilium Pro Laicis, Dignité et mission des personnes âgées dans l'Eglise et dans le monde, cite les mots



Une personne âgée

du Psaume 89 (90), 10 en ces termes: «Les temps de nos années, quelque soixante-dix ans, quatre-vingts, si la vigueur y est; mais leur grand nombre n'est que peine et mécompte, car elles passent vite, et nous envolons» (P. 22). Comme nous l'avions motionné un peu plus haut, atteindre un âge allant de 65 à 75 ans, cela prouve parfois qu'on n'a mené une vie disciplinaire et responsable au sein de la société et au sein de nos familles. Bien plus, les personnes âgées comme l'affirme bien l'Exhortation apostolique Africae Munus du Pape Benoît XVI au n°48: «sont un trésor pour toutes les composantes de la famille, surtout pour les jeunes couples, et les enfants qui trouvent chez elles compréhension et amour. N'ayant pas uniquement transmis la vie, elles contribuent par leur comportement à consolider leur famille (Cf. Tt 2, 2-5) et, par leur prière et leur vie de foi, à enrichir spirituellement tous les membres de leur famille et la communauté». En effet, les personnes âgées constituent les mémoires historiques d'une famille. Elles ont donc des valeurs fondamentales à nous enseigner, à nous communiquer parce qu'elles ont l'expérience de la vie à travers le monde. C'est pour cela que ces personnes âgées doivent être honorées et respectées au sein de milieux socio-culturelles congolais. Par ailleurs, il est important

de souligner avec véhémence que la dignité de la personne humaine est comparable à une jeune demoiselle vierge, car dès qu'elle connaît la vie, il est impossible de redevenir dans son état initial. De même, la dignité est comparable à un verre, lorsqu'il est cassé, il est impossible de le réparer. Pour cela, ne soyons jamais et n'étalons jamais la vie de qui que ce soit dans les milieux publics, car la dignité est un don précieux que toute personne incarne dès sa conception. Donc, il est inadmissible de violer la dignité de l'autre malgré son pays, son ethnie et son rang social. C'est dans cet esprit que le Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise Catholique au n°553 affirme: «La promotion de la dignité humaine implique avant tout l'affirmation du droit inviolable à la vie—depuis le moment de la conception jusqu'à la mort naturelle—, le premier de tous les droits et la condition de tous les autres droits de la personne». Préservons nos différentes cultures congolaises qui consistent à respecter, honorer les personnes âgées parce qu'elles sont une richesse historique pour les moins âgés. Et, le respect des aînés doit être au rendez-vous quelles que soient les multiples responsabilités que nous occupons au sein de la société congolaise. Car le respect pour les personnes âgées en particulier des aînés, est le début de la sagesse. Voilà pourquoi dans son livre intitulé Les petits bonbons de la sagesse, le musicien écrivain Felix Wazekwa de la République Démocratique du Congo (RDC) disait: «La sagesse est la béquille de tous les âges». En effet, les béquilles permettent à un handicapé d'aller d'un lieu à un autre; la sagesse donne donc la possibilité de conduire sa vie en écoutant les conseils et en respectant les plus âgés pour aller plus loin.

Daniel NDOUMOU
Étudiant en IVe Année de Théologie.

«Dimanche de la Parole de Dieu»

Textes: Né.8,2-4a.5-6.8-10; Ps.18; Co.12,12-30; Lc.1,1-4; 4,14-21

Frères et sœurs ! Il y a de cela trois ans, depuis que le Pape François par un motu proprio «Aperuit Illis (Il leur ouvrit. Cf. Lc.24, 45)» publié le 30 septembre 2019, instituait le Dimanche de la Parole de Dieu, célébré dorénavant le 3^e dimanche du Temps Ordinaire à compter de janvier 2020. Dans cette perspective, peut-on lire dans ce motu proprio, il est «fondamental» de faire tous les efforts nécessaires pour former «certains fidèles» à être de «véritables annonciateurs de la Parole».

Un éveil magistral déjà entrepris par l'une des Constitutions Dogmatique de Vatican II, entre autre «Dei Verbum (Parole de Dieu ou Verbe de Dieu)» et, qui a conduit le pape Émérite Benoît XVI à revenir sur la noblesse des Écritures Saintes, dans son Exhortation Apostolique «Verbum Domini (Parole du Seigneur)». Dans ce document, il incite toute la chrétienté de faire de la pastorale biblique un Cadre de redécouverte de l'intelligence des Écritures et un laboratoire pour élaborer des vraies solutions aux problèmes auxquels l'humanité est confronté.

Toutefois, nonobstant, le fait que la période classique indiquée pour célébrer ce Dimanche nous fixe d'attention sur le mois de janvier: mois, où nous sommes invités à renforcer les liens avec la communauté juive et à prier pour l'unité des chrétiens. Cette fête a donc une valeur œcuménique, parce que l'Écriture Sainte indique à ceux qui se mettent à l'écoute: le chemin, la justice et la vérité à suivre pour parvenir à une conduite authentique et irréprochable. Ceci dit, chers tous, est-ce que ce dimanche 3^e -du Temps ordinaire, peut devenir pour nous tous qui la méditons un véritable buffet «Pain de Vie» spirituel?

En effet, comme chaque dimanche nous sommes en face de 4 textes dont deux lectures, un psaume et un évangile. La première, tirée de l'Ancien Testament et située en concordance avec le passage d'évangile, rapporte sur le récit de la redécouverte du «Livre de la Loi»; suivi de la convocation de l'assemblée (des hommes, femmes, et tous les enfants en âge de comprendre). Celle-ci implique le fait que le Livre ait été ouvert, certainement pour en faire une lecture plausible; nourrit par les ovations du peuple, avec bien entendu une adoration et un jubilé festif en foi de quoi, ce Jour «solennel» devait emmener le peuple de Dieu à regarder l'avenir avec plus d'espérance et de vigueur.

Car «la Joie du Seigneur est notre rempart... (et) Tes Paroles, sont esprit et elles sont vie». Fort curieux, nous avons pu remarquer que, entre le décretage d'un seul «Jour, d'allégresse» dans la première et la promulgation d'une «...année favorable accordée par le Seigneur» juste, avant que Jésus ne reforme le Livre de la Loi; le pragmatisme expéditif de la Parole de Dieu quand à son accomplissement. Elle n'a pas besoin de période de «vacances», ipso facto «Aujourd'hui s'accomplit ce passage de l'Écriture que vous venez d'entendre». Jésus réaffirme à la communauté la valeur fondamentale de la Loi, mais aussi la mission indéfectible de la Parole de Dieu celle de célébrer non pas qu'un seul jour mais d'éternité en éternité la «Gloire de Dieu» et le «Salut de l'humanité».

La seconde lecture, pourrait paraître à première vue sans rapport avec les autres. Saint Paul, ne souligne-t-il pas: «... C'est dans un unique Esprit, en effet, que nous tous, Juifs ou païens, esclaves ou hommes libres, nous avons été baptisés pour former un seul corps...». A propos, le Droit Ecclésiastique, corrobore cette vérité scripturaire suivant le principe du Can.204, 1: «Les fidèles du Christ sont ceux qui, en tant qu'incorporés au Christ par le baptême, sont constitués en un peuple de Dieu et qui, pour cette raison, faits participants à leur manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, sont appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l'Eglise pour qu'elle l'accomplisse dans le monde». Le projet général étant de faire prendre conscience le plus possible le peuple chrétien, peuple de Dieu de sa vocation dans le monde «de son temps» et que la Parole de Dieu est le motif même de cette mission...

Par ailleurs, le fait que l'évangéliste Luc commence par un prologue n'est pas un fait anodin ou une pirouette épistolaire. Car cette introduction brève nous avertit de son intention et à propos du destinataire de son message. Il adopte un ton personnel, comme pour signifier que le Contact avec les Écritures déclenche une expérience d'abord individuel avant que celle-ci ne devienne propagande de la Foi «Témoignage». C'est, ce que Luc attend de Théophile à qui il s'adresse personnellement. Qui était ce Théophile? Les commentateurs se perdent à spéculer à son sujet. Pour certains, c'est un personnage bien réel: un des fidèles du christianisme naissant, ou un païen Prototype auquel Luc présenterait une apologie de la foi chrétienne. D'autres supposent que ce Théophile, dont le mot grec signifie simplement «Dieu-amour», en tout cas, nous tous, qui sommes aimés de Dieu ou «ami de Dieu» tous de son époque à nos jours. Ce Théophile, c'est aussi le pauvre qui a reçu la Bonne Nouvelle et adhère à ce projet en devenant «un fidèle de Christ». C'est le Captif qui retrouve sa liberté ou aussi, l'aveugle qui recouvre la vue; c'est l'esclave, c'est-à-dire celui à qui la société a privé de ses droits: «le diplômé sans emploi; le retraité en attente de sa pension; le malade qui ne sait que faire et où aller pour recevoir de bon soins; c'est peut-être aussi la population qui se lève chaque matin sans perspectives d'avenir, sarclant dans l'oisiveté et le laxisme le sillon de la médiocrité où l'Etat par son incompétence a semé les grains du tribalisme et d'antivaleurs».

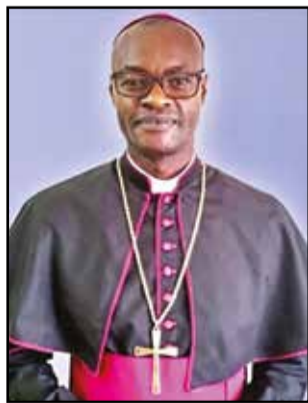
En définitif, l'annonce d'Isaïe regorge tout le programme de la «Mission» qui engage notre prophétisme baptismal et non pas seulement, celui ministériel des Clercs. «C'est aujourd'hui que cette parole de l'Écriture s'accomplit!» chez tous ceux sur qui l'Esprit a reposé. A nos jours, au regard du chemin déjà parcouru pouvons-nous être fiers de notre Baptême? Et qu'y a-t-il de changé depuis que je suis fidèle du Christ? Certes, la condition humaine a évolué depuis le premier millénaire; mais le but en est encore assez lointain, en comparaison de ce qui reste à faire pour parvenir à «une année de bienfaits» pour Tous. Notre époque compte par milliers d'hommes et de femmes de bonnes volontés, mais est-ce que sont-ils vraiment des témoins ou messagers de l'Évangile?

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS,
(Prêtre du Diocèse de Nkayi Cg-Bz)

DIOCÈSE DE OUESSO

Faire-part

Mgr Yves Marie Monot et le diocèse de Ouesso sont heureux de vous faire part de l'ordination épiscopale de Mgr Gélase Armel Kema, prêtre du diocèse de Ouesso, choisi par le Saint-Père, le Pape François, comme évêque de Ouesso. Cette ordination épiscopale aura lieu le



dimanche 13 février 2022, à Ouesso, à 9h30, des mains de Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando. Le diocèse de Ouesso vous invite à s'unir à lui par vos ferventes prières et à l'aider à bien organiser ce bel événement.

Contacts:

Mgr Yves Marie Monot:

(+242) 06.667.33.36/05.543.66.14

Abbé Léandre Ngouabi Elenga: (+242) 06..515.76.67

Abbé Franck Bango, économiste: (+242) 06.945.41.72

Programme de la Semaine de prière œcuménique pour l'unité des chrétiens

Jeudi 20 janvier 2022

15h: Poste de l'Armée du salut (Plateau des 15 ans)
Culte des ouvriers apostoliques ou consacrés
Au cours de ce culte, il y aura passation de témoin entre l'Eglise catholique et l'Eglise évangélique du Congo qui assumera la présidence.

N.B.: La présence de tous les prêtres, religieux et religieuses est vivement souhaitée.

Vendredi 21 janvier 2022

15h30: Culte des mamans chrétiennes en secteurs

Samedi 22 janvier 2022

15h30: Culte œcuménique des jeunes en secteurs

Du lundi 24 au vendredi 28 janvier 2022

15h30: Célébrations œcuméniques par secteurs (rotations paroisses et/ou postes)

Samedi 29 janvier 2022

9h30: Célébration de clôture en la basilique Sainte Anne du Congo.



REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
 CABINET
 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES RESSOURCES
 HUMAINES
 CELLULE D'EXECUTION DU PROJET



PUBLICATION D'ATTRIBUTION DE CONTRAT

(Pour la réhabilitation/agrandissement du centre de formation des métiers de bois de Mossendjo dans le département du Niari).

Pays: République du Congo

Agence d'exécution: Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDCRH).

Nom du Projet: Réhabilitation/agrandissement du centre de formation des métiers de bois de Mossendjo dans le département du Niari.

Numéro de Prêt: 2100150033294

Référence de l'avis d'appels d'offres: AON N° 002-2021/METP/CAB/PDCRH-CEP

Mode d'acquisition: Appel d'offres national (AON)

Date de publication de l'AON: 28 septembre 2021 dans «la Semaine Africaine N°4105 du mercredi 22 décembre 2021»

Date d'ouverture des offres: 28 octobre 2021

Date d'approbation par la Banque du rapport d'évaluation: 13 décembre 2021

Date d'approbation du projet de contrat: 13 janvier 2022

Nom de l'attributaire du contrat: SER-RU-TOP Sarlu

Adresse: 65, rue Kintélé Ouenzé/Brazzaville Sur l'avenue Reine Ngalifourou
 Tél: (+242) 22.282.40.32/06.668.07.17/05.509.68.90

E-mail: serrutop@yahoo.fr

Montant du contrat: 1.258.150.101,60 francs CFA HT/HDD

Durée d'exécution du contrat: Huit (08) mois

Synthèse de l'objet du contrat: L'objectif de ce contrat est de réhabiliter les bâtiments existants de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêt (ENEF), et agrandir, par la construction les nouveaux bâtiments devant abriter le centre de formation des métiers de bois de Mossendjo dans le département du Niari.

Contacts: Cellule d'Exécution du PDCRH, sis, 252, Camps des Sommeilleux, derrière la DEC Générale, Bacongo, Brazzaville, Telephone (+242) 06.632.54.06/ 06.630.46.03

Fait à Brazzaville,

La Coordinatrice du PDCRH

Rachel Flore Olga BIYAMA KIMIA



REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
 CABINET
 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES RESSOURCES
 HUMAINES
 CELLULE D'EXECUTION DU PROJET



PUBLICATION D'ATTRIBUTION DE CONTRAT

(Pour la construction du centre de formation des métiers des mines de Souanké dans le département de la Sangha).

Pays: République du Congo

Agence d'exécution: Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDCRH).

Nom du Projet: Construction du centre de formation des métiers des mines de Souanké dans le département de la Sangha.

Numéro de Prêt: 2100150033294

Référence de l'avis d'appels d'offres : AON N° 001-2021/METP/CAB/PDCRH-CEP

Mode d'acquisition: Appel d'offres national (AON)

Date de publication de l'AON: 28 septembre 2021 dans «la Semaine Africaine N°4105 du mercredi 22 décembre 2021»

Date d'ouverture des offres: 28 octobre 2021

Date d'approbation par la Banque du rapport d'évaluation: 13 décembre 2021

Date d'approbation du projet de contrat: 13 janvier 2022

Nom de l'attributaire du contrat: SER-RU-TOP Sarlu

Adresse: 65, rue Kintélé Ouenzé/Brazzaville Sur l'avenue Reine Ngalifourou

Tél: (+242) 22.282.40.32/06.668.07.17/05.509.68.90

E-mail: serrutop@yahoo.fr

Montant du contrat: 1.219.085.240,00 francs CFA HT/HDD

Durée d'exécution du contrat: Huit (08) mois

Synthèse de l'objet du contrat: L'objectif de ce contrat est de construire les bâtiments devant abriter le centre de formation des métiers des mines de Souanké dans le département de la Sangha.

Contacts: Cellule d'Exécution du PDCRH, sis, 252, Camps des Sommeilleux, derrière la DEC Générale, Bacongo, Brazzaville, Telephone (+242) 06.632.54.06/ 06.630.46.03

Fait à Brazzaville,

La Coordinatrice du PDCRH

Rachel Flore Olga BIYAMA KIMIA

Une illustration de la défaillance de l'Etat congolais

Pour ceux qui n'avaient pas lu notre publication parue dans le journal La Semaine Africaine N° 4085 du mardi 7 septembre 2021 intitulée «La République du Congo, un Etat défaillant?», le concept d'Etats défaillants aura dans cet article la signification qui lui est souvent attribuée en droit international économique, à savoir, une notion permettant de désigner des pays qui, du fait de la dégradation de leur situation financière, ne sont pas capables d'assurer à eux seuls leurs dépenses de souveraineté ou de rembourser leur dette extérieure, à telle enseigne que ces Etats pourraient être déclarés en faillite, si les institutions financières internationales les traitaient comme des entreprises.

La défaillance étatique est appréciée à partir des performances et de la capacité des Etats à honorer leurs responsabilités régaliennes, à fournir des biens publics à leur population, à maintenir l'ordre et à assurer la sécurité sur leur territoire. Leur trait commun est la mauvaise gouvernance avec notamment l'accapement de l'Etat pour servir les intérêts personnels des factions politiques au pouvoir. L'Etat défaillant est un lieu de non-droit. Mauvaise gouvernance publique, application partielle et partielle des lois, corruption et détournement des deniers publics, etc. toutes ces caractéristiques de la défaillance de l'Etat sont présentes en République du Congo. Pour

preuve, la gestion du dossier de liquidation de la Compagnie Multinationale Air Afrique par l'Etat congolais. Sur instruction du Président de la République (dans sa lettre du 29 juin 2013), le Gouvernement avait signé avec le Syndic de liquidation d'Air Afrique une Convention règlementée, le 28 février 2014, portant cession de créances et transfert des droits immobiliers, dans laquelle l'Etat du Congo s'était engagé formellement à payer au Syndic et en urgence, la somme de dix huit milliards neuf cent quatre-vingt-dix millions neuf cent quatre-vingt-onze (18.998.000.991) francs CFA correspondant à la valeur de cession des biens immobiliers de Brazzaville et Pointe-Noire,



Fulbert Ibara

aux droits sociaux des 321 travailleurs congolais de l'ex-multinationale, aux honoraires du Syndic, des avocats, des huissiers de justice et autres frais connexes. A la signature de la convention, l'Etat du Congo avait accepté de payer intégralement la somme de seize milliards neuf cent quatre-vingt-dix millions neuf cent quatre-vingt-onze (16.998.000.991) francs CFA, déduction faite de la somme de deux milliards (2.000.000.000) de francs CFA correspondant à la valeur de l'immeuble dit «Air France», sis en face du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville. A ce montant se

greffait la somme de sept cent trente-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quarante six (738.998.546) francs CFA due par l'Etat au titre de la requalification de la dette sociale de la Multinationale, soit un total global de la créance Air Afrique arrêtée à la somme de dix-sept milliards sept cent trente-six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante-sept (17.736.999.457) francs CFA. En exécution de ladite Convention, l'Etat du Congo (via la CCA) avait, en date du 16 juin 2016, payé au Syndic la somme de trois milliards trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre-vingt mille six cent quarante-cinq (3.399.080.645) francs CFA. Depuis, plus rien. Malgré la saisine par le Syndic des autorités gouvernementales et politiques, les termes du contrat n'ont toujours pas été honorés. De ce fait, le solde dû à ce jour par l'Etat du Congo s'élève à la somme de quatorze milliards trois cent trente sept millions neuf cent dix huit mille huit cent douze (14.337.918.812) francs CFA. Les esprits malins rétorqueront que la République du Congo n'est pas le seul Etat membre dans cette situation. Oui mais, les autres Etats ont pris le problème à bras le corps, à l'instar de l'Etat du Sénégal qui, selon

le ministre du Budget et des finances, Abdoulaye Daouda Diallo, a décidé de payer les indemnités dues aux 223 ex-agents d'Air Afrique en 2022. L'Etat congolais, quant à lui, se dérobe, il est inaudible et n'offre aucune perspective aux ex-travailleurs de la Multinationale qui, peu à peu, passent de vie à trépas dans un état de misère indescriptible. Pendant ce temps, en violation de moult décisions de justice, l'ANAC perçoit indument des loyers mensuels issus : -Des bâtiments, hangars et matériels de fret d'Air Afrique situés dans les aéroports de Brazzaville et Pointe-Noire loués par la société Congo Handling depuis 2002 ; -De la location par les Compagnies tiers - cargo et autres - des deux hangars Air Afrique de maintenance des avions à l'aéroport de Brazzaville ; -Du bâtiment R+1 d'Air Afrique ayant jadis abrité le plus grand magasin de stockage de pièces d'avions, loué à la Compagnie de gendarmerie de l'aéroport de Brazzaville. L'ANAC perçoit également les droits de trafics des Compagnies aériennes non couvertes par le traité de Yamoussoukro - encore en vigueur - en violation de l'Ordonnance du Juge commissaire de 2003. De son côté, la Société AERCO exploite l'assistance au sol

(Handling) en violation flagrante de la même Ordonnance de justice de 2003, sans reversement de royalties au Syndic de liquidation, contrairement aux autres Etats membres (Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso...). La spoliation du patrimoine d'Air Afrique en République du Congo a généré un manque à gagner pour le Syndic évalué par les experts, en 2014, à la somme de deux cent dix milliards (210.000.000.000) de francs CFA, montant validé par le Gouvernement de la République. Si les règles de droit n'avaient pas été bafouées, si le droit avait été appliqué dans toute sa rigueur, une année aurait suffi au Syndic de liquidation pour apurer la totalité de ses charges et clôturer la procédure de liquidation. Il faut maintenant espérer que le Renouveau de l'Etat prôné le 15 août 2021 par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, soit effectif pour que les ex-agents d'Air Afrique et le Syndic de liquidation rentrent dans leurs droits. Ce n'est pas seulement une question de droit ou de justice, mais d'humanisme.

Dr Fulbert IBARA
Economiste
Mandataire et Expert
judiciaires des procédures collectives

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°026-SC/MASAH/PLRUC/UGP-FA2/22

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET (SOCIETE) POUR ASSURER LA FONCTION D'AUDIT INTERNE DES DEUX PROJETS LISUNGI

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le Projet Lisungi de Réponse d'Urgence à la COVID-19 (PL-RUC). Le Projet Lisungi-Système de filets sociaux a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service du cabinet chargé d'assurer la fonction d'audit interne des deux projets Lisungi.

2. Le consultant aura pour missions d'évaluer : (a) l'application des accords de financements et des manuels de procédures ; (b) les performances des Projets ; (c) les opérations financières et comptables ; (d) le processus de ciblage et de paiement des ménages ; (e) le processus de gouvernance des projets ; (f) le système d'information comptable ; (g) le système de management des risques ; (k) le dispositif de contrôle interne.

3. L'unité de Gestion du Projet invite les agences intéressées à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente (documentations sur la firme et ses domaines de compétences, références concernant l'exécution de contrats analogues) dans le domaine de la mission pour l'exécution des Services. Les références doivent obligatoirement être accompagnées des pages de gardes et des pages de signature des contrats et des certifications de bonne fin d'exécution. Un tableau récapitulatif ces références doit nécessairement faire ressortir l'objet de la mission, l'adresse du client, le montant de l'activité, l'année de réalisation, la durée de la mission.

4. Les critères de qualification de l'agence dans le domaine des services attendus pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants :

- Etre un Cabinet d'Audit indépendant et/ou d'Expertise Comptable de réputation internationale, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu au plan international par l'IFAC ou la FIDEF ;
- Avoir en place un système de contrôle qualité, documenté et vérifiable, destiné à fournir l'assurance raisonnable que le cabinet et son personnel se conforment aux normes professionnelles et aux obligations légales et réglementaires, conformément à la Norme Internationale de Contrôle Qualité (International Standard on Quality Control, ISQC 1) « Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen limité d'informations financières historiques, et d'autres missions d'assurance et de services connexes ».
- Avoir une expérience confirmée d'au moins 10 ans en audit des projets de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux, notamment la Banque mondiale.
- Avoir une expérience confirmée (05 ans au minimum) en audit interne des projets de développement notamment, ceux financés par la Banque Mondiale (BM), la Banque Africaine de Développement, BAD, Union Européenne, Foreign Commonwealth and Development Office (précédemment Department for International Development-DFID) (FCDO).

A ce titre, le cabinet de devra disposer d'une équipe composée d'un Chef de mission, d'un Associé signataire des rapports, d'un auditeur financier, d'un auditeur spécialisé en passation et exécution des marchés et d'un auditeur spécialisé en audit des performances.

5. L'Unité de Gestion du Projet attire l'attention des agences sur la section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018 qui met l'accent sur la Politique de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêt et le paragraphe 3.32 relatif à la fraude et à la corruption.

6. Une liste restreinte de cinq (05) à huit (08) agences sera établie à l'issue de l'avis à manifestation d'intérêt et la sélection du cabinet se fera selon la sélection basée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement de passation des marchés.

7. Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le mercredi 02 février 2022 à 13H00 (heure locale) et porter la mention : AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°026-SC/MASAH/PLRUC/UGP-FA2/22 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET (SOCIETE) POUR ASSURER LA FONCTION D'AUDIT INTERNE DES DEUX PROJETS LISUNGI.

8. Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires ainsi que les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux : de 8H00 à 16H00 heures locales.

9. Les cabinets intéressés devront soumettre leurs dossiers de manifestation d'intérêt comprenant :

- Lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le responsable habilité du cabinet ;
- Document de présentation du cabinet (organisation administrative, documentation juridique) ;
- Document de présentation des missions similaires réalisées ;
- Liste et CV du personnel du cabinet.

10. Les manifestations d'intérêt seront adressées à :

A l'attention de Monsieur Alfred Constant KIAKOUAMA
Coordonnateur du Projet Lisungi Système de Filets Sociaux
Adresse : Ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club de Brazzaville
Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo)
Pays : République du Congo
Email : recrutement.lisungi@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 18 janvier 2022

Le Coordonnateur

Alfred Constant KIAKOUAMA

ANNONCES

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT, Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville,
Tél.: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P.: 15.244;
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«RAZEL BEC CONGO»

Société Par Actions Simplifiées Unipersonnelle Au Capital de 10.000.000 de FRANCS CFA
Siège social: Avenue des Trois francs, jardins de Bacongo, Brazzaville
RCCM: CG-BZV-01-2018-B17-00005
REPUBLIQUE DU CONGO.

APPORT DES ACTIONS ET AMENDEMENT DES STATUTS

Aux termes d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration de l'associée unique de la société dénommée «RAZEL BEC CONGO» SASU, en date à Evry (France) du vingt juillet deux mil vingt et un, enregistré au bureau des domaines et du timbre de Bacongo, à Brazzaville, le 14 janvier 2021, sous Folio 010/5, n°0062, l'apport par RAZEL-BEC à la société RAZELBEC INTERNATIONAL LTD, de la totalité des actions détenues par RAZEL-BEC dans le capital de la société citée supra a été décidé.

Ainsi, la société RAZEL-BEC INTERNATIONAL LTD devient associée unique de la société dénommée: «RAZEL BEC CONGO» SASU.

Par conséquent, les statuts de ladite société ont été amendés.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 17 janvier 2022;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit

Mobilier de Brazzaville, le 17 janvier 2022, sous le numéro CG-BZV-01- 2018-B17-00005.

Fait à Brazzaville, le 17 janvier 2022

Pour avis,

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire.

MAITRE NOEL MOUNTOU, NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH,
Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«Société des Prestations et des Soins à Domicile»

En sigle S.P.S.D

Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL: 1.000.000 FRANCS CFA
Siège social: Quartier Siafoumou, Arrondissement 5 Mongo-Mpoukou
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-quatre juin deux mil vingt, enregistré le vingt juillet de la même année au Domaine et Timbres de Pointe-Noire Centre, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de la société dénommée: «Société des Prestations et des Soins à Domicile», en sigle S.P.S.D, SARL U, au capital de F. CFA UN MILLION (1.000.000), dont le siège est établi à Pointe-Noire, quartier Siafoumou, arrondissement 5 Mongo-Mpoukou.

La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo:

*Prise en charge des soins à domicile pour des personnes âgées vulnérables.

Et plus généralement, toutes les

opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Monsieur Paul KIBOUDI M'PANDZOU et Monsieur Christoph WYSIDI sont nommés gérant et cogérant de la société, pour une durée de (04) années renouvelables par décision des associés.

La société est inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N°CG-PNR-01-2020-B12-00118.

Pour avis,

Maître Noël MOUNTOU.

MINISTRE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°011/2021/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	11500 du 09/11/2021	Plle(s) : 9 Bloc: 61 Section : CJ Superficie : 500,00m ²	MONT KAMBA (Famille Loussimina)	05	BATCHI TCHIBOUELA Cenarcy Thertulienne
2	11295 du 28/07/2021	Plle(s) 05 Bloc: 145 Section : AB Superficie : 590,50m ²	SONGOLO	05	IPENY Sylvie Nicole
3	9053 du 19/02/1996	Plle(s) 4 Bloc: 67 Section : AF Superficie : 500,00m ²	SIAFOUMOU	05	NTOH NGALINWE Rhodney Bienvenu
4	11313 du 04/08/2021	Plle(s) 8 Bloc: 49 Section : V Superficie : 400,00m ²	TIE-TIE	03	M'BOUNGOU-MAYOUMA Beny Prescilia
5	11227 du 17/06/2021	Plle(s) 4 Bloc: 76 Section : BV Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	SOUTY Marina
6	11367 du 02/08/2021	Plle(s) 1 Bloc: 74 Section : BW Superficie : 500,00m ²	KOUFOLI	05	MAKAYA TALESH Christ-Veille Lujé De Yvette
7	11309 du 03/08/2021	Plle (s) 17 Bloc: 169 Section : AE Superficie : 440,00m ²	SIAFOUMOU	05	ENGONDO Georgine
8	11288 du 23/07/2021	Plle (s) 3, 14 et 15 Bloc: 2 Section : R Superficie : 607,41m ²	GRAND MARCHÉ	01	KOKOLO MPASSI Michel
9	10971 du 25/02/2021	Plle (s) / Bloc: / Section : / Superficie : 3000,00m ²	DIOSSO (Fille TCHIMBELLI)	LOANGO	MBONGO Elvis
10	11307 du 03/08/2021	Plle(s) 9 Bloc: 75 Section : AF Superficie : 500,00m ²	SIAFOUMOU	05	POMABIA Jean René
11	11101 du 17/05/2021	Plle(s) 10 Bloc: 92 Section : V Superficie : 236,70m ²	TIE-TIE (FOYER)	03	YARRA Cheick Tahara
12	11317 du 05/08/2021	Plle(s) 06 Bloc: 91 Section : BF Superficie : 454,50m ²	MPAKA (5 Chemins)	06	AEMAR SIDI YESLEM
13	11448 du 12/10/2021	Plle (s) 18 Bloc: 25 Section : BF Superficie : 302,88m ²	MPAKA (Vers C.S.I MOUISSOU M.)	03	NGOULO Guy Remy
14	11362 du 31/08/2021	Plle (s) 2 Bloc: 275 Section : CN Superficie : 500,00m ²	VINDOULO (Fille Loussimina)	04	BOUMBA Ginette Christie
15	11348 du 23/08/2021	Plle (s) 05 Bloc: 24 Section : AE Superficie : 500,00m ²	SIAFOUMOU	05	MAKAYA TCHIGNOUNGOMOU Misère Dieudonné
16	11264 du 12/07/2021	Plle(s) 02 Bloc: 90 Section : CN Superficie : 307,92m ²	VINDOULO	04	NGANGOYI Urbain Lucien
17	11329 du 13/08/2021	Plle(s) 11 Bloc: 70 Section : L Superficie : 445,00m ²	SAINT PIERRE	01	ONDONGO Sagesse Aimé
18	11446 du 12/10/2021	Plle (s) 11 Bloc: 70 Section : AC Superficie : 410,99m ²	SONGOLO	05	MAKOSSO Anatole Collinet
19	11116 du 25/05/2021	Plle (s) 05 Bloc: 26 Section: AC Vsuite Superficie : 400,00m ²	BOUKOULIBOUALI(Mengo)	LOANGO	MONGO Charmelle Magalie
20	11286 du 22/07/2021	Plle (s) 01 bis Bloc: 20 Section : V Superficie : 240,00m ²	SAVON	03	MAGANA Armand
21	11432 du 05/10/2021	Plle (s) 11 Bloc: 225 Section : CN Superficie : 500,00m ²	VINDOULO	04	MAYISSA BOUANGA Magdaly
22	11452 du 14/10/2021	Plle (s) 04 Bloc: 48 Section : ACF Superficie : 1000,00m ²	MONGO KAMBA	04	ATSOUTOU ONGOBO Dalrich Muriel
23	11345 du 23/08/2021	Plle (s) 08 Bloc: 126 Section : AE Superficie : 500,00m ²	SIAFOUMOU (Famille MPOUKOU)	05	PAMBOU Prisca Noelly
24	11216 du 08/06/2021	Plle (s) 07 Bloc: 40 Section : AS Superficie : 392,00m ²	VOUNGOU	03	MOUYABI KIDZIMOU Gilbert
25	11357 du 25/08/2021	Plle (s) 09 Bloc: 116 Section : AF Superficie : 417,50m ²	SIAFOUMOU	05	LOEMBA Chris- Styven
26	11438 du 06/10/2021	Plle(s) 02 Bloc: 10 Section : CF2 Superficie : 268,13m ²	TSOUROU	04	LENATE TCHIBINDA Muessi
27	11365 du 31/08/2021	Plle (s)01 à 05 Bloc: 379 Section : CL II Superficie : 2500,00m ²	VINDOULO(Famille Sumba)	05	ITOUA Rufin Armand
28	11281 du 21/07/2021	Plle (s)26 Bloc: 68 Section : Q Superficie : 116,75m ²	GRAND MARCHÉ	02	Abal KANE
29	11524 du 24/11/2021	Plle (s) 4 Bloc: 50 Section : AC Superficie : 600,00m ²	MBOTA	05	MALAMOU Sigali Scarlett
30	11227 du 17/06/2021	Plle (s) 4 Bloc: 76 Section : BW Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	FOUTY Marina
31	11237 du 24/06/2021	Plle(s) 15 Bloc: 41 section : T Superficie : 189,43m ²	MAHOJATA	02	BAKEKOLO Constant
32	11222 du 15/06/2021	Plle (s)8 Bloc: 6 section : ACJ Superficie : 500,00m ²	MONGO KAMBA	05	ITOUA Adélaïde
33	11282 du 21/07/2021	Plle(s) 05 Bloc: 66 section : ACM ² Superficie : 500,00m ²	NGONDJI (Famille TCHIFOUNGOU)	04	PEGO MISSIETOUKOUDI Houben Adrien
34	11055 du 16/04/2021	Plle(s) 01 Bloc: 93 section : S Superficie : 529,85m ²	MATENDE	02	OLO ADAMA
35	10869 du 22/12/2020	Plle(s) 05 Bloc: 133 section : CG Superficie : 500,00m ²	KOUFOLI	05	MOUNGUENGUI Divina Jean -Roch
36	11116 du 25/05/2021	Plle(s) 05 Bloc: 26 section: ACV Suite Superficie : 400,00m ²	BOUKOULIBOUALI (MENGOU)	LOANGO	MONGO Charmelle Magalie
37	11420 du 29/09/2021	Plle(s)01 à 10 Bloc: 29 section : ACW Superficie : 4000,00m ²	LIAMBOU	LOANGO	SOW MALAL
38	11421 du 29/09/2021	Plle(s) 01 à 10 Bloc: 63 section : ACW Superficie : 4000,00m ²	LIAMBOU	LIOANGO	SOW MALAL
39	11429 du 01/10/2021	Plle (s) 05 Bloc: 238 section : CK1 Superficie : 498,58m ²	MONGO KAMBA	04	RODRIGUEZ NKEZO Vyannellas
40	11354 du 24/08/2021	Plle(s) 02 Bis Bloc: 134 Section : AI Superficie : 200,00m ²	MAKAYABOU	05	Enfants ENKOU MALANDA Mélodie Amira, Saïda Racheyla et Yohana Meyer

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 31 Décembre 2021
Le Chef de bureau
Florent MAVOUNGOU.

EDUCATION

Un lycée moderne ouvert à Pointe-Noire

Dans le cadre de sa politique de maillage en infrastructures scolaires, le Gouvernement vient de mettre à la disposition des élèves de la ville de Pointe-Noire un lycée interdépartemental moderne à Vindoulou. C'est le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, qui a ouvert ses portes le 14 janvier 2022, en présence du ministre d'Etat Pierre Mabiala et du ministre de l'Enseignement préscolaire, Jean Luc Mouthou, principal bénéficiaire, et des autorités civilo-militaires de la ville océane.

Commencés en 2019, les travaux de construction du lycée moderne interdépartemental de Vindoulou ont été exécutés par la société Tam Industries LTD. C'est devenu presque une tradition: à chaque début d'année scolaire, le département de l'Enseignement général procède soit à l'inauguration des infrastructures scolaires nouvelles, soit à la réception d'ouvrages scolaires réhabilités. Le lycée moderne de Vindoulou, construit selon les standards internationaux, est doté de quatre bâtiments R+2 dont trois abritant les salles de classe. A cela s'ajoutent une bibliothèque numérique, des aires de jeux et un internat. Cette structure conforte la volonté du Gouvernement d'offrir aux jeunes congolais une éducation

de qualité. Pour le ministre Jean-Luc Mouthou, l'école est la référence centrale de l'existence collective. « Cette inauguration raisonne aussi pour moi comme la possibilité d'envoyer un signal fort de reconnaissance à l'école publique qui, comme nombreux d'entre nous, nous a permis de s'épanouir et de devenir des citoyens accomplis et ouverts sur le monde », s'est réjoui le chef du département de l'Enseignement général, saluant le travail de la communauté éducative de Pointe-Noire. Il a, par ailleurs appelé les futurs élèves de ce lycée au respect de la chose publique. « Vous devez comprendre le sens des sacrifices consentis par le Gouvernement pour vous assurer une éducation de qualité dans des conditions



Le Premier ministre coupant le ruban symbolique

optimales. » Donnant le la, le Premier ministre s'est dit satisfait de l'aboutissement de l'œuvre au-delà du fait que le pays traverse une double crise: sanitaire et économique, ajoutant à cela les occupants anarchiques. « Les sentiments que je peux exprimer, ce sont les sentiments de reconnaissance et de satisfaction partagés. Reconnaissance au Président de la République qui avait défini ce modèle architectural dans son projet de société, "La marche

vers le développement" », a dit le Chef du Gouvernement. A noter que le système éducatif congolais compte à ce jour 73 lycées. En 2022, le Gouvernement envisage les projets de construction du lycée de Tchicapika et du deuxième lycée d'Owando (Cuvette) et un autre à Moukondo dans Mounali, 4^e arrondissement de Brazzaville: tous dans l'objectif d'offrir un enseignement de qualité.

Madocie Déogratias MONGO

ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, PRIMAIRE...

Lancement des inscriptions en ligne pour les candidats aux examens d'Etat

Au titre des examens d'Etat session de juin 2022, le ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation a ouvert depuis le 10 janvier la campagne d'inscription en ligne des candidats. C'est Arsène Harold Bouckita directeur des Systèmes d'information et de la communication (DSIC) qui en a donné le top de réception au lycée de la Révolution, à Ouenzé, dans le 5^e arrondissement de Brazzaville, en présence de nombreux chefs d'établissement.



Pendant le lancement de la campagne d'inscription en ligne

C'est par le biais du site congoedusoft.cg. que les candidats et chefs d'établissement pourront procéder aux inscriptions. Opérationnel depuis plus de trois ans et beaucoup utilisé lors de la publication des résultats des examens d'Etat, ce site a présenté quelques lacunes en 2021 lors de la première expérience des inscriptions via internet.

Expliquant le fonctionnement du mécanisme aux chefs d'établissement, le DSIC a précisé que des améliorations ont été apportées dans ce système et les avantages y relatifs, précisément la maîtrise des effectifs et le contrôle de la transhumance des élèves. Le processus d'inscription en ligne permet de dématérialiser la gestion des documents liés aux inscriptions, de faciliter la collecte des données, de lutter contre la fraude scolaire, etc.

Le site congoedusoft.cg est compatible avec tous les gadgets connectés, en l'occurrence les tablettes ou les téléphone mobiles. Il donne la possibilité aux élèves de postuler à distance et aux chefs d'établissement, de transférer les données des candidats directement à la Direction des examens et concours (DEC) en gagnant en temps et en efficacité.

Pour une meilleure imprégnation, des sessions de formation sont en perspective au profit des chefs d'établissement. Elles seront assurées par une équipe de 9 personnes: 3 pour le personnel des lycées et 6 pour le collège. Les inscriptions en ligne ne compromettent pas le dépôt physique des dossiers dans les établissements.

Le dépôt des candidatures en ligne se fait dans la période du 10 janvier au 28 février 2022. La DEC procédera à l'affichage des prélistes dès la première quinzaine du mois de mars.

Il est donc temps pour les élèves de confirmer leur participation pour les examens de juin 2022.

E.M.-O

DROITS HUMAINS

L'OCDH fustige des bavures policières incessantes

Suite au décès de deux jeunes, un de nationalité congolaise et un de la République démocratique du Congo (RDC), après des sévices policiers, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a organisé un point de presse jeudi 6 janvier 2020, à son siège à Brazzaville. L'OCDH par la voix de son directeur exécutif Georges Nguila s'est indigné des bavures policières à répétition et a invité à la prise de conscience professionnelle. Mme Jolie Mafouta, mère d'une victime, a assisté au point de presse.

Une fois, deux personnes sont décédées des suites des violences de la police, une le 2 janvier 2022, aux environs de 5 h, c'est Stéphane Bizaou Bilingué, de la RDC, un ouvrier maçon. Agé de 20 ans, il vivait dans le quartier Manianga dans le 6^e arrondissement Talangaï de Brazzaville. Et une autre fois c'est un Congolais qui a succombé quelques jours après son admission au Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville.

Bizaou Bilingué a été arrêté à son domicile pour être conduit au poste de police du château d'eau de Ngamakosso.

Les parents de la victime n'ont pas connu les charges qui ont pesé sur leur fils. Selon le récit, après son séjour au poste de sécurité publique (PSP) du château d'eau, puis au PSP de Ngamakosso, Stéphane a été conduit à l'hôpital de Talangaï pour recevoir des soins médicaux. Malheureusement, cette formation sanitaire n'a pas pu faire face à sa situation. Il a été transféré à l'hôpital militaire Pierre Mobongo où il a reçu des soins. Il a regagné par la suite son domicile. Malheureusement, à son retour à la maison B. Bilingué n'a pas pu supporter sa douleur et s'est éteint.

Pour le directeur exécutif de cette ONG, « Stéphane Bizaou Bilingué est mort des suites de torture, même si le Procureur a retenu les coups et blessures volontaires ». « Pourtant le Congo a ratifié la Convention sur la torture, mais elle n'est pas encore été incorporée dans le code pénal. L'Union européenne a accordé une subvention de 3 voire

4 milliards pour qu'on retravaille les textes de lois afin que toutes les infractions qui ne se trouvent pas dans le code pénal y soient incorporées. Malheureusement, depuis 8 ans, on n'a jamais pu achever la réduction du code pénal », a souligné Georges Nguila. Lorsqu'une personne est interpellée par la police, on doit lui notifier les charges qui pèsent sur elle, a rappelé le directeur exécutif de l'OCDH qui a déclaré: « Dans ce dossier, nous avons constaté qu'il y a d'abord un silence sur les charges qui



Georges Nguila animant son point de presse

pesaient sur l'individu, ensuite il y a eu un transfert du PSP du Château d'eau, puis au PSP de Ngamakosso comme si le premier PSP était incompetent. Là aussi, c'est une faute. On ne doit pas arrêter n'importe comment une personne. Si une personne est interpellée, on doit lui faire

savoir le motif de son arrestation qui constitue une infraction à la loi pour qu'elle reconnaisse les charges qui pèsent sur elle. » A signaler que les policiers ayant commis ces actes odieux sont aux arrêts.

Philippe BANZ

GESTION DES MARCHES DOMANIAUX

Remettre de l'ordre au marché Total

La Fondation Niosi a organisé jeudi 9 décembre 2021 une conférence-débat à l'Institut français du Congo (IFC), à Brazzaville, sous le thème: « La gestion municipale des marchés domaniaux: cas du marché Bernard Kolélas, (ex-Total) » de Bacongo. La conférence a été animée par Alphonse Malonga, expert en décentralisation, membre de la Fondation Niosi, sous la modération du Pr Josué Ndamba, membre également de cette Fondation.

L'organisation et le fonctionnement du marché Total aujourd'hui, c'est le point essentiel sur lequel s'est focalisé le conférencier. Ce marché nécessite, a-t-il dit, un règlement conforme à la gouvernance responsable. Il a démontré que les problèmes posés par la croissance accélérée de la population urbaine se retrouvent à une échelle réduite dans les marchés domaniaux des villes congolaises. Les municipalités font face à l'occupation anarchique de l'espace, à l'accumulation des déchets, l'insalubrité totale en période de pluies, des taxes incontrôlées (parafiscalité)

et bien d'autres aspects. N'est-il pas nécessaire d'engager une gestion citoyenne de tous ces problèmes en s'organisant avec les vendeurs regroupés en associations? s'est interrogé Antoine Total, a-t-il poursuivi, au cours de ces dernières décennies, l'occupation anarchique des places et des rues adjacentes par des vendeurs ambulants, circonstanciels et occasionnels devient préoccupante. Le marché Total est un patrimoine municipal avec trois niveaux d'occupation. Il répond à ce jour à trois caractéristiques: le marché officiel couvert, le marché



Pr Josué Ndamba et Alphonse Malonga

réel éclaté et l'hyper centre ou les excroissances. L'administration municipale n'arrive pas à freiner le développement incontrôlé de ce marché qui s'agrandit de façon exponentielle et qui à l'avenir souffrira de la saturation définitive. Quelle mode de gestion doit adopter la municipalité pour ce marché afin qu'elle gère davantage les recettes? La

bonne organisation et le meilleur fonctionnement du marché Total incombent aux autorités compétentes que sont le conseil municipal sur l'organisation et la gestion, et le maire qui dispose d'un pouvoir de police générale et de polices spéciales. Le marché Bernard Kolélas jusqu'en 2014 disposait d'une capacité de 8.000 places, dont 1.800 places couvertes et 6.200

sans autorisation. L'occupation est donc précaire. Il y a plusieurs catégories d'occupants. Le marché Total connaît plusieurs causes de dysfonctionnement marquées, entre autres, par l'insécurité, les bagarres, l'encombrement, la promiscuité, les nuisances de tous genres, l'incivisme, l'absence de citoyenneté, le vol, les abus de pouvoir des maires d'arrondissement et la corruption.

Le potentiel fiscal de ce marché varie. Le paiement de la concession est de 7.000 F.Cfa.

Le droit d'occupation du domaine est de 9.000 F.Cfa par mois. Le droit de place quotidien de 100 F.Cfa. Le droit de balayage quotidien de 300 F.Cfa par jour. A cela s'ajoutent d'autres taxes.

En résumé, tous ces problèmes sont constatés et multipliés par le manque de civisme. Les vendeurs et même les gestionnaires ignorent leurs droits et leurs devoirs. Ils ne sont que des habitants de Brazzaville et ne veulent pas raisonner pour comprendre et connaître leur responsabilité, pour améliorer la situation du marché. Et pourtant, les taxes servent à faire face aux défis lui-même.

A l'issue des débats, il a été suggéré de mettre en place une gestion basée sur la gouvernance responsable. Un système par lequel une organisation prendrait des décisions et les appliquerait.

Ph. B.

HANDICAP

Remise de 250 cannes blanches aux aveugles du Congo

A la faveur de la commémoration en différé de la Journée internationale de la canne blanche célébrée le 15 octobre de chaque année, le représentant de l'Union francophone de aveugles pour l'Afrique centrale, Coco Bertin qui était en séjour de travail à Brazzaville, avec l'appui de l'Eglise Grace Church of Philadelphia basée aux Etats-Unis, conduite par le révérend pasteur Théodore Yonkeu a officiellement fait don de 250 cannes blanches à l'ONG Viens et Vois et à l'Union nationale des aveugles et malvoyants du Congo. Les deux organisations étaient représentées par leurs responsables: Emerson Massa et Claudier Kokolo les remettront aux aveugles du Congo pour faciliter leur mobilité. C'était, le jeudi 13 janvier dernier.



Remise d'un échantillon des cannes blanches

Cette cérémonie s'est déroulée en présence d'Eugène Ikounga, directeur de cabinet du ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire et de Jean De Dieu Ngoma, Secrétaire exécutif permanent du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap. Avant de fouler le sol congolais, le représentant de l'Union francophone des aveugles pour l'Afrique centrale avait effectué une tournée en République Centrafricaine, au Tchad et au Gabon où il avait

également procédé à la remise des cannes blanches. Après le mot de bienvenue de Mme Thérèse Kamango née Ntoyo Loutékila, représentante de l'Union Africaine des aveugles (UAFA), région Afrique centrale, le révérend pasteur Théodore Yonkeu a pour sa part promis de s'investir davantage pour apporter sa contribution aux personnes vivant avec handicap de la sous-région, particulièrement aux personnes déficientes visuelles, mais aussi de travailler avec les autorités congolaises et les ONG dans ce cadre. Pour Bertin Coco, au nombre des objectifs que visent l'organisation qu'il dirige figurent celui de secourir des personnes qui souffrent en Afrique notamment celles qui vivent avec un handicap. «Nous ne comptons pas nous arrêter à la distribution de 250 cannes blanches au Congo. Mais quelles vont être les prochaines étapes ? Premièrement,

nous pensons à la célébration de la Journée internationale de la canne blanche qui est déjà célébrée au Congo, une initiative que nous encourageons». Il faut dire, a-t-il poursuivi, «qu'à la suite des entretiens que nous avons eus avec les responsables des organisations congolaises, mon tout premier passage au Congo en 2019 a porté des fruits et a contribué à la célébration de cette Journée internationale de la canne blanche. Nous avons aussi constaté une évolution à l'école inclusive Emmaüs, et avons apporté notre expertise pour l'installation et le paramétrage d'équipements informatiques spécialisés dans cette école». Ce geste louable a été salué par la partie congolaise, Emerson Massa qui s'en est félicité: «Nos efforts conjugués ont porté des fruits aujourd'hui, car aucune organisation ne peut se suffire à elle-même. Nous remercions

SANTE

Campagne de sensibilisation et dépistage gratuit

Le centre médico-social Dassise santé que dirige le Dr Dassise Brej Mabongo, a organisé du 8 au 10 janvier dernier une campagne de sensibilisation et de dépistage gratuit à l'endroit des populations du quartier Siafoumou dans le 5^e arrondissement Mongo Mpoukou, de Pointe-Noire. Ce dépistage a porté sur l'hypertension artérielle, le diabète, le paludisme et le VIH/SIDA.



Pendant le dépistage

De retour de Cuba après ses études de médecine, le Dr Dassise B. Mabongo s'est lancé dans la médecine communautaire de proximité qui consiste en un contact étroit avec les populations vulnérables. Pour lui, la prévention est la base de la médecine. En organisant cette opération, le Dr Mabongo entend apporter de l'aide aux personnes vivant dans la précarité, donc qui éprouvent des difficultés pour se faire soi-

gner. «Il y a ceux qui n'ont pas d'argent pour payer la consultation. C'est ça qui m'anime d'aller vers cette population. Je ne veux pas voir qu'un enfant congolais puisse mourir parce qu'il n'a pas eu la possibilité de rencontrer un médecin», a-t-il dit. Cette politique pourra s'étendre dans d'autres parties du Congo. «Notre vision ne limite pas qu'à Pointe-Noire, nous envisageons

étendre notre action dans tous les départements du Congo, en vue de participer à la politique "Santé pour tous" prônée par les autorités congolaises», a fait l'initiateur de la campagne, qui a reconnu qu'ils ont été formés pour les Congolais. «C'est l'État congolais qui m'a envoyé pour apprendre la médecine. Je dois être au service du peuple et apporter ce que je peux», a précisé le Dr Mabongo. Les bénéficiaires ont apprécié l'initiative. «Je remercie le Dr pour cette opération, parce qu'elle m'a permis de connaître mon état de santé. Cette campagne m'a également donné le courage de se faire dépister du VIH/SIDA, ce qui était difficile par le passé. J'invite mes frères et sœurs à saisir de pareilles opportunités», a dit une bénéficiaire.

le Club des jeunes aveugles et réhabilités du Cameroun pour l'appui, ainsi que le Conseil consultatif, sans lequel cette activité n'aurait pas pu se tenir, mais aussi le ministère des Affaires sociales». Une démonstration a été faite sur

l'utilisation de la canne blanche aux heureux bénéficiaires, mais aussi sur la manière d'aider un aveugle dans ses déplacements par Bertin Coco qui a une longue expérience dans sens.

Alain-Patrick MASSAMBA

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

Madocie Déogratias MONGO

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de L'EX-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville Brazzaville.
Tél.: (00242) 06.540.59.45/04.418.20.81, B.P.: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«ADS BUSINESS»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA
Siège social: 05, rue des Maraichers, Mpila, Talangai, Brazzaville
RCCM: CG/BZV/12 B 3295
REPUBLIQUE DU CONGO.

NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale de décision extraordinaire de l'associé unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «ADS BUSINESS», en date à Brazzaville du 11 juin 2021, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 15 juin 2021, sous Folio 106/15, numéro 2441, une seule résolution a été adoptée, à savoir: la nomination de Monsieur MONDONGO Jean-Baptiste en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur AHOUE Davy Suspens.

au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 13 décembre 2021, sous le numéro 21 DA 263;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 13 décembre 2021, sous le numéro CG/BZV/12 B 3295.

Fait à Brazzaville,
le 31 décembre 2021.

Pour avis,

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire.

Dépôt Légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné,

ENCHÈRES EN LIGNE

L'ambassade des États-Unis à Brazzaville lance une vente en ligne via le site: <https://onlineauction.state.gov/>. Celle-ci inclut des meubles, des appareils/équipements, des fournitures, groupe électrogènes, conteneurs, chariots élévateurs et d'autres.

Pour participer à la vente, veuillez sélectionner Brazzaville, CG sur la liste de toutes les Ambassade disponibles.

Les instructions sur la façon d'enchérir, de payer et de récupérer vos articles sont détaillées au bas de la page d'enchères en cliquant sur «FAQ».

Pour enchérir, veuillez cliquer sur «Connectez-vous», puis sur «Inscrivez-vous» et remplir le formulaire d'inscription.

Le calendrier de la vente est le suivant:

Le 24 Janvier à 09h00: Ouverture des enchères.

Le 31 Janvier à 18h00: Fin de la vente et notification des gagnants par courriel.

Du 1er au 3 Février: Paiement et ramassage de lots.

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE PHENCO

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 29 Décembre 2021, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 30 Décembre 2021, sous le folio 248/6 N°2066, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: SOCIETE PHENCO;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);
Siège social: Quartier Mpita, derrière la

gendarmerie, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

- Génie civil; Génie électrique; Génie pétrolier; Maintenance industrielle; Mise à disposition du personnel; Nettoyage industriel.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur MAKELA Vially Réodin Gédéon.

RCCM: CG-PNR-01-2022-B13-00002 du 07 Janvier 2022.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

COLLEGE D'AVOCATS

Maître Claude Coelho
430-Pointe-Noire-République du Congo
Tél.: 294-17 70-294 12 85-05 533 88 14
05 567 36 6-04 444 90 92
Télécopie: 294 48 35-00331 34 29 61 51
www.cabinet-avocats-coelho.com
Email: ccoelho@yahoo.fr
Maître Armand Ongoundou
Pointe-Noire-République du Congo
Tél.: 05-553-30-75/06 971-00-81
Email: aongoundou@gmail.com

- Maître Claude Coelho, avocat au Barreau de Pointe-Noire, professionnellement domicilié 245 avenue Charles De Gaulle, Tour Mayombe, Entrée A, 10ème étage, Appartement 33, Centre-Ville, es qualité avocat poursuivant dûment spécialement mandaté par Monsieur Aliou Seydina Niangadou;
- Maître Armand Ongoundou, avocat au Barreau de Pointe-Noire, domicilié professionnellement avenue de l'indépendance vers le rond-point Sympathique, Immeuble Dembo, 1er étage, es qualité avocat poursuivant, dûment spécialement mandaté par Monsieur Aliou Seydina Niangadou.

ANNONCE JUDICIAIRE

AFFAIRE: Monsieur Aliou Seydina Niangadou VS

Monsieur Alaho Abdoul Walyou
FIXATION DE CONDITIONS ET PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE A LA BARRE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE POINTE-NOIRE

Il sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience d'adjudication du samedi 12 février 2022, dans la salle ordinaire des audiences du Palais de Justice sis Allée Makimba, en face du Consulat Général de France, Pointe-Noire.

CREANCIER POURSUIVANT

Monsieur Aliou Seydina Niangadou, de nationalité malienne, père de famille, commerçant, titulaire d'un passeport n°B1050592, délivré le 31 décembre 2015, domicilié à Pointe-Noire, rue de Matouta, vers la Mosquée des Béninois, quartier Grand Marché, arrondissement 1 Emery Patrice Lumumba; Ayant pour Conseils:
- Maître Claude Coelho, avocat au Barreau de Pointe-Noire, professionnellement domicilié au centre-ville, Tour Mayombe,

10ème étage, Appartement 33;
- Maître Armand Ongoundou, avocat au Barreau de Pointe-Noire, domicilié professionnellement avenue de l'Indépendance, vers le rond-point Sympathique, Immeuble Dembo, 1er étage;

DEBITEUR SAISI

Monsieur Alaho Abdoul Walyou, de nationalité béninoise, commerçant, marié, père de famille, domicilié au quartier Foucks, Pointe-Noire.
Ayant pour conseil, Maîtres Roldia Malonga et Jean Nguebo, avocats au Barreau de Pointe-Noire, y demeurant avenue Charles De Gaulle, enceinte Croix du Sud, en face des tours jumelles SOGECO, Centre-ville.

DESIGNATION DES IMMEUBLES SAISIS

1. La propriété bâtie de type R+1, sise au quartier Mvou-Mvou, non loin de l'avenue Alphonse PEMOSSO, en face de l'école primaire de Mvoumvou, ainsi que ladite propriété est située dans une impasse non dénommée, immatriculée à la Conservation Foncière sous le numéro 8309, cadastrée, section Q, bloc 44, parcelle/, d'une superficie de 118,3m2, du plan directeur de la ville.
Pour une mise à prix de F. CFA 40.000.000.

2. La propriété bâtie sise au quartier Vindoulou, sur la route nationale numéro 01, en face de la station-service Total de Vindoulou, arrondissement 4 Loandjili, immatriculée à la Conservation Foncière sous le numéro 22866, cadastrée, section AL2, bloc 367, parcelles 4, 5 et 6, d'une superficie de 1275 m2 du plan directeur de la ville.
Pour une mise à prix de F. CFA 65.000.000.

Immeubles saisis par exploit de Maître Eustache Marius OTIELI, huissier de Justice, Commissaire-Preneur près la Cour d'Appel de Pointe-Noire en date du 23 octobre 2020 y demeurant 245 avenue Charles De Gaulle, Tour Mayombe, entrée B, 6ème étage, porte 19. Conformément au pouvoir spécial aux fins de saisie immobilière tel que délivré le 21 septembre 2020 par Monsieur Aliou Seydina Niangadou.

Tel que les deux immeubles se trouvent décrits respectivement dans les volumes fonciers tenus par les Bureaux de la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques de Pointe-Noire-Centre et celui de Pointe-Noire-Cité.
Il est précisé que les deux immeubles saisis appartiennent à Monsieur Alaho Abdoul Walyou, ayant pour Conseils, Maîtres Roldia Malonga et Jean Nguebo, avocats au Barreau de Pointe-Noire.

MISE A PRIX ET CONDITIONS DE VENTE

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges établi par le collège des avocats et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire le 29 décembre 2020, les enchères seront reçues selon les conditions suivantes:

- Mise à prix:

Les enchères seront reçues comme suit:

- Lot n°01, la mise à prix est fixée à la somme de F. CFA 40.000.000;
- Lot n°02, la mise à prix est fixée à la somme de F. CFA 65.000.000

Montant nominal des enchères:

Le montant nominal de chaque enchère est fixé à la somme de F. CFA 1.000.000.

- Conditions particulières:

- 1- Vente au comptant au plus offrant et dernier enchérisseur;
- 2- Paiement de 12% en sus du prix d'adjudication.

- Date de la vente aux enchères:

Conformément au jugement n°313 du 18 décembre 2021, rendu par le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, la vente aux enchères est fixée au 12 février 2022;

- Lieu de la vente aux enchères:

La vente aux enchères aura lieu dans salle des audiences du Palais de Justice, sis Allée MAKIMBA, en face du Consulat Général de France, Centre-Ville, Pointe-Noire.

POUR TOUT CONTACT:

1. Etude Maître Eustache Marius Otieli, huissier de Justice Commissaire-Preneur près la Cour d'Appel de Pointe-Noire, avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, Entrée B, 6e étage, App.19, téléphone: 05 200 03 03.

2. Maître Claude Coelho, avocat au Barreau de Pointe-Noire, professionnellement domicilié au centre-ville, Tour Mayombe, Entrée A, 10ème étage, Appartement 33, Tél.: 05 567-36-66, 04-444-90-92;

3. Maître Armand Ongoundou, avocat au Barreau de Pointe-Noire, domicilié professionnellement avenue de l'Indépendance, vers le rond-point Sympathique, Immeuble Dembo, 1er étage, téléphone: 05 553 30 75/06 971 00 81;

Pour insertion légale,

Maitre Claude Coelho.

Fait à Pointe-Noire, le 14 janvier 2022.



Avis d'appel d'offres 22_RFGS_155554



Objet	Recrutement d'un consultant national chargé de concevoir une application mobile pour la collecte des données sur les dysfonctionnements des services de santé et les violations droits humains liés à la santé
Date de l'appel d'offres	18 Janvier 2022
Date de clôture pour la réception des manifestations d'intérêt	1er Février 2022 à 12h00
Numéro de référence	22_RFGS_155554

1. Introduction

Catholic Relief Services – United States Conference of Catholic Bishops (CRS – USCCB) est une organisation à but non lucratif, constituée en vertu des lois du District de Columbia, États-Unis, ayant son principal siège au 228 W. Lexington Street, Baltimore, Maryland 21201, États-Unis, opérant en République du Congo avec un protocole d'accord signé en Octobre 2018 avec le Gouvernement de la République du Congo. Depuis 2018, CRS travaille avec le Ministère de la Santé à travers le Programme National de Lutte Contre le Paludisme sur le renforcement de la lutte contre le paludisme sous financement du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Le Fonds Mondial). Parmi les interventions prévues dans le cadre de la subvention actuelle NMF3, il est prévu la conception d'une application mobile pour la collecte des données sur les dysfonctionnements des services de santé et les violations droits humains liés à la santé.
De ce fait, CRS cherche à recruter un consultant local pour la conception de cette application mobile.

2. Objectif

Le dispositif électronique pour la collecte, le traitement automatisé des données et l'alerte sur les dysfonctionnements des services de santé et les violations de droits humains liés à la santé est un ensemble d'outils technologiques jouant chacun un rôle spécifique qui concourt à l'atteinte des objectifs liés au renforcement du système communautaire auquel la République du Congo s'est engagée avec l'appui du Fonds mondial. Les objectifs spécifiques de cette consultance concernent la mise en place des différentes composantes dudit dispositif à savoir:
- Un système électronique de collecte de données avec des Smartphones/tablettes; - Un Système de collecte d'alerte téléphonique; - Une plateforme web de diffusion des données; - Une application android et IOS.

3. Exigences/Profil du consultant

- Ingénieur en informatique de gestion ou en Génie logiciel ou diplôme équivalent; - Maîtrise parfaite du développement Web: Java, Python, Visual Studio, HTML et PHP; - Maîtrise des systèmes de gestion de bases de données: Oracle ou MySQL; - Maîtrise du logiciel SAGE; - Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine: présentation des applications développées et en cours de développement; - Maîtrise du français (écrit et parlé); - Excellentes capacités rédactionnelles; - Esprit de synthèse.

Les fournisseurs désireux de prendre part à ce marché peuvent retirer le Dossier d'Appel d'Offres au bureau de CRS sis Près de l'école Rémo sur l'Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo ou en faire la demande par email à l'adresse électronique bidcg@crs.org

ANNONCE D'APPEL D'OFFRE

Réf: DAO FTNS-PNNN-07/2021

PROJET CONSTRUCTION

La Fondation pour le Tri-National de la Sangha (FTNS), Maître d'ouvrage, lance un Appel d'Offres Ouvert National pour la construction, dans l'enceinte de l'école primaire de Makao, d'un bâtiment de trois salles de classe de 72 mètres carré chacune avec un bureau et un bloc sanitaire, près du Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNN) à Makao (Département de la Likouala).

La FTNS invite les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres avant le **14 février 2022**, à 12h00, aux adresses ci-dessous :

WCS BUREAU BRAZZAVILLE 151

Av. Général de Gaulle,
près du Laboratoire National

WCS BUREAU OUESSO

Av. Principale, prox.
Conseil Éco.

Les documents d'Appel d'Offres complets sont à la disposition des Soumissionnaires éligibles intéressés sous format électronique et sur demande à l'adresse : **secretariatftns@fondationtms.org**

Toute information supplémentaire peut être obtenue à la même adresse ou au +(237) 698 30 45 33.

Les offres doivent être envoyées à l'attention de **Théophile ZOGNOU**, aux adresses ci-dessus ou par mail.

Pour la WCS Congo, 
Richard Malonga, Directeur de WCS Congo, Partenaire de FTNS

LE CHANT CHORAL

La passion de Ghislain Pambou!

Mu par l'approche qui associe les pratiques chorales au processus de socialisation, Ghislain Pambou, musicien, promeut depuis plus de deux ans au Congo, le chant choral qui, selon lui, représente un des moyens de transmission des normes et des valeurs constitutives de la société et des groupes sociaux qui la composent. Transmission des valeurs, le chant choral est encore utilisé pour unifier les individus autour d'une même culture ou d'une même nation. Un vecteur pour concrétiser l'unité prônée par la devise républicaine: "Unité-travail-progrès"

Ghislain Pambou défend, bec et ongles, le chant choral comme pratique artistique accessible à tous. «Le chant choral est une pratique artistique qui fait du bien à tout le monde, à chaque personne qui chante, à ceux qui chantent ensemble et à ceux qui les écoutent. Elle est épanouissante pour les personnes et fédératrice pour les groupes. Cette musique a une identité riche et est pratiquée partout. Mais, notre pays, malheureusement, ne la regarde pas bien pour des raisons qu'on a peine à comprendre», dit-il.

Après une période de rupture due au confinement pour cause de COVID-19, Ghislain a renoué l'an dernier avec l'art choral, lors de la Journée internationale du chant choral célébrée le 12 décembre tous les ans, depuis 1990. En se produisant à la Maison russe, anciennement appelée Centre culturel russe, avec les chorales Karisma Afro-Gospel, Chœur Credo et Les Messagers, sous l'égide de la directrice de la Maison russe, Maria Fehrudinova.

Par des chants homophoniques et polyphoniques, des mélodies rythmées et chantées à

l'unisson, les chorales, qui se sont produites tour à tour sur scène, ont égayé le public. Ils ont exécuté un vaste répertoire de chants à plusieurs voix alternées de solos, allant des rythmes africains au gospel, avec un clin d'œil à la musique classique. On peut citer: "Modino", "Fofos", "Kalinka", "O fortuna", "la 3^e vague" "Si ya Ambe" ...

Comment faire vivre le chant choral?



Les Messagers posant avec Maria Fehrudinova

Dans sa passion pour ce genre, Ghislain Pambou a créé «Chantons Noël», une expérience d'un festival d'art



Le Chœur Credo sur scène avant l'entame de son repertoire

choral en devenir. L'idée étant de permettre des rencontres musicales et de faire en sorte que les organisateurs du spec-



Karisma Afro-Gospel entourant la directrice de la Maison russe

taclé vivant puissent avoir des projets, mobiliser les chanteurs, redonner vie à leur pratique artistique et retrouver leur

public autour du thème "Noël". «Chantons Noël» aide le chant choral à vivre grâce à la vente des billets, des prix mais aussi, par le biais de la communication (couverture médiatique), afin de témoigner de la valeur de l'art choral.

Le chant choral, un vecteur de solidarités inédites

Au sein du groupe choral, les relations entre les individus passent non seulement par la participation régulière aux répétitions et aux autres activités (concerts, rencontres musicales), mais également par l'adhésion à un projet musical et humain commun. Dans le groupe choral, le chant n'est

pas seulement une expérience musicale, mais le résultat d'un jeu social (et psychosocial) dans lequel chaque individu trouve sa place. Chaque choriste adhère à l'idéal de réalisation d'un projet musical de qualité (idéal musical) et/ou de renforcement des liens avec les autres (idéal social). Le choriste vit cette unité - musicale et sociale - par l'alliance de chaque voix pour l'harmonie de l'ensemble.

Dans des sociétés touchées par la fragilisation des liens économiques, comme la société congolaise, le chant choral, nourri historiquement par l'Eglise, participe également à l'insertion des individus (socialisation secondaire). Il favorise également l'insertion de publics fragilisés comme les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap) et nourrit des nouveaux liens générationnels et intergénérationnels. Il suscite de nouveaux types de liens sociaux choisis et mesurés. La pratique chorale s'appréhende comme un nouvel espace de liberté susceptible de créer des liens sociaux réguliers et intenses. Le groupe choral représente un nouveau type d'ensemble humain dont l'existence favorise la création de solidarités inédites dans une société caractérisée par la fragilisation des liens familiaux et professionnels.

«La majorité des gens désirent vivre dans la paix et la dignité. Il est temps de montrer, avec plus de maîtrise et de dynamisme, que la famille du chant choral contribue, à travers la musique, à briser les barrières artificielles créées par les différences politiques, religieuses, raciales ou idéologiques qui séparent les humains. Nous devons être capable de montrer que la musique, cet art divin, est bien plus qu'une simple recherche de perfection absolue et de beauté relative mais qu'elle doit avant tout servir à prôner les valeurs de solidarité, de paix et de compréhension mutuelle», a expliqué à la fin du concert Ghislain Pambou, avant de souligner que la pratique chorale fait également office de vecteur de transmission des valeurs esthétiques.

Viclaire MALONGA

jusqu'au 7 octobre. La publication «L'industrie du film en Afrique: Tendances, défis et opportunités de croissance» fait partie de la contribution de l'UNESCO à l'Année des arts, de la culture et du patrimoine de l'Union africaine (2021) et de la célébration de l'année 2021 en tant qu'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, décrétée par les Nations unies.

L'action de l'UNESCO en faveur d'une économie créative dynamique, y compris le cinéma, s'inscrit dans la lignée du cadre politique de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 et de la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste.

Véran Carrhol YANGA

PUBLICATION

L'UNESCO met en lumière le potentiel de croissance de l'industrie du film en Afrique

«L'industrie du film en Afrique: Tendances, défis et opportunités de croissance», tel est le titre de l'ouvrage publié par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il a été présenté le 5 octobre 2021 par la directrice générale de l'UNESCO, Mme Audrey Azoulay, et des réalisateurs de renom tels qu'Abderrahmane Sissako et Mati Diop.

Ce livre cartographie, pour la première fois, les industries du cinéma et de l'audiovisuel à l'échelle du continent africain. Un secteur qui emploie, actuellement, environ 5 millions de personnes et représente 5 milliards de dollars de PIB, à travers l'Afrique. Cette publication contient des recommandations stratégiques pour aider ce secteur à atteindre son plein potentiel qui lui permettrait de créer plus de 20 millions d'emplois et de contribuer à hauteur de 20 milliards de dollars au PIB combiné du continent.

Selon le rapport, ce potentiel reste largement inexploité, en dépit de l'augmentation significative de la production à travers le continent. Ainsi, au Nigeria, la production s'élève à près de 2 500 films par an. L'équipement cinématographique numérique bon marché et les plateformes en ligne qui permettent une distribution directe aux consommateurs ont donné naissance à une nouvelle économie pour les créateurs de contenus. Cependant, ce rapport révèle que l'Afrique ne détient qu'un écran

de cinéma pour 787 402 habitants, ce qui en fait le continent dont le nombre de salles de cinéma est le plus faible. Le piratage est un autre problème majeur pour cette in-



La couverture du livre

industrie et malgré l'absence de données précises, le rapport estime qu'il fait perdre de 50% à plus de 75 % des revenus des industries du film et de l'audiovisuel. Le rapport souligne également que seulement 19 pays africains sur 54 (soit 34%) offrent un soutien financier aux réalisateurs. L'étude identifie également des



Mme Audrey Azoulay

difficultés qui affectent cette industrie de façon récurrente, notamment la liberté d'expression: dans 47 pays, les professionnels de ce secteur font état de restrictions sur les questions qu'ils peuvent traiter dans leurs créations. L'enseignement, la formation et l'accès à internet ont également une incidence sur les industries cinématographique et audiovisuelle africaines. Ce rapport vise à aider l'industrie du film et les décideurs à prendre la mesure de la situation actuelle et à organiser de façon stratégique la croissance à venir.

«Cette publication phare reflète l'importance de renforcer la coopération internationale pour permettre à tous les pays, en particulier les pays en voie de développement, de disposer d'industries culturelles et créatives, viables et compétitives à

la fois sur le plan national et international», a déclaré Mme Azoulay. Et d'ajouter: «Alors que nous célébrons le 20^e anniversaire de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, nous devons faire entendre notre voix pour réaffirmer que le cinéma est un bien public qui nécessite un soutien et un investissement public pour garantir un accès égal à la création, la production, la distribution et la consommation.» Cette journée a été également marquée par trois tables rondes qui ont examiné la production cinématographique en Afrique ainsi que l'investissement et le soutien institutionnel. Les débats ont rassemblé des représentants de gouvernement et de l'industrie du cinéma de premier plan.

Le même jour, l'UNESCO a accueilli un cycle de projection de films africains qui s'est étendu

Tarifs d'abonnement

Congo		Autres pays d'Afrique	
6 mois	Retrait sur place: 15.600	96 Euros	
	Expédié: 23.400	192 Euros	
1 an		Europe	
	Retrait sur place: 31.200	96 Euros	
	Expédié: 46.800	192 Euros	
France, Afrique Francophone		Amérique-Asie	
	91 Euros	100 Euros	
		200 Euros	

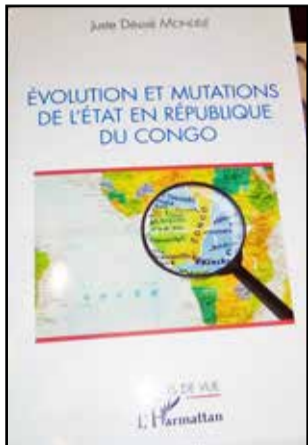
Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

LIVRES

Juste Désiré Mondélé signe «Evolution et mutations de l'Etat en République du Congo»

Après «Enjeux et perspectives: diversification économique au Congo-Brazzaville» paru le 9 janvier 2018 aux éditions Jean Picollec (France), le deuxième livre de Juste Désiré Mondélé intitulé: «Evolution et mutations de l'Etat en République du Congo» a été présenté et dédié, vendredi 14 janvier dernier à Brazzaville.

Préfacé par le Pr Placide Moudoudou, le tout nouvel ouvrage, publié le 7 décembre 2021, aux éditions L'Harmattan (France), d'un volume de 328 pages, est structuré en trois parties. Ces dernières renseignent sur quelques étapes essentielles à la compréhension de l'évolution politique et économique du Congo, partant de la période précoloniale à aujourd'hui.



La couverture du livre

La première partie traite de la structuration sociopolitique du Congo ancien, de l'époque précoloniale à l'époque coloniale; la deuxième aborde les formes de l'Etat et de l'économie suivant les évolutions idéologiques que le pays a connues. Enfin, la troisième partie parle de l'organisation administrative territoriale et de la gouvernance électorale en République du Congo.

La présentation de ces trois parties a fait recours à un panel constitué du Pr Louis Bakabadio, conseiller spécial du chef de l'Etat, chef du département éducation, recherche scientifique...; du Pr Joseph Itoua, historien; de Charles Etienne Boukaka, cadre du ministère de l'Administration du territoire, représentant du ministre Charles Ngamfouomo.

Après quoi, le Pr Mukala Kadima-Nzuzi, critique littéraire, a apporté la lumière sur la nécessité d'acquiescer un tel ouvrage. C'était en présence d'un

parterre d'invités. Parlant de la première partie du livre relative à la structuration sociopolitique du Congo de l'époque précoloniale, le Pr Joseph Itoua a fait savoir qu'avant la colonisation, cette structuration était répartie en royaume, notamment au sud du Congo, et en chefferie, dans la partie septentrionale. Plusieurs sous-groupes gravitaient autour de chaque royaume et chefferie. Ce sont les populations de ces sous-ensembles qui constituent «les fondements du Congo de l'époque précoloniale. Et au 19^e siècle, la colonisation française fonde les royaumes et les chefferies dans de nouvelles organisations qui donnent naissance aux ethnies actuelles...», a-t-il affirmé.

Pour Louis Bakabadio, qui est



Juste Désiré Mondélé

intervenu sur les formes de l'Etat et de l'économie suivant les évolutions idéologiques, «nous ne pouvons pas, sous prétexte de répondre à des standards internationaux, nous priver de construire notre monde. En s'inspirant de ce livre, essayons de voir comment nous pouvons produire nos propres biens...des biens immatériels, des formes de connaissances, de culture, qui feront la spécificité de la société congolaise». Charles Etienne Boukaka, pour sa part, en épilquant sur l'organisation administrative territoriale et de la gouvernance électorale en République du Congo, a indiqué que ce livre pousse à réinterroger la décentralisation. Pour chercher à découvrir si dans ce pays il existe des personnes capables de conduire la décentralisation. Quand on sait qu'avec près de 1150 conseillers dont le Congo dispose, on a près de 90% qui habitent Brazzaville et Pointe-Noire. N'est-il pas possible d'assigner à résidence les élus locaux?

Enfin, pour le Pr Mukala Kadima-Nzuzi, à travers ses écrits, «Juste Désiré Mondélé emprunte délibérément, mais de façon implicite, à l'histoire et à la sociologie leurs outils théoriques et méthodologiques sans pour autant en faire mention dans son introduction...».

«Le livre de Juste Désiré Mondélé est une belle synthèse des travaux antérieurs (des auteurs africains), un livre de savoir... de culture que je recommande vivement à tous ceux qui veulent en savoir davantage sur le passé et le destin du Congo», a-t-il conclu.

Conseiller spécial du chef de l'Etat, chef du département politique, Juste Désiré Mondélé est né le 10 avril 1971 à Brazzaville. Il est diplômé en sciences politiques et titulaire d'un DESS de gestion à l'UPEC, Paris. Ancien élu municipal de Brazzaville, il est député de la première circonscription de Ouenzé.

Marcellin MOUZITA

DISPARITION

La presse culturelle pleure Ludovic Abbia

Chroniqueur musical, producteur et animateur des émissions «Fiesta tombola buaka» (chronique musicale) et «Pili-Pili» (une animation thématique à téléphone ouvert sur des questions socioculturelles), diffusées sur la chaîne de télévision privée Digital radio télévision (DRTV), Ludovic Abbia est décédé le vendredi 14 janvier dernier, en France. Des suites d'une maladie.



Président de l'Association des chroniqueurs culturels et animateurs de musique (ACCM),

l'animateur avait déjà été éprouvé par un Accident vasculo-cérébral (AVC) le 12 février 2016. C'était lors d'une conférence de presse au siège du Festival panafricain de musique (FESPAM), à Brazzaville. Quelques jours après son hospitalisation au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B), il avait été évacué au Maroc pour une intervention chirurgicale réalisée avec succès.

De retour dans la capitale congolaise, le chroniqueur musical avait signé son retour sur le petit écran. Professeur de français au lycée, il avait également repris à dispenser ses cours. Avant de disparaître des radars.

Selon certaines sources, Ludo Tombola Buaka était allé en France pour un contrôle médical.

Il se serait rendu lui-même à l'hôpital. Avant de piquer une crise qui l'a ensuite plongé dans le coma. Finalement, il a rendu l'âme.

La veillée mortuaire se tient rue Massa n°43, vers le Poste de sécurité publique (PSP) de Talangai.

S.E.

COLLECTIF TOMBOLA EKOLO/EDITIONS MCN

Appel à textes pour la publication de l'anthologie «Mémoires d'Afrique»

Dans le but de promouvoir la littérature congolaise qui se distingue par l'affluence des talents tant révélés que voilés, le Collectif Tombola Ekolo et les Editions MCN, aux destinées desquels préside l'écrivain Malachie Cyrille Rosan Ngouloubi, lancent un appel à textes mettant en valeur deux genres majeurs: la poésie et la nouvelle. Il sera ouvert à tous les auteurs congolais résidant au Congo, ayant déjà publié ou non et désirant partager la passion des mots.



A vos plumes!

Les participants sont invités à produire des textes autour du thème «Mémoires d'Afrique».

Afin de mieux peindre le tableau de cette anthologie, tous les procédés doivent répondre aux critères ci-après:

Le participant doit faire le choix entre la poésie et la nouvelle; Pour ce qu'est de la poésie: faire parvenir deux textes en vers ou en prose présentant l'originalité, les sonorités, le rythme, etc.; Pour la nouvelle: produire un texte ayant une bonne trame en quatre pages maximum. Le récit doit être écrit en français et respecter les règles grammaticales essentielles.

Les textes doivent être justifiés, comporter un titre et être obligatoirement en format word ou open office (pas de page PDF ou autre format). La police doit être calibrée en Times New Roman, taille 12; Il doit s'agir d'œuvres achevées, ne faisant pas l'objet d'une cession de droit et dont le participant en est intégralement l'auteur; Toute contribution doit être envoyée à collectif.tombolaekolo@gmail.com et doit préciser, dans l'objet, ce qui suit: «Participation à l'anthologie mémoires d'Afrique»;

Les participants sont tenus de produire en sus copie d'une petite biographie d'eux ainsi que leurs contacts téléphoniques.

Toutes les informations liées à l'anthologie, de la sélection des textes à la publication, seront diffusées sur la page Facebook «Collectif Tombola Ekolo».

Cet appel couvre la période allant du 20 janvier au 22 février 2022. Les œuvres retenues feront l'objet d'une publication aux Editions MCN, à compte d'éditeur, sans cession de droit.

Chacun des auteurs sélectionnés recevra un exemplaire de l'anthologie en version papier, gratuitement.

L'anthologie «Mémoires d'Afrique» est dirigée par sept écrivains: Malachie Cyrille Rosan Ngouloubi, Claude Emmanuel Eta-Onka, Pensée Sem Essé-Nsi, Anicet Cyrille Ngouloubi, Ben-Bonheur Florianne Moutinou Mounissa, Aubin Banzouzi et Fidèle Biakoro.

V.C.Y.

LITTÉRATURE

Malachie Cyrille Roson Ngouloubi, nommé représentant de la SPF et de la SAPF

L'écrivain congolais Malachie Cyrille Roson Ngouloubi a été nommé correspondant de la Société des poètes français (SPF) - dont l'écrivain Huppert Malanda est aussi délégué au Congo - et de la Société des auteurs et poètes de la Francophonie (SAPF), deux structures présidées par le Français Jean-Charles Dorge.

Le nouveau nommé a pour missions de: faire adhérer les Congolais dans les Sociétés; organiser les journées culturelles et artistiques: expositions, concours et salons...selon le calendrier des deux Sociétés; participer et se déplacer lors des rencontres culturelles et artistiques partout dans le monde où sont présentes les deux Sociétés. La Société des poètes français est une association fondée en 1902 par José-Maria de Hérédia, Sully Prudhomme et Léon Dièrx, tous trois de l'Académie française. C'était à l'occasion de la célébration du premier centenaire de la naissance de Victor Hugo. Elle a été reconnue d'utilité publique en 2003, sous la présidence de Vital Heurtebize.

La Société des auteurs et poètes de la Francophonie, quant à elle, est une association fondée et déclarée au journal officiel, le 3 avril 2008. Son objet est de réunir et regrouper les auteurs représentant toutes les disciplines créatrices en matière littéraire

et artistique, en particulier les poètes paroliers et tous ceux qui font œuvre de création tels que les peintres, affichistes, décorateurs, musiciens et photographes; servir et œuvrer par tous les moyens qui seront en son pouvoir; diffuser et faire connaître tous ouvrages et recueils de poésie; encourager les manifestations et les concours sous le sigle de la francophonie; animer et développer en faveur des poètes et paroliers toutes les formes de publications (livres ou moyens vidéo et audio); apporter tous les soutiens utiles aux illustrateurs et peintres par des manifestations communes et amicales; promouvoir des actions au travers des Festivals et manifestations internationales en s'intégrant le mieux possible au programme par des expositions et concours poétiques avec les écoles primaires et les collèges; etc. Malachie Cyrille Roson Ngouloubi est né en 1989 à Brazzaville (République du Congo) où il vit et travaille. Il est, entre



Malachie Cyrille Roson Ngouloubi

autres, diplômé supérieur en banque, finances, environnement-développement durable, littérature et théologie; entrepreneur, promoteur et responsable des établissements MCN; enseignant dans des universités privées; membre et correspondant de la Société des poètes français (SPF); membre et correspondant de la Société des auteurs et poètes de la francophonie (SAPF); membre de la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA); membre du Syndicat des écrivains de langue française (SELF); membre du Forum des gens de lettres (FGL); membre du Bureau congolais du droit d'auteur (BCDA).

Il est, également, chercheur, consultant, sportif, écrivain, éditeur, producteur, acteur et opérateur culturel affilié au Ministère de la culture et des arts au Congo.

Ecrivain, il est auteur de neuf ouvrages dont six recueils de poèmes (Le Soleil des élites, La Fleur idyllique, La Mue des soleils insoupçonnés, La Survivance des lumières, L'Ombre d'un inconnu et Mes Rêves éperdus), deux recueils de nouvelles (Terre de feu et Les Secrets des ménages) et d'un recueil de contes (Les Sages parlent).

Véran Carrhol YANGA

La mémoire défaillante conduit à de graves errements

Par Lecas ATONDI-MONMONDJO

ous sommes des populations de langues bantu et n'avons connu l'écriture qu'avec la colonisation. Nous faisons de la mémoire le repère essentiel de nos pratiques et expériences de la vie. Le droit dit traditionnel nous guidait, il était fondé sur la jurisprudence. Il gérait les conflits et crimes. On contestait rarement ses verdicts fondés sur le droit admis par tous et le souci de sauvegarde de l'équilibre social. Cette civilisation de l'oralité a été pratiquement évacuée, et nous avons été happés par les pratiques de la colonisation. Notre substrat culturel lessivé et nous nous sommes perdus, accrochés à des valeurs mal maîtrisées que sont la démocratie et la République. Sans nous approprier l'ordonnement ayant forgé les concepts de nos civilisateurs.

Le drame est que nous ne prenons pas exemple sur ce qui se passe dans le monde et engendre le progrès. Nous avons été marinés dans la farine dite de la modernité ou à l'intégration à la mondialisation, en nous limitant à consommer du Coca Cola, non à inventer des choses provenant de notre propre vécu. Cette grandiloquence creuse nous fait hurler des slogans sur l'atteinte de l'émergence proclamée par nos dirigeants en l'an 2025. Alors que le surplacé reste la dominante de nos actions improvisées aboutissant à des éléphants blancs.

Un paquet de mensonges obscurcit notre passé

Si nous passions au peigne fin notre histoire telle contée par nos colonisateurs, nous verrions plus clair en nous. Car des mensonges n'ont fait qu'obscurcir notre passé. On dit que Savorgnan De Brazza est arrivé sur la rive gauche du fleuve Congo le 03 octobre 1880. C'est vrai. Est-ce une raison d'affirmer qu'il y a fondé une ville portant son nom lui et Malamine ce jour ? Nous savons que la Société de Géographie son mentor, en 1881 seulement décida d'attribuer à la station scientifique qu'il devait créer le nom de l'explorateur. Qui peut nous indiquer l'emplacement de cette station scientifique pour laquelle De Brazza reçut des crédits ? En passant, 48 heures au village de Ntamo, il aurait construit toute une ville ? Foutaise ! On persiste à proclamer que Brazzaville fut fondée à cette date, alors que Dechavanne construisit la première maison sur le site de Mfa en 1884. Les deux chefs feudataires et plénipotentiaires d'Onkoo n'ont jamais rencontré De Brazza, Nguia et Ngakomo. Cependant, on persiste à parler d'un procès-verbal de la prise de la concession que lui octroya le roi allant de la rivière Djoué à la rivière Kimpila (Yoro). Il fit apposer les doigts sur un papier en guise de signature par des Tékés totalement inconnus. Beaucoup d'aventures coloniales sont un paquet de mensonges grossiers. Mais les autorités congolaises ont

honoré l'explorateur et sa famille, en leur construisant un gigantesque monument. Et elles ont cependant tôt oublié que le contrat les liant aux descendants de Savorgnan De Brazza, leur faisait obligation d'élever une statue d'Iloo près de celle de l'explorateur et de réhabiliter tout établissement portant le nom De Brazza. Le lycée Savorgnan De Brazza, la plus prestigieuse structure d'enseignement en AEF, qui forma ses premiers bacheliers (5) en 1952, dont le Tchadien Jacques Baroum, et le professeur Mbadi Miehakanda et Arsène Poaty était concerné par cette réhabilitation. Actuellement, une partie de ses bâtiments est investie par la brousse où batifolent des chauves-souris, serpents, rats et bestioles volantes. Cela n'émeut personne, pas même les anciens pensionnaires devenus ministres ou officiers de la Force publique. Et le Président Léon Mba disait de ce bâtiment tout comme de l'Hôpital général et du palais de justice qu'ils furent construits avec la richesse du Gabon. Il se couchait dans sa voiture contenant sa rage de voir Brazzaville dotée de telles infrastructures, que le Gabon n'avait pas. Ainsi la guerre ou les émeutes Congo-Gabon de septembre 1962, à l'issue d'un match de football comptant pour la Coupe des Tropiques explique ces colères étouffées. Et des milliers de Congolais furent expulsés du Gabon et nos rapports n'ont jamais été plus florissants, en dépit du fait qu'Omar Bongo Chef de l'Etat de la République Gabonaise prit en noces la fille de son voisin congolais. Les rancœurs remontaient déjà à l'époque coloniale, quand les deux colonies du Moyen Congo et du Gabon furent représentées au palais Bourbon par un seul député, le Congolais Jean-Félix Tchicaya. La réalité historique explique beaucoup de choses, surtout des récriminations.

Et l'histoire du Congo n'est pas disponible

Dans nos écoles du Congo, on ne connaît pas l'histoire du pays et l'on enseigne celle de la France, et surtout celle des deux guerres mondiales. Des centaines de Congolais et Aériens ont laissé leurs carcasses sur les champs de bataille pour



défendre la France, occupée par les Allemands. La France n'a jamais, honoré le sacrifice de ces hommes restés anonymes, sans monuments. L'histoire enseignée en France ne parle que de la résistance intérieure, et ne dit rien sur l'épopée des Africains, sous le commandement du général Leclerc, lesquels partirent de Brazzaville par le fleuve pour s'en aller après le désert libérer Paris et Strasbourg. Ils furent écartés du défilé à Paris les pauvres soldats noirs ! Et c'est cela la mémoire ?

Alors, sous la direction du professeur Théophile Obenga, des universitaires et experts en toute spécialité ont travaillé et produit un ouvrage sur l'Histoire du Congo en quatre volumes, à la faveur de la célébration des 50 ans d'indépendance. Quelques dizaines d'exemplaires édités par L'Harmattan ont été gracieusement distribués aux dirigeants politiques. Il était entendu qu'un important tirage suivrait pour rendre ce document accessible au plus grand nombre de Congolais. On rapporte qu'une personnalité a reçu mission et des crédits pour faire éditer ces ouvrages. Rien n'a été fait jusqu'à ce jour. L'histoire du Congo reste coincée dans les machines de L'Harmattan, et reste indisponible. Qui dit que cela choque les Congolais ? C'est ça les Congolais, "Ebonga, Ebonga te, toujours meilleur" que chantait SBB.

L'eau et l'électricité avaient trouvé solution dans le DSRP (2008)

La plus colossale mémoire enfouie est celle du DSRP, piloté par l'actuel Secrétaire général de la Présidence de la République. Des mois durant, toute l'intelligentsia plancha et souligna que les domaines de l'eau et de l'électricité passaient par des solutions préalables et nécessaires, celles de la réhabilitation des réseaux, pour rendre la distribution plus efficiente. Aucune réhabilitation de ces réseaux désaffectés et désuets n'a été entreprise. Mais on a engagé des milliards pour brancher et l'eau et l'électricité sur des circuits malades. Résultat : ça disjoncte de partout, les fuites sont innombrables, l'eau coule dans

les rues et non pas au robinet, et le courant va et revient avec brutalité pour griller tout l'électroménager et autres appareils utiles. Le ministre en charge de ce département a confié aux députés que les usagers avaient le droit de porter plainte pour les dommages subis aux fins d'obtenir des réparations. Est-ce une blague ?

Le plus grand fleuve du monde coule à Brazzaville

Comment expliquer qu'à Brazzaville où coule le plus grand fleuve du monde, l'eau ne coule pas au robinet ? Et des milliers de citoyens consomment l'eau des puits qui les empoisonnent, eux et leurs enfants. Avec une pompe Japy, chacun devrait pouvoir tirer chez lui l'eau du fleuve, et laisser la Congolaise des Eaux bricoler des factures forfaitaires, les compteurs étant bloqués depuis des lustres. Dans plusieurs quartiers, des camions citerne de Burkinabés, livrent de l'eau. Personne ne s'émeut. Peut-être sommes-nous faits d'une farine spéciale, celle des hommes qui n'ont pas d'yeux, ni d'oreilles pour percevoir la réalité de notre environnement avec responsabilité.

Le Pool menacé de désertification

Les révolutionnaires à l'époque du Président Alphonse Massamba-Débat nourrissaient des grands projets pour résoudre les problèmes du plus grand nombre. Ils percevaient également les dangers qui planaient sur les forêts du Pool. En 1965, Claude Dacosta, ministre chargé de la Construction et le Gouvernement de Pascal Lissouba s'étaient inquiétés de la déforestation de cette région. Brazzaville, surtout les quartiers populaires avait été construite en cases en pisé, et matériaux tirés des forêts du Pool. Tout le bois énergie des ménages provenait de cette région. L'idée lumineuse des Révolutionnaires fut de planter des eucalyptus et pins au kilomètre 45 (Ignié) pour fournir des poteaux électriques, des planches, du bois de chauffe. Les forêts ont poussé, même si le planting fut interrompu un temps. En 1994, le Gouvernement a installé des réfugiés Rwandais sur ces sites de forêts. Ces derniers ont coupé la forêt, et transformé pins et eucalyptus en charbon. L'espace est désormais chauve, tout ce qui avait été pensé

et planté a volé en fumée noire.

Et ces derniers temps, si vous avez la curiosité de vous placer sur la route du Djoué, vous serez stupéfaits par le spectacle ahurissant des charges portées par des camions de charbon et de bois énergie. La déforestation dans le Pool s'accélère. Le Pool est condamné donc à devenir de plus en plus chauve. Déjà un peu partout, affleure de la latérite. Dans les années à venir, les travailleurs de la terre seront contraints de quitter la campagne pour s'implanter dans les régions Nord ou de la Bouenza et Niari. Ces espaces du Pool font-ils partie du Fonds bleu ? Comment s'opéreront ces transferts de populations vers d'autres terres ? Est-il permis d'évoquer un tel problème ? on n'entend plus claironner dans les médias d'Etat l'atteinte du Congo à l'émergence en 2025, pourtant ses hérauts sont toujours aux affaires. Ces promesses pareilles aux incantations de Pythie nous épargneraient-elles des drames ? Continuerons-nous à chanter "Ebonga, Ebonga te toujours meilleur" avec Super Boboto ?

Ce serait triste de tout subir, sans réagir comme des Hommes responsables.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville B.P.: 1431, Tél.: 05 736 64 64/05 539 37 46 République du Congo

INSERTION LEGALE «IMAGE» SARL

Société à Responsabilité Limitée Au capital de Francs CFA: Un Million (1 000 000) Siège social: Rue Tchitchelle, Centre-ville, Boîte postale: 5208, Pointe-Noire, République du Congo RCCM: CG/PNR/12 B 80 Nouveau: CG-PNR-01-2007-B12-00138

AVIS DE CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

La liquidation de la société «IMAGE» SARL, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, le 20 octobre 2020, a été clôturée le 23 décembre 2021, par l'Assemblée Générale Ordinaire de clôture des associés qui ont pris les résolutions suivantes:

- Approbation des comptes de liquidation;
- Répartition du solde de liquidation;
- Constatation de la clôture des opérations de liquida-

tion et quitus au liquidateur; - Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales. La société «IMAGE» SARL a été radiée du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 31 décembre 2021.

Fait à Pointe-Noire, le 07 janvier 2022

Pour insertion, Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE, Notaire

CAN-CAMEROUN 2021

La COVID-19 "virusse" la compétition

La Coupe d'Afrique des nations semble tenir toutes ses promesses, en dépit du coronavirus qui déstabilise des équipes et hypothèque leur compétitivité.

Plusieurs sélections sont touchées par des contaminations diverses à la COVID-19. Lors de ses deux premiers matches, le Gabon, l'un des trois pays d'Afrique centrale présents au tournoi, a été privé de ses deux meilleurs éléments, Emerick Aubameyang et Mario Lemina, tous deux testés positifs, avant d'être renvoyés dans leurs clubs respectifs pour des raisons disciplinaires. Denis Bouanga, l'autre star gabo-



La joie du Camerounais Aboubakar, auteur de cinq bus en trois matches



Les Panthères et les Black Stars (ici André Ayew, n°10) lors de leur face-à-face pour la deuxième journée

naise, et quatre autres joueurs des Panthères, atteints à leur tour, se sont ajoutés sur la liste. Ils étaient absents mardi 18 janvier, contre le Maroc, pour le dernier match de poule.

En début de compétition, le Sénégal, potentiel candidat à

la couronne continentale, s'est passé des services de trois pions majeurs, le gardien de but Edouard Mendy, le défenseur Kalidou Koulibaly et le milieu de terrain Idrissa Gana Gueye testés également positifs.

Presque toutes les sélections

sont touchées. Et chaque veille de match apporte son lot de joueurs contaminés, les joueurs étant systématiquement soumis au test. En dépit de la multiplication des cas et au grand dam de certains entraîneurs, la CAF refuse que les listes des équipes sélectionnées pour la CAN, clôturées depuis le 30 décembre 2021, soient modifiées. Toute équipe disposant de 11 joueurs négatifs est obligée de jouer son match, même avec un joueur de champ dans les cages. Tel est la règle imposée par l'instance dirigeante du football africain, sous peine de défaite sur tapis vert (2-0). Cela impacte, pourtant, la compétitivité du tournoi. Cela étant, les 24 équipes n'ont pas fini de démentir les pronostics. Les unes engrangent les victoires, les autres se dégonflent à vue d'œil. Pays organisa-

teur, le Cameroun a déjà obtenu son visa pour les huitièmes de finale. Il a terminé premier du groupe A, devant le Burkina Faso, lui aussi qualifié.

Deux pays n'ont pas attendu la troisième et dernière journée des matches de groupes pour s'offrir une place au deuxième tour: le Nigeria (groupe D) et le Maroc (groupe C). Le Cap Vert (groupe A) était en salle d'attente.

Par contre, cinq sélections étaient déjà éliminées au moment où ce journal était sous presse: Comores, Ethiopie, Zimbabwe, Mauritanie et Soudan.

A propos du match Algérie-Guinée Equatoriale, disputé dimanche 16 janvier, les pronostiqueurs ont tous tapé à côté. Les Algériens, champions en titre, ont été descendus. Avec un match nul et une défaite, ils couraient le risque d'être chassés dès le premier tour. Cela leur était déjà arrivé en 1992 au Sénégal, dans le groupe du Congo et de la Côte d'Ivoire. Cette même Côte d'Ivoire qu'ils ont affrontée (jeudi 20 janvier à Douala) et devait battre pour espérer se qualifier pour les huitièmes de finale.

Bref, les dernières sorties n'ont pas été de tout repos. Au terme de ces matches, elles ne seront plus que seize équipes pour poursuivre la compétition. Celle-ci changera, à coup sûr, de physionomie. Nous y revenons.

Jean ZENGABIO

FOOTBALL/LIGUE 1 DU CONGO

L'AC Léopards éclairera-t-il encore le foot congolais ?

Les Fauves du Niari ont repris le fauteuil de leader au terme de la sixième journée, le week-end dernier. Ils ont entamé la septième journée (mercredi 19 et jeudi 20 janvier 2022) avec la claire détermination de le conserver.

Le championnat national d'élite Ligue 1 vient de vivre sa sixième journée. Les équipes en sont sorties avec des fortunes diverses. Mais au-delà des scores, des victoires ou des défaites, on semble surtout s'intéresser à la manière de les obtenir ou de les subir. Cela importe beaucoup eu égard au niveau déplorable qu'a atteint notre football.

Au sortir de cette journée, nombreux se sont mis aussi à rêver. Ils s'interrogent. On les comprend. Ils sont en face de ce que l'on pourrait appeler "renaissance de l'AC Léopards de Dolisie". Les "Vert et blanc" du Niari montent en première ligne. Ils veulent tout bousculer sur leur passage, convaincre les sceptiques et leurs contradicteurs. Et dimanche 16 janvier, dans leur stade fétiche, ils ont remporté une victoire (5-0) incontestée et incontestable aux dépens de JST. Elle couronne, au fond, un football précis, simple, agréable, réaliste; ajouter à cela la détermination qui anime les joueurs.



L'AC Léopards de Dolisie

Autre fait marquant: l'agonie des Diables-Noirs se poursuit. Une fois n'est pas coutume, mais cinq fois, cela devient un sujet de conversation. Ainsi, leurs cinq matches nuls en six rencontres font dire au commun des observateurs qu'ils sont champions du «sur place». Ils n'arrivent pas à décoller. Parce qu'ils ne seraient pas toujours à bout des traditionnels démons qui les rongent et les tourmentent. Ils courent après un succès depuis le début de l'épreuve; la situation actuelle est jugée pourrie et grave. Elle requiert actuellement des remèdes. Tous les regards con-

vergent, curieusement, non vers les joueurs, mais vers les dirigeants et le staff technique. En résumé, la sixième journée s'est soldée par trois victoires et quatre matches nuls. Pour un total de 14 buts inscrits. La septième journée se dispute au moment où ce journal est sous presse.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Rappel des résultats: FC Nathaly's-Diables-Noirs (0-0), AS Cheminots-AS Otohô (1-1), Nico-Nicoyé-FC Kondzo (0-0), V.Club-Mokanda-CARA (0-0),

BNG-Inter Club (2-3), Etoile du Congo-Patronage Sainte-Anne (2-0), AC Léopards-JST (5-0). Classement provisoire: 1.AC Léopards (16 points, +11). 2.AS Otohô (14 points, +7). 3.Etoile du Congo (10 points, +4). 4.FC Nathaly's (9 points). 5.BNG (8 points, +2). 6.Inter Club (8 points). 7.V.Club-Mokanda (8 points, -1). 8.JST (8 points, -2). 9.CARA (6 points, -3). 10.Diables-Noirs (5 points, -1). 11.FC Kondzo (4 points, -2). 12.AS Cheminots (4 points, -3). 13.Patronage Sainte-Anne (4 points, -9). 14.Nico-Nicoyé (3 points, -3).

ON NOUS ECRIT

Notre article intitulé «Les centres de formation, talon d'Achille du football congolais» (LSA n°4107, page 22) a fait réagir un lecteur, une sorte de réponse au ministre congolais en charge des Sports qui était l'invité de l'émission de télévision "Propos direct" (TV Congo et C-Direct).

«Pour être le parent d'élève d'un joueur en formation au CNFF, je me permets de réagir aux propos du ministre, surtout lorsqu'il soutient qu'il manque des centres de formation au Congo.

D'emblée, je rappelle que le Centre national de formation de football, créé en 2005 par la volonté personnelle du Président de la République, n'a bénéficié du partenariat conclu avec le club français AJ Auxerre que pendant deux ans, de janvier 2005 à juillet 2007.

En dépit de l'arrêt du contrat en juillet 2007, grâce au CNFF, le Congo a gagné bien d'autres trophées et redoré son blason dans la catégorie du football des jeunes. Ainsi:

-2007: Le Congo vainqueur de la coupe d'Afrique des moins de 20 ans et participation à la Coupe du monde dans la même catégorie d'âge;

-2009: le Congo remporte la médaille d'or aux 15èmes Jeux de la francophonie, au Liban;

-2011: le Congo se qualifie pour la phase finale de la CAN des moins de 17 ans, au Rwanda, y remporte la médaille de bronze (3e place), se qualifiant du coup pour la Coupe du monde des moins des 17 ans au Mexique.

-2013: le Congo se qualifie et participe à la phase finale de la CAN des moins des 17 ans au Maroc; et remporte la médaille d'or aux 16e Jeux de la francophonie, en France;

-2015: le Congo se qualifie et participe à la phase finale de la CAN U20, au Sénégal.

Ce palmarès prouve à suffisance que tous les deux ans, depuis 2007, le Congo a pris part à une phase finale d'une compétition internationale. Cela suffit pour comprendre que cette expérience n'était pas mauvaise en soi.

Pourquoi depuis l'arrivée en 2017 du ministre Hugues Ngouélondélé à la tête du ministère en charge des sports, le Congo a arrêté de participer à une compétition continentale, en catégories d'âge ou en séniors? La question vaut la peine d'être posée!

Pourquoi le CNFF est-il fermé depuis 2017 jusqu'à ce jour? Le Président de la République est-il informé de ce que les locaux qui, jadis, abritaient le CNFF, son centre, sont occupés aujourd'hui par la DGS (Direction générale des Sports)? Ce qui constituait les chambres des joueurs hier, a été transformé, tout simplement, en bureaux des cadres de la DGS. Le ministre peut-il dire aujourd'hui, ce qu'il fait du budget de fonctionnement du CNFF depuis, puisque cette ligne budgétaire est inscrite chaque année, depuis toujours, dans les lignes du ministère en charge des sports?

Le problème n'est pas de venir tuer l'existant en prétextant que cet existant n'existe pas. Il s'agit, plutôt, de prendre les responsabilités conséquentes pour améliorer l'existant afin de s'attendre à recueillir des résultats plus probants.

Le CNFF a produit des résultats que tous les Congolais n'ignorent pas. Même le Président de la République le sait très bien. Car il a toujours rappelé que c'est son centre de formation. Malheureusement, il n'est pas informé de ce que son centre est devenu aujourd'hui.

Le CNFF de Brazzaville a contribué à rehausser le niveau du football congolais. AS Otohô compte en son sein 80% des joueurs qui sont passés au CNFF. D'où sa relative bonne santé par rapport aux autres clubs du Congo.

2023 arrive en grandes enjambées. Quels sont les joueurs qui participeront aux différentes compétitions qualificatives qui vont se jouer au cours de cette année 2022? D'où viendront-ils, le ministre s'est-il déjà posé cette question? Pour récolter des fruits, il est très important d'avoir semé bien avant. Le Congo navigue à vue. Surtout depuis la fermeture du CNFF. Pour qu'un jeune footballeur se développe de manière optimale, il y a des principes et des phases de développement à respecter. Très souvent, on met l'accent sur le résultat final.

On vise très souvent la performance sur le court terme, alors que l'on devrait viser le développement sur le long terme. Cela ne sert à rien de créer de nouveaux centres de formation si déjà la gestion du premier, de l'unique, s'avère chaotique.

Il ne s'agit pas seulement d'aider les Diables Rouges en leur affrétant des avions ou en payant les frais d'hôtel. Le problème de la formation des joueurs reste entier. La prochaine CAN va se jouer en juin 2023 en Côte d'Ivoire. Quelles sont les dispositions qui sont déjà prises par le ministre pour constituer dès maintenant l'équipe qui va prendre part aux éliminatoires? Doit-il seulement attendre d'affrêter les avions? Sa tâche ne résume-t-elle qu'à cela?

Si le championnat national du Congo est d'un bas niveau comme le pense si bien le ministre, il se contredit alors lorsqu'il propose à Paul Puğ de ne constituer l'équipe nationale que sur la base des joueurs locaux, c'est-à-dire des joueurs issus d'un championnat de bas niveau. A quoi s'attend-il alors? A un miracle? »

Rodolphe MABIATA

JUSTICE

L'hôpital de Makélékélé a reconquis son foyer

Après moult turpitudes, l'hôpital de référence de Makélékélé vient de reconquérir son foyer, grâce au procureur de la République et à d'autres forces en présence qui sont intervenus dans la résolution d'un litige qui était devenu un casse-tête chinois pour la direction de l'hôpital. En effet, l'ex-tenancière de ce foyer «Le restaurant Bistro de Léa», qui occupait les lieux sous bail, ne voulait plus les céder. Curieusement, elle a traduit en justice la directrice de l'hôpital, pour dissimuler sa mauvaise gestion et son insolvabilité. Aujourd'hui, avec la victoire du droit sur l'intolérance, l'hôpital veut redonner à ce foyer sa vocation initiale, celle de servir gratuitement les repas aux malades.

Tel est pris qui croyait prendre! La primauté du droit a prévalu sur l'audace de l'ex-tenancière du «restaurant Bistro de Léa» qui avec obstination voulait confisquer un bien appartenant aux ayants-droit. Pour la direction de l'hôpital de Makélékélé, la justice a tranché, elle a dit le droit, le foyer est revenu aux mains de son propriétaire. Ainsi, la nutrition gratuite des malades internés à l'hôpital va enfin commencer. C'est, l'un des grands projets qui tient à cœur le Dr Annick



Le restaurant Bistro de Léa n'existera plus

Berthe Hemse Mikolo, directrice de l'hôpital. Du côté de la direction



La façade principale de l'hôpital



Le foyer de l'hôpital va bientôt rouvrir ses portes

et de l'ensemble du personnel, la nouvelle a été accueillie sous le signe d'un cadeau de Noël, parce que survenue à la veille des fêtes de fin d'année. C'est également une bonne nouvelle pour tous ceux qui bénéficient des services de cet hôpital qui héberge en moyenne 100 à 120 malades, et qui figure au premier rang du district sanitaire de l'arrondissement 1 Makélékélé. Avec l'ouverture très prochaine de ce foyer,

les malades auront droit aux repas tous les jours. Il s'agit notamment d'un petit-déjeuner le matin et d'un repas équilibré à



La porte du restaurant scellée

Le foyer ouvrira officiellement ses portes fin janvier afin de commencer à nourrir gratuitement les malades. A cette occasion, le personnel de l'hôpital fêtera solennellement le nouvel an et les agents se mettront en tenue de service pour s'occuper eux-mêmes de ceux qui seront conviés à ce repas du jour inaugural. Gilbert Mokoki et son

cabinet, le procureur de la République André Oko Ngakala, l'administrateur-maire de Makélékélé Laurent Edgard Bassoukissa, le commissaire de police et le commandant de la brigade territoriale de la gendarmerie de l'arrondissement 1 Makélékélé, les agents de l'hôpital, la population, le district sanitaire de Makélékélé ainsi que tous ceux qui ont cru en cette bonne cause. Chacune des entités s'est impliquée et a apporté son soutien à l'hôpital et sa directrice pour ce combat qui a duré environ six mois. Le foyer ouvrira officiellement ses portes fin janvier afin de commencer à nourrir gratuitement les malades. A cette occasion, le personnel de l'hôpital fêtera solennellement le nouvel an et les agents se mettront en tenue de service pour s'occuper eux-mêmes de ceux qui seront conviés à ce repas du jour inaugural.



AVIS DE RECRUTEMENT

La Banque Congolaise de l'Habitat (BCH), Société Anonyme au capital de FCFA 17.276.210.000, ayant son siège social à Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral, BP 987, immatriculé au RCCM de ladite ville sous le N° 07-B-744, souhaite recruter un homme ou une femme suivant les critères ci-après:

Fonction: Directeur des Ressources Humaines et des Moyens
Missions:

Le Directeur des Ressources Humaines et des Moyens aura pour objectif de: - Définir la stratégie Ressources Humaines et Moyens Internes de la Banque, puis, après validation par la direction générale, la piloter et en suivre sa réalisation, - Adapter continuellement les ressources humaines et les moyens matériels de la Banque à son activité et à son développement.

Ces missions reposeront essentiellement sur les activités ci-après:

- En termes de Gestion des Ressources Humaines
 - Participer à l'élaboration de la politique générale et de la stratégie de la Banque en matière des ressources humaines et assurer la cohérence de leur mise en œuvre ;
 - Assurer les besoins quantitatifs et qualitatifs de la Banque en matière de personnel ;
 - Gérer les carrières, les promotions, les mutations et les rémunérations des salariés ;
 - Mettre en œuvre politique de recrutement et d'intégration du personnel ;
 - Mettre en place une gestion prévisionnelle des compétences et des plans de mobilité ;
 - Mettre en place et suivre les projets RH ;
 - Définir les objectifs des collaborateurs ;
 - Répartir les tâches et assurer l'organisation de la Direction ;
 - Animer et organiser les réunions internes ;
 - Procéder aux entretiens annuels et fixer les objectifs à atteindre ;
 - Repérer et définir les besoins en formation des collaborateurs ;
 - Manager les équipes et Coordonner les activités de l'unité RH.

2. En termes de Gestion des Moyens Généraux:

- Adapter continuellement la logistique de la Banque à son activité et à son développement,
- Veiller à la préservation de l'ensemble du patrimoine de la Banque et contrôler sa bonne utilisation,
- Elaborer, Proposer et faire valider et suivre l'exécution du Budget du Département de l'Administration et Moyens, - Superviser l'exécution

de tous les travaux : agencement et aménagement de nouveaux ou d'anciens bâtiments, immeubles et points de vente, ...

- Etudier les options et les offres d'acquisition, de construction, de location et de travaux pour répondre aux besoins de développement de la Banque, - Approvisionner la banque en mobilier, matériel et fournitures de bureau, - Veuillez à la mise en jeux de la concurrence entre les fournisseurs,
- Ordonner et contrôler les dépenses de la Banque : les achats, les réparations, les entretiens, etc....,
- Assurer et contrôler l'entretien des locaux, des équipements techniques et du matériel roulant,
- Assurer la sécurité générale de la Banque et particulièrement ses installations et bâtiments,
- Gérer, maintenir et contrôler les moyens de sécurité, - Réaliser les études pour renforcer les procédures et les moyens de sécurité, - Assurer la conservation des archives de la banque,
- Contrôler les activités, conduire des entretiens d'appréciations, évaluer les compétences des collaborateurs et fixer les objectifs à atteindre, - Déléguer, évaluer, encadrer et animer l'équipe de la Direction.

PROFIL:

Formation initiale

- Formation de niveau Bac + 4/5, Formation supérieure universitaire, généraliste, management, sciences de gestion... ;
- Gestionnaire avec master pro ou 3ème cycles spécialisés en gestion des ressources humaines ;
- DESS en Management, Finance, Economie ou en Organisation et Gestion des Ressources Humaines, RH ...

Expérience Professionnelle

- Minimum 10 ans dans le domaine de la Gestion des Ressources Humaines et la Gestion de la Logistique, dont au moins 2 à 3 ans dans un poste de premier responsable d'un Service ou d'un département ;
- 1 année dans un poste similaire dans le secteur bancaire.

Connaissances - savoir:

- Connaître les dispositifs législatifs et réglementaires relatives aux conditions de travail, à la santé et sécurité en milieu professionnel ;
- Connaître les outils et les techniques de gestion RH ;
- Connaître

les réseaux professionnels et les perspectives du marché de l'emploi ;

- Connaître les techniques d'animation, d'organisation et de communication ;
- Maîtriser les techniques de gestion et d'organisation d'une entité ;
- Maîtriser le droit social ;
- Maîtriser les techniques de management ;
- Connaître l'histoire et culture des organisations syndicales ;
- Connaître l'ensemble des métiers de l'établissement bancaire ;
- Connaître l'environnement des certifications ;
- Connaître la stratégie, le fonctionnement et l'organisation de l'établissement bancaire ;
- Savoir utiliser ses outils bureautiques ainsi que tout autre applicatif de gestion spécifique de l'activité. La connaissance du logiciel Amplitude Bank serait un plus.

Compétences comportementales:

- Savoir prendre des décisions ;
- Faire preuve de capacités relationnelles et de communication ;
- Faire preuve de leadership, d'autorité et de responsabilité ;
- Savoir communiquer à l'écrit et à l'oral ;
- Savoir planifier et organiser sa charge de travail ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Savoir conduire des politiques de changement ;
- Savoir dialoguer avec les Institutions représentatives du personnel ;
- Être force de proposition et savoir prioriser ses activités ;
- Savoir détecter les risques psycho-sociaux.

Compétences opérationnelles:

- Conduire des entretiens d'embauche et d'appréciations ;
- Définir un plan de développement de son entité ;
- Déléguer et évaluer ;
- Détecter les dysfonctionnements, encadrer/animer une équipe ;
- Évaluer des compétences et détecter des potentiels ;
- Savoir gérer les situations d'urgence ;
- Porter et relayer la stratégie, le fonctionnement et l'organisation de la Banque ;
- Avoir la capacité à travailler sous pression et de façon autonome.

DOSSIERS DE CANDIDATURE:

Les dossiers devront contenir obligatoirement :

- Une lettre de motivation manuscrite (précisant le poste faisant l'objet de votre candidature) ;
- Un Curriculum Vitae avec une photo d'identité (sans oublier l'adresse complète, le téléphone et l'E-mail)
- Les copies légalisées du Baccalauréat et du dernier diplôme (sous réserve de vérification et de l'authentification de ces diplômes).

Date limite: 31 janvier 2022 à 12 heures 30 minutes

N.B: Tout dossier incomplet sera rejeté. Les candidatures sont à déposer sous pli fermé au 1er étage (Porte 105) du siège de la Banque Congolaise de l'Habitat(BCH), sise Avenue Amilcar Cabral Centre-ville, Brazzaville. Les dossiers peuvent également être transmis par voie électronique à l'adresse suivante : eleonore.ossombo@bch.cg.